

Projet LIENS

**Soutien au développement de liens
entre les arrondissements et les organismes
du milieu associatif des personnes handicapées**

RAPPORT FINAL
Version complète

Montréal

2005

Remarque sur l'édition

La nature des travaux du Projet Liens mène à un rapport final volumineux. En effet, les résultats de chaque étape du projet y sont présentés dans leur intégralité; ceux-ci peuvent être lus comme des pièces détachées ou de façon chronologique.

De plus, l'ensemble des nombreuses annexes constitue une composante importante du rapport final du Projet Liens car il s'agit pour la plupart d'outils prêts à utiliser et à partager pour mettre en route des stratégies de travail pour les étapes à venir.

Au plan de l'édition, nous avons choisi de mettre à l'échelle «format lettre» certaines sections dont les originaux sont en «format légal», ce qui réduit la taille du texte. Il nous fallait harmoniser tous les formats pour la reliure de même que préserver le coup d'œil d'ensemble pour une lecture plus opérante. Il est cependant possible d'obtenir des copies de ces sections dans leur format original. Ces sections se trouvent dans la Partie V :

- 7. Tableau des objectifs et des résultats visés*
- 8. Canevas des stratégies/outils/moyens*
- 9. Regard sur les types de partenariat*

La version abrégée du rapport final est disponible sur demande. Elle comprend :

Remarque sur l'édition

Remerciements

Introduction générale

1. Analyse globale des résultats

- 1.1 Tableau des objectifs et des résultats visés**
- 1.2 Canevas des stratégies/outils/moyens**
- 1.3 Hypothèse pour un plan d'action municipale**

2. Les recommandations

3. Conclusion générale

4. Table des matières du rapport final version complète

5. Liste des annexes du rapport final, version complète

Remerciements

La réalisation du Projet LIENS a été rendue possible grâce au Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain (ROPMM) et au Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle (CRADI), respectivement représentés par Sonia Desbiens et Thérèse Colin, avec la volonté de poursuivre leurs objectifs visant à soutenir le développement des liens entre les organismes et les instances municipales.

Nous remercions la Ville de Montréal pour le soutien financier qui a permis d'élaborer et de produire tous les documents reliés à la recherche.

Nous disons merci également à Marie Turcotte, cheffe de délégation secteur « personnes handicapées » à la Ville de Montréal et à Monique Lefebvre d'AlterGo, deux précieuses collègues du comité des partenaires.

Surtout, un grand merci à celles et à ceux qui ont aimablement accepté de partager leurs points de vue et de porter un regard critique sur les enjeux de l'heure, à toutes les étapes du projet. Nous apprécions leur générosité et leur flexibilité.

Recherche et rédaction

Sylvie Gravel

Les versions complète et abrégée du *Rapport final* – Projet LIENS sont disponibles sur demande, aux bureaux du :

Regroupement des organismes de promotion
du Montréal métropolitain (ROPMM)
4590, rue d'Orléans, bureau 102,
Montréal, Québec, H1X 2K4
tél. : (514) 255-4888, téléc. : (514) 255-8887

Comité régional des associations pour
la déficience intellectuelle (CRADI)
4590, rue d'Orléans, bureau 102,
Montréal, Québec, H1X 2K4
tél. : (514) 255-8111, téléc. : (514) 255-3444
cradi@cradi.com

Table des matières

Remarque sur l'édition	2
Remerciements	3
Introduction générale	6
<i>PARTIE 1 – Ce qu'il faut savoir sur les structures municipales</i>	8
Introduction	10
1. Les instances et rouages de la ville	11
1.1 Au niveau de l'arrondissement	11
1.2 À l'Hôtel-de-ville.....	13
1.3 À l'échelle régionale	16
2. Les lieux de la parole publique	18
2.1 Les conseils d'arrondissements	19
2.2 Le conseil municipal.....	19
2.3 Les commissions permanentes du conseil municipal.....	24
2.4 L'Office de consultation publique de Montréal.....	24
2.5 Les conseils consultatifs	25
3. Les outils démocratiques	26
3.1 La Charte de la ville de Montréal	26
3.2 Les élections municipales.....	27
3.3 La Charte Montréalaise des droits et responsabilités : proposition.....	28
3.4 Le protecteur du citoyen (l'ombudsman).....	30
4. Participation citoyenne : les stratégies	30
4.1 Initiatives citoyennes.....	30
4.2 Le Sommet de Montréal de 2002.....	31
4.3 Les stratégies et pratiques communautaires.....	32
4.4 Des stratégies à envisager.....	34
4.5 Les tables de concertation de quartier.....	37
5. Ce qui s'en vient	38
5.1 Le conseil d'agglomération : qu'en savez-vous ?.....	38
5.2 Le 3 ^e Sommet des citoyens.....	39
Conclusion	40
Lexique	41
Références bibliographiques	43

<i>PARTIE II – Résultats sur les types de relations et stratégies</i>	46
6. Une méthodologie qualitative mixte	47
6.1 La rencontre collective du 1^{er} décembre 2004	48
A) <i>Évaluation / Compilation des fiches d'évaluation du 1^{er} décembre 2004</i> ..	48
B) <i>Synthèse des ateliers pratiques</i>	55
C) <i>Synthèse des ateliers thématiques</i>	56
<i>Mises en situation</i>	63
<i>Schéma d'intervention stratégique</i>	65
6.2 Résultats du questionnaire sur les liens	66
<i>Section sur votre siège social</i>	67
<i>Section sur les populations rejointes</i>	68
<i>Section sur votre champ social</i>	72
<i>Section sur les liens entre organismes et instances municipales</i>	74
6.3 Le groupe de discussion et l'entretien semi-dirigé	80
<i>Liste des personnes ayant participé</i>	81
6.3.1 <i>Typologie du niveau d'intervention de l'organisme</i>	82
6.3.2 <i>Ce qui facilite / Les obstacles</i>	83
6.3.3 <i>Les représentations sur le rôle de mon organisme</i>	84
6.3.4 <i>Nos stratégies</i>	89
6.3.5 <i>Le profil des émissaires de l'arrondissement</i>	94
6.3.6 <i>Notes sur des enjeux particuliers</i>	95
<i>Le schéma de discussion</i>	96
<i>PARTIE III – Analyse globale des résultats</i>	97
7. Tableau des objectifs et résultats visés	98
8. Canevas des stratégies, outils et moyens	99
9. Regard sur les types de partenariat	100
10. Hypothèse pour un plan d'action municipale	103
<i>PARTIE IV – Conclusion</i>	104
11. Les recommandations	105
12. La conclusion générale	107
<i>PARTIE V – Annexes</i>	108

Introduction générale

Le contexte et l'objectif général du projet

Le Projet Liens est, d'abord et avant tout, un processus qui s'inscrit dans une volonté d'atteindre l'inclusion sociale des personnes handicapées et l'accessibilité universelle qui leur tient tant à cœur. Plus que nécessaire, le projet alimente le soutien pour le développement de liens entre les arrondissements et les organismes.

Le milieu associatif des personnes handicapées réfléchit actuellement sur ses façons d'intervenir dans le contexte de la décentralisation et de la localisation des lieux d'influence. C'est précisément dans ce cadre d'analyse et de développement que se définit l'objectif général du Projet Liens.

Les perspectives et objectifs de travail

Les nombreux objectifs du Projet Liens empruntent pour la plupart le mode interrogatif qui colore et oriente notre parcours exploratoire, à la manière d'une recherche-action.

- ✓ Comment intervenir au niveau local, avec qui ?
- ✓ Comment être en mesure d'évaluer les impacts des changements entraînés par la Loi 170 et la Loi 9 ?
- ✓ Quelles conditions mettre en place pour que l'expertise terrain du milieu associatif prenne sa place dans l'arrondissement ?
- ✓ Comment faciliter et valoriser, dans le domaine municipal, l'empowerment chez les personnes handicapées ?
- ✓ Comment s'entendre sur une vision commune tout en expérimentant différentes cultures de défense des droits ?
- ✓ Comment approcher la diversité des déficiences dans un contexte de sensibilisation et de représentation politique ?

Le plan de travail adopté

Première étape → OCTOBRE 2004

Objectif	Connaître la structure en arrondissement
Moyen	Effectuer une recherche sur la vie en arrondissements – PARTIE I du Rapport final
Méthodes	Préparatifs de la recherche Recherche sur Internet et recherche documentaire Rédaction du <i>Portrait partiel préliminaire des arrondissements de Montréal</i> Rencontre avec les responsables du projet (ROPMM, CRADI et Altergo) dépôt du <i>Portrait partiel...</i> , validation des travaux et propositions pour le déroulement de la rencontre collective (de type forum, une journée entière) des organismes.

Deuxième étape

→ MI-OCTOBRE À LA MI-NOVEMBRE

Objectif **Impliquer les organismes du milieu** au plan de la réflexion et la recherche de solutions.

Moyen Organiser une rencontre avec les organismes de défense des droits

Méthodes Élaboration du questionnaire sur les liens entre les organismes et le local
Préparatifs de la rencontre collective incluant des ateliers thématiques et une plénière

Troisième étape →

MI-NOVEMBRE À MI-DÉCEMBRE

Objectif **Dresser un portrait sommaire des relations de nos organismes avec le local**

Moyens Réalisation d'un bilan portant sur les relations de nos organismes avec le local

Méthodes Distribution du questionnaire; compilation progressive des données
Rédaction du *Portrait sommaire des relations entre les organismes et le local* incluant les résultats du questionnaire et du groupe de discussion
Rencontre avec les responsables du projet (ROPMM, CRADI et Altergo)
Réalisation du groupe de discussion (en janvier 2005)

Quatrième étape →

MI-DÉCEMBRE AU 4 FÉVRIER 2005

Objectif **Remettre un rapport final à la Ville de Montréal** incluant les résultats obtenus à chacune des étapes précédentes.

Méthodes Rédaction et validation du rapport final; choix de présentation des résultats.
Dépôt du rapport final en deux versions : complète et abrégé, à distribuer selon les stratégies de communication mises de l'avant.

Toutes les étapes du projet et les réalisations requises ont été menées à terme. Les parties I et II du *Rapport final* que vous avez entre les mains expose, de façon chronologique, tous les résultats compilés en cours de route.

La partie III couvre l'analyse globale de toutes les étapes. Enfin, la partie IV offre des recommandations et une hypothèse pouvant servir à élaborer un plan d'action pour le développement des relations avec les instances municipales.

À la lumière des éléments instructifs qui ont jalonné notre recherche, le processus examiné poursuit son cours et génère d'autres démarches guidées par le principe de l'inclusion sociale des personnes présentant une déficience, lui-même chevillé au but rassembleur que représente l'accessibilité universelle.

Bonne lecture et bons débats !

Note : Selon le contexte, le genre féminin ou le genre masculin est utilisé dans ce rapport pour en faciliter la lecture et la compréhension. L'utilisation du genre féminin inclut le genre masculin et vice-versa, sauf si le contexte ne s'y prête pas.

PARTIE I

Ce qu'il faut savoir sur les structures municipales

- 1. Les instances et rouages de la ville**
- 2. Les lieux de la parole publique**
- 3. Les outils démocratiques**
- 4. La participation citoyenne : les stratégies**
- 5. Ce qui s'en vient**

1. Ce qu'il faut savoir sur les structures municipales

Le portrait présenté dans la présente section s'inspire directement des ouvrages produits et édités par la Société de développement communautaire de Montréal (SodecM). Madame Rosa Pires tenait le rôle de chargée de projet pour la rédaction de ces ouvrages. Nous avons reproduit tel quel le *Portrait préliminaire des arrondissements de Montréal* présenté lors de la rencontre de réflexion du 1^{er} décembre 2004.

Nous remercions la SodecM d'avoir accepté que nous utilisions et adaptions ces ouvrages :

1. *Guide de participation civique montréalaise à l'intention des citoyen(ne)s*, 2004
2. *Pour que Montréal m'appartienne ! – Guide à l'intention des intervenantEs communautaires*, 2004
3. *La vie démocratique montréalaise : une revue critique des grands dossiers*, 2004

INTRODUCTION

Connaître les lieux de parole publique pour mieux y prendre sa place !

Le *Portrait partiel préliminaire des arrondissements de Montréal* constitue un outil pratique de connaissance et de rapprochement entre l'arrondissement et l'organisme communautaire qui côtoie les personnes handicapées, que la limitation soit motrice, sensorielle ou intellectuelle.

Fusions et démembrement en date d'aujourd'hui

Durant les dernières quatre années, la ville de Montréal a connu un remue ménage qui a influencé divers aspects de notre vie quotidienne :

2000 : **projet de loi 170** qui fusionne les 28 villes de la grande région de Montréal. L'île de Montréal constituait désormais une seule ville constituée de 27 arrondissements. (voir l'annexe 1).

Dû au mécontentement populaire, adoption du **projet de loi 33** qui décentralise comme jamais auparavant les pouvoirs de la grande ville vers les arrondissements et leur attribue à chacun un maire ou une mairesse.

2004 : **projet de loi 9**, qui permet à chaque arrondissement fusionné de redevenir une ville par le biais d'un référendum. Depuis le 20 juin 2004, la ville de Montréal est désormais constituée de 15 arrondissements, soit six de plus que le Montréal d'avant l'an 2000 et 12 de moins qu'après les fusions. La ville de Montréal constitue donc une population de 1,3 millions d'habitants. (voir l'annexe 4).

Pour en savoir plus sur le système électoral et les candidats à élire, l'annexe 3, bien qu'incomplète, expose une vue d'ensemble de la situation.

Parmi les diverses instances politiques municipales, une innovation prend place : l'arrondissement. La description de cette instance ainsi que l'ensemble d'autres instances municipales se succèdent dans la présentation qui suit :

- Conseils d'arrondissement (27) (voir l'annexe 1)
- Commissions et comités des conseils d'arrondissement
- Groupes de travail
- Comités consultatifs sur l'urbanisme
- Assemblée publique de consultation sur le régime de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
- Conseil municipal
- Commissions permanentes du conseil municipal (voir annexe 2)
- Office de consultation publique de Montréal
- Conseils consultatifs
- Conseil d'agglomération
- Élections municipales

1. LES INSTANCES ET ROUAGES DE LA VILLE

Près de chez-vous : **votre arrondissement.**

Pour tous les citoyens de tous les arrondissements : **l'Hôtel de ville de Montréal.**

La grande région métropolitaine de Montréal, ou l'échelle régionale, qui comprend la ville de Laval de même que les villes de la rive nord et de la rive sud de Montréal. Ce sont les rouages à **l'échelle régionale.** (voir l'annexe 2).

Il faut savoir aussi que plusieurs décisions publiques relèvent non pas des rouages de la ville énumérés ci-dessus, mais de sociétés paramunicipales, qui sont des personnes morales distinctes de la ville et qui sont donc plus éloignées de l'emprise des citoyens.

1.1 AU NIVEAU DE L'ARRONDISSEMENT

Dans l'arrondissement, les instances politiques municipales sont :

- le conseil d'arrondissement
- le/la maire(esse) d'arrondissement
- le/la conseiller(ère) municipale
- le/la conseillère d'arrondissement

Le conseil d'arrondissement

Le conseil d'arrondissement est l'instance politique la plus proche de vous, soit en tant que citoyen, soit en tant qu'intervenant communautaire.

Depuis les élections du 20 juin 2004, la ville de Montréal compte 15 arrondissements (voir annexe 4 – Montréal et ses 15 arrondissements). Le pouvoir d'administrer et de gérer la Ville est donc partagé entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Pour Montréal, ce partage de compétences signifie que 15 instances agissent sur le territoire de la ville dans des domaines qui relèvent tantôt de l'autorité du conseil municipal, tantôt de l'autorité des conseils d'arrondissement.

Les responsabilités et les pouvoirs du conseil d'arrondissement sont de portée locale :

1. Enlèvement des matières résiduelles (firmes privées ou travailleurs publics)
2. Urbanisme (projets de moins de 25 000 mètres carrés)
3. Culture (maisons de la culture...)
4. Loisirs (aré纳斯, piscines...)
5. Développement social et communautaire (organismes communautaires)
6. Parcs (parcs de quartiers, ex : Parc Winnie Mandela)
7. Voirie (non artérielle)
8. L'habitation (HLM, maisons pour personnes âgées ou à mobilité réduite)
9. Les ressources humaines (employés-es du bureau Accès Montréal)
10. La prévention en matière d'incendie
11. La tarification non fiscale

12. La gestion financière (budget de l'arrondissement)

Les conseils d'arrondissement disposent des mêmes pouvoirs et sont soumis aux mêmes règles que tout conseil d'une municipalité québécoise dans les limites prévues par la Charte de la ville de Montréal. Il faut cependant préciser que les conseils d'arrondissement ont des pouvoirs partiels quant aux questions :

- d'emprunt (pouvoir partiel)
- d'imposition des taxes (pouvoir inexistant)
- de représentation devant les tribunaux (pouvoir partiel).

Les arrondissements sont financés par une dotation accordée par le conseil municipal (Voir les explications détaillées sur le budget dans le guide *Pour que Montréal vous appartienne* !- Guide à l'intention des intervenantes communautaires, p. 8).

Le/la maire/mairese d'arrondissement

Chaque arrondissement accueille un maire ou une mairesse, qui détient la responsabilité politique suprême de votre arrondissement. Il/elle décide de l'agenda politique, définit les priorités; le maire de l'arrondissement est élu au suffrage universel par l'ensemble des électeurs de l'arrondissement. Dans l'ordre actuel des structures municipales (d'ici 2006) , on compte 27 maires d'arrondissements. Sur ces 27 maires, à peine six sont des femmes, soit 22%.

Le/la conseiller(ère) municipale

Le/la conseillère municipale est élu(e) pour un mandat de quatre ans par les électeurs(trices) de son district électoral. Il/elle représente le/la citoyen(ne) à toutes les instances municipales et gère les affaires locales; il y a soixante-quatorze (74) conseillers(ères) municipaux(pales), incluant le maire.

Quels sont les arrondissements qui ont uniquement des conseillers(ères) municipaux ?

Dans les neuf arrondissements créés à partir des anciens quartiers de Montréal, le nombre de conseillers(ères) varie de trois dans le Sud-ouest à six dans Côte des Neiges. Par exemple, le conseil d'arrondissement du Plateau Mont-Royal a quatre conseillers (ères). Tous (tes) les conseillers (ères) de ces arrondissements siègent à la fois au conseil d'arrondissement et au conseil municipal.

Le salaire annuel de base d'un(e) conseiller (ère) municipal(e) est de 45 000 \$, auquel s'ajoute une allocation non imposable de 12 000 \$.

Peu de citoyens(nes) appellent ou ont recours à leur conseiller municipal. Pourtant, ils/elles sont élus afin de répondre aux questions et aux préoccupations des citoyens ou de les référer tout simplement au bon endroit.

Les bureaux des conseillers municipaux sont ouverts du lundi au vendredi de 9 h à 17 h. Consultez le site internet de la ville de Montréal www.villemontreal.qc.ca pour connaître leurs coordonnées.

Le/la conseillère d'arrondissement

Les conseillers(ères) municipaux représentent l'arrondissement au conseil municipal. Dans certains cas, il y a aussi des conseillers d'arrondissement, qui se consacrent uniquement aux questions de l'arrondissement et qui ne siègent pas au conseil municipal. Dans les arrondissements qui ont des conseillers d'arrondissements, les conseillers municipaux sont élus par l'ensemble des électeurs(trices) de l'arrondissement et non uniquement par leur district.

Quels sont les arrondissements qui ont des conseillers(ères) d'arrondissement ?

Cinq arrondissements, soit Montréal Nord, Saint-Laurent, Verdun, Lasalle et Saint-Léonard ont chacun trois conseillers(ères) municipaux et deux conseillers(ères) d'arrondissement.

Cinq arrondissements, soit Pierrefonds/Senneville, Dollard-des-Ormeaux/Roxboro, Côte-Saint-Luc/Hamster/ Montréal Ouest, Lachine et Anjou, ont chacun deux conseillers(ères) municipaux et un conseiller(ère) d'arrondissement.

Enfin, huit arrondissements, soit Beaconsfield/Baie d'Urfé, Dorval/L'île-Dorval, Kirkland, L'île-Bizard/Sainte-Geneviève/ Sainte-Anne-de-Bellevue, Mont-Royal, Outremont, Pointe-Claire et Westmount, ont chacun un(e) conseiller(ère) municipal et deux conseillers(ères) d'arrondissement.

1.2 À L'HÔTEL-DE-VILLE

À l'Hôtel de ville, les instances politiques municipales sont :

- le conseil municipal
- le maire de Montréal (les pouvoirs du maire)
- le comité exécutif (séances publiques ou huis clos)
- la présidence du conseil

Le conseil municipal

Le conseil municipal réunit le maire et les 73 conseillers municipaux de la ville, quelle que soit leur allégeance politique. Le conseil adopte le budget annuel de la Ville. Il a des pouvoirs de décision sur les taxes, le plan d'urbanisme, le traitement de l'eau, les transports en commun etc. Bref, selon la Charte de la ville de Montréal, le conseil municipal est l'autorité suprême de Montréal.

Le conseil municipal peut consulter directement les citoyens(nes) conformément au pouvoir que lui confère la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, en tenant des référendums consultatifs sur l'ensemble ou sur une partie de son territoire.

La Charte de la ville de Montréal précise que seul le conseil municipal détient ce pouvoir même s'il s'agit d'une question relative à la compétence d'un conseil d'arrondissement. Le recours au référendum consultatif n'est pas usuel et demeure un outil coûteux.

Les pouvoirs exclusifs du conseil municipal

(qui ne peuvent pas être attribués à une autre instance incluant le comité exécutif)

- L'adoption du budget annuel de la Ville;
- L'adoption du programme triennal d'immobilisation;
- Un document prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- L'application de la Loi sur les biens culturels;
- L'application de la Loi sur les cours municipales;
- L'application de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;
- L'application de la Loi sur l'organisation territoriale municipale;
- Nomination à un poste dont le titulaire doit être le membre du conseil;
- Nomination, destitution, suspension sans traitement ou réduction du traitement du directeur général, du greffier ou son adjoint, du trésorier ou son adjoint, ou de toute autre personne dont la loi prévoit la nomination par le conseil à une majorité qui n'est pas une majorité simple;

- Créer les différents services de la Ville, d'établir le champ de leurs activités et de nommer les directeurs adjoints de ces services;

- Déterminer tout sujet dans son règlement intérieur, sur lequel le comité exécutif doit donner son avis au conseil et prévoir les conditions et les modalités de la consultation. Le règlement intérieur peut aussi prévoir les modalités suivant lesquelles un membre du conseil peut demander au comité exécutif de faire rapport au conseil sur une matière de la compétence du comité exécutif.

Le maire de Montréal : son rôle et ses pouvoirs

Le maire de Montréal est élu par tous les électeurs montréalais au suffrage universel aux quatre ans. Si on le nomme couramment dans les journaux le premier citoyen, c'est qu'il détient à lui seul plus de représentativité démocratique (plus de votes) qu'un député à l'Assemblée nationale du Québec. En théorie, le maire, puisqu'il est élu indépendamment du parti, peut donc se retrouver au conseil municipal avec une majorité composée par des élus d'autres partis. Mais ceci n'est jusqu'à présent jamais arrivé.

Selon la Charte de la ville de Montréal, le maire est un membre du comité exécutif au même titre que les autres élus. Néanmoins, ce dernier nomme les membres du comité exécutif et le conseil de ville (conseil municipal) détermine le président et les deux vice-présidents. Le maire décide de l'ordre du jour de toutes les rencontres et peut également décider en cas d'urgences (ex : une inondation) de dépenser les fonds publics sans l'aval préalable du conseil de ville. Le maire peut remettre en question une quelconque décision, renvoyer n'importe quel employé de la ville, renforcer un règlement ou demander un enquête.

Le maire n'a pas de droit de veto. Cependant, toute décision, contrat, rapport ou règlement doivent être signés par le maire quatre jours avant que cela soit approuvé par le conseil de ville. Si jamais le maire décide de ne pas signer, le dossier retourne au conseil municipal, et on rouvre le débat. Si le conseil municipal maintient sa position, le dossier est adopté sans le consentement du maire.

Le maire siège sur toutes les instances municipales dont la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et le conseil d'agglomération.

Le salaire du maire de Montréal est d'environ 130,000 \$.

Le comité exécutif

Cette instance s'avère sans aucun doute celle qui, dans le quotidien de la politique municipale, détient le plus pouvoir. Il s'agit de 12 élus, incluant le maire, et désignés par celui-ci. Le maire peut en tout temps remplacer un membre du comité exécutif.

À toutes les semaines, le comité exécutif se réunit à huis clos pour prendre toutes les décisions affectant la ville. Le quorum nécessaire est la majorité, c'est-à-dire la moitié du nombre de membres de l'exécutif. Ce n'est qu'au lendemain de la tenue de cette réunion, que les décisions prises sont rendues publiques. Chaque membre du comité exécutif est responsable d'un dossier en particulier, tel le développement durable ou encore le transport. Ce membre siège aussi généralement aux commissions dont le dossier ou les dossiers relèvent de sa responsabilité. Tous les dossiers pour fins de décision sont présentés au comité exécutif, à l'exception des propositions faites par les élus.

Les pouvoirs du comité exécutif

Le comité exécutif prépare et soumet au conseil de ville les documents suivants :

- le budget annuel de la Ville;
- toute demande pour l'affectation du produit des emprunts et pour autre crédit requis;
- toute demande relative à l'adoption du plan d'urbanisme, à sa modification ou à son remplacement;
- les projets de règlements;
- toute demande pour virement de fonds ou de crédits déjà votés;
- tout rapport sur les taxes, permis ou licences qui doivent être imposés;
- tout rapport recommandant l'octroi de franchises et de privilèges;
- tout rapport concernant l'échange ou l'emphytéose relatif à un immeuble appartenant à la ville et en outre, la location de ses biens meubles et immeubles lorsque la durée excède un an;
- tout rapport sur toute autre question que lui soumet le conseil et qui est de la compétence de ce dernier;
- tout plan de classification des fonctions et des traitements.

La présidence du conseil

Cette instance est celle qui s'occupe de protéger et de gérer la démocratie au sein du conseil municipal. Elle doit aussi rendre les travaux du conseil municipal ouverts au public et administrer le déroulement des séances au conseil municipal. En toute circonstance, elle se doit donc de gérer les interventions et les débats avec le plus

haut degré de neutralité. Il est également à souligner que les commissions permanentes relèvent maintenant de la présidence du conseil et non du comité exécutif. Cette instance est aussi responsable du protocole et de la sécurité à l'hôtel de ville.

Les sociétés paramunicipales et les autres entités

Les sociétés paramunicipales sont des entités mandatées par la ville de Montréal pour agir dans des domaines précis. Une fois par an, elles rendent compte au comité exécutif. Tout y est décidé et organisé à huis clos. L'intervention citoyenne y est donc inexistante.

Il y a sept (7) sociétés paramunicipales :

1. La Corporation Anjou 80
2. La Corporation des habitations Jeanne-Mance
3. L'Office municipal d'habitation de Montréal
4. La Société de développement de Montréal
5. La Société de gestion Nauberges
6. La Société d'habitation et de développement de Montréal
7. La Société de gestion Marie-Victorin

En plus des sociétés paramunicipales, une commission et deux autres sociétés ont leur propre mode de gestion :

La Commission des services électriques

Elle a pour mandat de favoriser l'enfouissement des câbles et des fils. Pour le compte de ses usagers, elle planifie, conçoit, fait construire, entretient et administre le réseau de conduits souterrains servant à faire passer, entre autres, les fils de téléphone et d'éclairage électrique.

La Société des transports de Montréal

Cette société facilite et organise les déplacements par transport collectif à Montréal. Elle ajuste son service aux besoins de sa clientèle. Cette Société est sans doute la plus connue mais saviez-vous que les usagers du transport en commun peuvent assister aux séances des conseils d'administration ?

Pour plus de renseignements, contactez la STM. Si vous voulez participer aux assemblées de la Société de transport

de Montréal et y poser une question aux membres du conseil vous devez obligatoirement vous inscrire 15 minutes avant le début de l'assemblée. Les assemblées sont tenues au siège social de la STM et commencent à 17h 30.

La Société en commandite Stationnement de Montréal

Cette société est une entreprise affiliée à la Chambre de commerce du Montréal Métropolitain. Dans les neuf arrondissements de Montréal, elle gère le stationnement tarifé sur rue ainsi que les parcs de stationnement tarifé sur rue ainsi que les parcs de stationnement auparavant exploités par la ville de Montréal. Les conseils d'administration y sont tenus à huis clos.

1.3 À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

À l'échelle régionale, les instances politiques municipales sont :

- la Communauté métropolitaine de Montréal
- le conseil d'agglomération

La Communauté métropolitaine de Montréal

La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) est un organisme suprarégional, créé en juin 2000, voué à la planification, à la coordination et au financement dans des domaines dont le champ d'application dépassent la limite des municipalités. Elle perçoit des revenus sous forme de contributions versées par les municipalités et de subventions provinciales, mais n'est pas habilitée à lever d'impôts puisqu'il n'y a pas d'élection directe. Les 28 membres du Conseil de la CMM proviennent des municipalités locales. La CMM compte deux instances politiques internes soit le Conseil et le Comité exécutif.

Le comité exécutif siège à huis-clos et les décisions s'y prennent à majorité simple. Le maire de Montréal assume les fonctions de président du Conseil de la CMM et de président du Comité exécutif de la CMM. Quant aux séances du Conseil, celles-ci sont publiques.

Sans élection directe et sans pouvoir de taxation, la Communauté métropolitaine de Montréal n'est pas un véritable gouvernement régional comme certains l'avaient souhaité. Le territoire couvert par la CMM est formé de 63 municipalités correspondant à peu près à celui de la région métropolitaine de recensement (RMR) défini par Statistique Canada. En plus des villes de Montréal, Laval et Longueuil, le territoire englobe 20 municipalités de la couronne nord et 40 municipalités de la couronne sud. Les municipalités de Saint-Jérôme et de Lavaltrie sont exclues de la CMM alors qu'elles font partie de la RMR. Les municipalités de Verchères et de Contrecoeur font cependant partie de la CMM bien qu'elles n'appartiennent pas à la RMR en raison de la présence des installations portuaires du port de Montréal sur ce territoire

La CMM compte une population de 3,4 millions de personnes réparties sur un vaste territoire de 4 360 kilomètres carrés caractérisé par la présence d'un archipel, du fleuve Saint-Laurent, de nombreux cours d'eau et des collines montérégiennes qui dominent le paysage métropolitain.

La CMM exerce ses compétences dans les domaines tels que:

- L'aménagement du territoire
- Le développement économique, artistique et culturel
- Le logement social
- Les équipements, infrastructures, services et activités à caractère métropolitain
- Le transport en commun et le réseau artériel métropolitain
- La planification de la gestion des matières résiduelles
- L'assainissement de l'atmosphère et l'assainissement des eaux.

Vous pouvez assister à titre d'observateur aux assemblées de la CMM. Les locaux de la CMM sont situés au 1002 Sherbrooke Ouest, bureau 2400. Tél. : 514 350-2550.

Le conseil d'agglomération

Le Conseil d'agglomération sera constitué selon le projet de loi 9, en date du 1er janvier 2006, suite aux référendums ayant eu lieu le 20 juin 2004 partout sur le territoire du Québec. Formé de représentants élus de toutes les municipalités dont les maires(esses), le conseil d'agglomération serait investi du pouvoir de décision, de taxation et de tarification à l'égard des services d'agglomération. C'est la municipalité résiduaire, c'est-à-dire l'entité qui représentera l'ensemble des municipalités de l'agglomération qui ne sont pas reconstituées, qui fournira les services communs à l'ensemble du territoire; il s'agit des services d'agglomération.

Le nombre de voix de chacune des municipalités à ce conseil serait accordé en fonction de sa population. Ainsi, l'ancienne ville de Montréal bénéficierait de 87% des voix.

Le conseil d'agglomération prendra des décisions à la majorité des voix. La municipalité résiduaire pourrait exercer un droit de veto (dans ce cas-ci Montréal).

Les services sous la responsabilité du Conseil d'agglomération :

- L'évaluation foncière
- La gestion des cours d'eau municipaux
- Les services de sécurité civile
- Les services de police
- Le centre d'urgence 9-1-1
- La mise en oeuvre des schémas de couverture de risque en sécurité incendie et de sécurité civile
- La cour municipale
- Le logement social
- L'aide destinée aux sans-abri
- L'élimination et la valorisation des matières résiduelles
- Les équipements et infrastructures d'alimentation en eau, sauf les conduites locales
- Les équipements et infrastructures d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales
- La mise en oeuvre du plan de gestion des matières résiduelles
- Le transport collectif des personnes
- La gestion des rues et des routes du réseau artériel
- La promotion économique, y compris à des fins touristiques, hors du territoire d'une municipalité d'agglomération
- L'accueil touristique
- Le ou les parcs industriels
- Tout lieu ou toute installation destinée à recevoir la neige ramassée sur le territoire de plusieurs municipalités liées
- Le Conseil des arts
- Toute autre compétence anciennement accordée à la communauté urbaine dans le cas où la ville a succédé à celle-ci, incluant le schéma d'aménagement et de développement, le schéma de sécurité civile, le schéma de couverture de risques en matière d'incendie et le centre local de développement
- Les équipements, infrastructures et activités définis comme étant d'intérêt collectif en annexe de la loi;

Voir le commentaire « Le conseil d'agglomération et ses effets pervers ... », *Guide de participation civique montréalaise à l'intention des citoyens(nes)*, SodecM, 2004, p.22

2. LES LIEUX DE LA PAROLE PUBLIQUE

Il existe actuellement à Montréal une série d'institutions et d'organismes qui vous permettent de vous exprimer sur une foule de questions publiques. Il s'agit de :

- Les conseils d'arrondissement
 - Commissions et comités des conseils d'arrondissement
 - Groupes de travail
 - Comités consultatifs d'urbanisme
 - Assemblée publique de consultation de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme

- Le conseil municipal
- Les commissions permanentes du conseil municipal
- L'Office de consultation publique de Montréal
- Les conseils consultatifs

2.1 LES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT *(voir l'annexe 1)*

La séance du conseil d'arrondissement est ouverte à tout le monde et se tient le premier lundi du mois. Toutefois, elle a lieu le deuxième lundi de janvier, le quatrième lundi du mois d'août, et se tient le mardi si le lundi est férié. Pour tous les détails, c'est-à-dire l'heure, le lieu et l'ordre du jour, vous n'avez qu'à consulter le site internet de la ville de Montréal à www.villemontreal.qc.ca ou votre journal local de quartier. Toutes les informations doivent y figurer selon la loi d'accès à l'information du Québec. Sinon, vous pouvez appeler votre bureau Accès Montréal pour avoir un horaire détaillé.

Chaque séance du conseil d'arrondissement débute par une période de questions de 30 minutes. Pour participer à cette période de questions, il faut s'inscrire sur place avant le début de la séance.

Le pouvoir du nombre : Lorsque vous vous présentez à une séance du conseil d'arrondissement pour poser des questions et faire valoir votre point de vue, il est préférable de ne pas y aller seule. Mobiliser amies, membres de votre organisation ou de votre communauté. Le pouvoir du nombre démontre aux élus que vous n'êtes pas un cas isolé.

La période de questions : La période de questions, comme son nom l'indique, se limite formellement aux interventions faites sous forme de questions. Rien n'empêche cependant que vous fassiez un préambule à vos questions ou que vous transformiez votre avis en question.

Sachez que les requêtes se font au bureau d'Accès Montréal mais que si pour être réglées elles requièrent des changements politiques, c'est au conseil d'arrondissement qu'il faut se diriger.

Pour en savoir plus, voyez le tableau complémentaire sur les lieux de parole publique, aux pages 20, 21, 22,23.

2.2 LE CONSEIL MUNICIPAL

En tout temps, vous pouvez assister à une assemblée au conseil municipal. Certains intervenants viennent poser des questions essentielles sur des problèmes qui affectent leur quartier, notamment au niveau administratif, d'autres interviennent afin d'inviter les élu(e)s à ne pas adopter un article qui est à l'ordre du jour. Les grands dossiers qui affectent la vie montréalaise tels les transports, le logement ou l'environnement y trouvent également des preneurs qui viennent inviter les décideurs soit à agir, soit à se retirer. Tout comme au niveau local, ce dernier est précédé d'une période d'inscriptions. Si le nombre d'intervenants est nombreux, le conseil dispose alors de deux périodes de questions de 30 minutes chacune.

Calendrier et ordres du jour du conseil municipal

Les séances ordinaires du conseil de la Ville de Montréal se tiennent à 19 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (métro Champ-de-Mars).

Les séances du conseil sont publiques et comportent une période de questions. Toute personne qui désire poser une question à un membre du conseil au cours d'une séance doit se présenter au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville dans les 30 minutes précédant la séance. Il est préférable d'utiliser la porte située du

côté ouest de l'hôtel de ville (place Vauquelin).

Il est aussi possible d'adresser une question écrite à un membre du conseil en la faisant parvenir directement à la greffière de la Ville, au 275, rue Notre- Dame Est, bureau R-113A, Montréal, H2Y 1C6.

Le membre du conseil dépose sa réponse lors d'une assemblée du conseil, et une copie est transmise à la personne qui a posé la question.

2.3 LES COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL MUNICIPAL

Il existe sept commissions permanentes au conseil municipal. Celles-ci sont composées de conseillers d'arrondissements ou de conseillers municipaux. L'annexe 5 fournit la liste et les mandats des commissions pour l'année 2003.

Ces commissions sont des instances de consultation publique qui se penchent sur des domaines d'intervention précis tels que les relations interculturelles, l'habitation, le développement social et communautaire ou encore la sécurité publique, les finances, le capital humain et les services aux citoyens.

La mission des commissions permanentes est double. Elles visent, premièrement, à éclairer la prise de décision des membres du conseil et, deuxièmement à favoriser la participation des citoyens aux débats d'intérêt public. Il est à noter que les commissions ont une fonction uniquement consultative.

Le mandat et la composition de la Commission de la sécurité publique sont particuliers puisqu'ils sont précisés dans la Charte de la ville de Montréal. Les commissions permanentes mènent les consultations qu'elles jugent nécessaires (en autant que celles-ci se situent dans leur champ de compétence respectif) et celles commandées par le conseil municipal.

Ces commissions disposent de 90 jours pour émettre leur rapport au conseil municipal. Il n'y a pas de débat sur les recommandations.

Leurs séances sont publiques et vous pouvez y intervenir tant auprès des élus que des experts contractés pour travailler sur des projets précis, comme par exemple un projet de logement social. Les horaires de la tenue de ces séances sont également affichés sur le site internet de la ville de Montréal.

Une période de questions est réservée au public. Toute personne qui désire poser une question doit s'inscrire 15 minutes avant le début des assemblées.

La Commission permanente du conseil sur les finances, le capital humain et les services aux citoyens présente en assemblée les prévisions budgétaires pour la prochaine année ainsi que le programme triennal d'immobilisation. Cette commission ne peut cependant apporter aucun amendement au budget de la ville car une fois que le comité exécutif l'a déposé, le conseil municipal seul peut l'adopter ou le rejeter.

2.4 L'OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a été créé par l'article 75 de la Charte de la ville de Montréal. Il réalise des mandats de consultation publique relatifs aux différentes compétences de la ville de Montréal, notamment sur les projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire ou sur tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif.

La Charte de la ville de Montréal définit ainsi les fonctions de l'OCPM :

- Proposer des règles visant à encadrer la consultation publique faite par toute instance de la ville afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces;
- Procéder aux consultations publiques, prévues par toute disposition applicable ou demandées par le conseil municipal, sur les révisions du plan d'urbanisme de la ville ;
- Tenir des audiences publiques sur tout projet désigné par le conseil ou le comité exécutif de la ville et à la demande de l'un ou de l'autre.

La Charte de la ville de Montréal prévoit également que l'OCPM doit tenir des audiences publiques sur tout règlement concernant la réalisation d'un projet relatif à :

- Un équipement collectif ou institutionnel, tel un équipement culturel, un hôpital, une université, un collège, un centre des congrès, un établissement de détention, un cimetière, un parc régional ou un jardin botanique;
- De grandes infrastructures, tel un aéroport, un port, une gare, une cour, une gare de triage ou un établissement d'assainissement, de filtration ou d'épuration des eaux;
- Un établissement résidentiel, commercial ou industriel situé dans le centre des affaires ou, s'il est situé hors du centre des affaires, dont la superficie de plancher est supérieure à 25 000 mètres carrés;
- Un bien culturel reconnu ou classé ou un monument historique cité conformément à la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chapitre B-4) ou dont le site envisagé est situé dans un arrondissement historique ou naturel ou dans un site du patrimoine au sens de cette loi.

Toute consultation publique commencée par l'Office de consultation publique de Montréal avant le 18 décembre 2003 et qui porte sur une modification au plan d'urbanisme, est continuée par l'Office malgré le changement apporté à la Charte de la ville de Montréal par le projet de loi n° 33.

Essentiellement, cet organisme est composé d'un président nommé par le conseil, qui exerce ses fonctions à plein temps et dont le mandat est de quatre ans. Pour la tenue des consultations publiques, le conseil peut désigner des commissaires dont le mandat ne peut être d'une durée supérieure à quatre ans et il peut également, à la demande du président de l'Office, désigner un ou des commissaires supplémentaires choisis à même une liste dressée par le comité exécutif dont les services sont retenus pour une période déterminée. Les personnes susceptibles d'exercer les fonctions de président ou de commissaires doivent avoir des compétences particulières en matière de consultation publique. Afin d'assurer l'indépendance de l'Office, les membres du conseil ou d'un conseil d'arrondissement ainsi que les fonctionnaires et les employés de la ville ne sont pas habilités à exercer ces fonctions.

L'Office de la Consultation publique est l'instance qui a mené les audiences sur la proposition de Charte montréalaise des droits et responsabilités.

Pour toutes les informations pertinentes aux séances de l'Office ou pour savoir comment y présenter un mémoire écrit : www.ocpm.qc.ca

Pour en savoir plus sur la proposition de Charte montréalaise sur les droits et responsabilités, voir plus loin la section 3.3, p. 29.

2.5 LES CONSEILS CONSULTATIFS

Pour les citoyens, ces conseils sont sans aucun doute les plus intéressants. Composés entièrement de citoyens nommés par le maire, ces conseils reflètent des espaces uniques d'influence pour les Montréalais. Ces conseils ont pour fonctions d'aviser la Ville en ce qui a trait à la prise en compte des besoins et intérêts de groupes sociaux spécifiques, ou encore d'assurer l'avancement de certains dossiers, dont celui des arts et du patrimoine.

La ville de Montréal fait le plus souvent appel aux candidatures et procède dans un premier temps par sélection des curriculum vitae et dans un deuxième temps par une entrevue des candidatures retenues. Le comité exécutif doit par la suite approuver ces candidatures et procéder à la nomination des membres du conseil. Pour plus de renseignements consultez le site de la ville de Montréal.

Il existe actuellement 5 conseils consultatifs :

- Conseil Interculturel de Montréal
- Conseil Jeunesse de Montréal
- Conseil des Arts
- Conseil du Patrimoine
- Conseil des Montréalaises

Sauf avis contraire, les réunions des Conseils consultatifs ne sont pas publiques, mais ils peuvent en tout temps tenir des assemblées publiques.

Conseil interculturel de Montréal

Le Conseil interculturel a pour fonction notamment de conseiller et de fournir des avis au conseil municipal ou au comité exécutif sur toute question d'intérêt relevant de sa compétence traitant des services offerts aux citoyens ou des politiques municipales susceptibles de favoriser la participation des communautés ethnoculturelles à la vie politique, économique, sociale et culturelle de la ville. Ce conseil a comme fonction également de solliciter des opinions et d'entendre des requêtes et suggestions de toute personne ou groupe sur les questions en matière de relations interculturelles.

Conseil jeunesse de Montréal (CJM)

Le mandat du CJM est de conseiller le maire et le comité exécutif, de façon régulière et continue, sur toutes les questions relatives aux jeunes et de s'assurer de la prise en compte des préoccupations jeunesse dans les décisions de l'administration municipale. Le CJM est formé de 15 jeunes, âgés de 16 à 30 ans, représentatifs de la diversité géographique, linguistique et culturelle de la jeunesse montréalaise.

Pour avoir accès aux rapports publiés par le CJM, consultez leur site internet sur : www.ville.montreal.qc.ca

Conseil des Montréalaises

À la demande des groupes de femmes et de militantes sur la scène municipale, la Ville a finalement annoncé la création prochaine du Conseil des Montréalaises. Ce conseil a pour principal mandat de défendre le principe d'égalité entre les hommes et les femmes et l'amélioration des conditions de vie des Montréalaises. Cette instance pourra de sa propre initiative ou à la demande du comité exécutif, du conseil de ville ou des conseils d'arrondissements effectuer des recherches. Ce conseil se réunira huit fois par année et devrait débiter ses premiers travaux en octobre 2004.

Conseil des arts

Cette instance se veut un organisme au service du milieu artistique de la métropole. Elle soutient la création, la production et la diffusion artistique professionnelle, accorde une attention particulière à la relève et à de nouvelles formes d'expression artistique, soutient le développement disciplinaire et souligne l'excellence artistique. La structure de ce conseil est prévue par Charte de la ville de Montréal. Le Conseil des arts recommande le versement de subventions afin d'appuyer la création et la production artistique. Il est formé de 21 membres issus majoritairement du milieu des arts, mais aussi des secteurs d'éducation, des affaires et du milieu municipal.

Conseil du patrimoine

À la demande du conseil municipal, du comité exécutif et des conseils d'arrondissements, le Conseil du patrimoine de Montréal émet des avis sur les services et les politiques municipales à mettre en oeuvre afin de favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine. Il contribue à l'élaboration et à l'implantation de la politique du patrimoine de la ville. Il détermine par règlement le nombre des membres, les fonctions ainsi que des pouvoirs et devoir du Conseil du patrimoine (*Charte...*).

Le Conseil du patrimoine émet des avis et peut également consulter en matière de patrimoine. Il recommande aux instances politiques municipales des études et des recherches relatives à la protection du patrimoine. Il a aussi une mission de sensibilisation auprès du public.

Le Conseil du patrimoine est constitué de neuf membres. L'appel de candidatures pour le poste de présidente se fait dans un journal de langue française et un journal de langue anglaise distribués à l'ensemble de la ville, mais le conseil municipal n'est pas tenu de nommer la présidente ou les membres issus de l'appel public.

3. LES OUTILS DÉMOCRATIQUES

- **La Charte de la ville de Montréal**
- **Les élections municipales**
- **La Charte des droits et responsabilités**
- **Le Protecteur du citoyen**

3.1 LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

La plupart des règles qui régissent l'espace de vie qu'est Montréal ont été faites par nos gouvernements, que ce soit le gouvernement fédéral (Parlement d'Ottawa), le gouvernement québécois (Assemblée Nationale de Québec) ou les gouvernements municipaux (Hôtel-de-ville de Montréal ou conseils d'arrondissement).

Montréal, personne morale, est régie par un ensemble de règles groupées dans une loi, appelée Charte de la ville de Montréal. Il s'agit de la loi fondamentale de Montréal. Bien sûr, si cette loi n'existait plus, Montréal espace de vie continuerait d'exister : les rues et les trottoirs seraient toujours là, les parcs, le Mont-Royal, les gens. Toutefois, si la Charte de la ville de Montréal n'existait plus ou si elle était modifiée de façon importante, tous les rouages de la ville seraient bouleversés.

Cette loi a été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec (le gouvernement provincial) et seule l'Assemblée nationale peut la modifier. L'application de la Charte de la ville de Montréal a été confiée au ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (le site internet de ce ministère se trouve à l'adresse <http://www.mamsl.gouv.qc.ca/accueil.asp>).

La Charte de la ville de Montréal traite d'un ensemble de choses liées à l'organisation de la municipalité. Il est possible de consulter le texte intégral de la Charte à partir du site internet de la ville de Montréal à l'adresse http://ville.montreal.qc.ca/vie_democratique/charte.s htm .

L'application de la Charte de la ville de Montréal a été confiée au ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir. Actuellement, ce poste est occupé par M. Jean-Marc Fournier.

Ce que l'on trouve dans la Charte de la ville de Montréal :

La Charte traite des structures politiques et administratives de la ville et des arrondissements (maire, conseil municipal, conseil d'arrondissement, comité exécutif, etc.). Elle accorde des pouvoirs à la ville-centre dans divers domaines :

- Aménagement et urbanisme
- Promotion économique et développement communautaire, culturel, économique, social et en matière d'environnement et de transport
- Récupération et recyclage des matières résiduelles
- Culture, loisirs et parcs
- Logement social
- Réseau artériel (principales voies de circulation automobile)
- Assainissement des eaux
- Police
- Dépannage et remorquage des véhicules
- Cour municipale

3.2 LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

La façon la plus directe de participer à la démocratie est de voter. Les élections municipales à Montréal ont lieu tous les quatre ans, dans tous les arrondissements constituant la ville de Montréal, selon la Charte de la ville de Montréal. Le système électoral utilisé à Montréal est le scrutin majoritaire plurinominal à un tour. Ce système électoral implique que vous votiez plusieurs fois dans un même bulletin de vote.

Pour être éligible comme électrice ou comme candidate à une élection, vous devez avoir plus de dix-huit ans, et au 1er septembre de l'année électorale vous devez être citoyen canadien, résider à Montréal et, depuis au moins six mois, résider au Québec ou, depuis 12 mois, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé à Montréal.

Pour plus de renseignements sur les élections, consultez le site du Directeur général du Québec : www.electionsquebec.qc.ca ou consultez *La Démocratie à Montréal*, le guide à l'intention des nouveaux Montréalais, MRCI, Ville de Montréal.

Vous pouvez également exercer votre participation en adhérant à un parti politique (sous forme de membership) et y occuper différents rôles comme militante. Chaque parti politique détient sa propre structure de fonctionnement et ses propres instances. Pour connaître le mode de fonctionnement de chaque parti, visitez leur site Internet.

Il est également possible que toute citoyen montréalais se présente aux élections municipales, soit au sein d'un parti déjà existant, soit comme candidate indépendante, ou que l'on crée un nouveau parti. Pour cela, il faut en faire la demande au Directeur général des élections.

3.3 LA CHARTE MONTRÉLAISE DES DROITS ET RESPONSABILITÉS : PROPOSITION

La Charte de la ville de Montréal accorde des pouvoirs à la ville dans divers domaines :

- l'aménagement et l'urbanisme;
- la promotion économique et le développement communautaire, culturel, économique, social et en matière d'environnement et de transport;
- la récupération et le recyclage des matières résiduelles;
- la culture, les loisirs et les parcs;
- le logement social;
- le réseau artériel (les principales voies de circulation automobile);
- l'assainissement des eaux;
- la police;
- le dépannage et le remorquage des véhicules;
- la cour municipale.

La Charte de la ville de Montréal accorde également des pouvoirs aux arrondissements dans d'autres domaines liés à l'urbanisme :

- les dérogations à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise;
- la sécurité incendie et la sécurité civile;
- l'environnement;
- le développement économique local, communautaire,

culturel et social;

la voirie locale

- la culture, les loisirs et les parcs
d'arrondissement;

La Charte de la ville de Montréal accorde des pouvoirs décisionnels, (par exemple, le pouvoir d'attribuer des contrats), notamment des pouvoirs de taxation. La Charte de la ville de Montréal prévoit les modalités relatives aux élections, au salaire des élus et aux fonctionnaires et employés.

La Charte de la ville de Montréal crée un certain nombre d'organismes (Commission de la fonction publique, Conseil des arts, Commission de la sécurité publique, Office de consultation publique, Conseil interculturel, Conseil du patrimoine, entre autres). La Charte de la ville de Montréal délimite les limites géographiques de la ville et des arrondissements.

Ce que l'on ne trouve pas dans la Charte de la ville de Montréal : la Charte de la ville de Montréal ne parle pas à peu près pas des personnes en chair et en os, les citoyennes qui occupent l'espace de vie qu'est Montréal. Il est question, dans certains articles, de consultation publique (en effet, c'est la Charte de la ville de Montréal qui établit l'Office de consultation publique) et de l'obligation, dans certaines situations, de tenir des réunions publiques et de prévoir des périodes de questions.

La Charte de la ville de Montréal ne traite pas de l'ensemble des questions qui touchent plus particulièrement les citoyens de Montréal, par exemple : la vie démocratique, la vie économique et sociale, la vie culturelle, l'environnement et le développement durable, la sécurité physique, les services municipaux de qualité.

Qu'en est-il de Montréal, espace de vie ? Les personnes qui occupent cet espace de vie, les citoyennes et les citoyens, ne devraient-ils pas se retrouver dans la loi fondamentale de la ville ?

Pour combler ce déficit, il y a actuellement une initiative de la ville de Montréal qui mérite d'être signalée, et à laquelle les citoyennes auraient intérêt à porter attention et à participer : la proposition de Charte montréalaise des droits et responsabilités.

Au printemps 2004, à la demande du comité exécutif de la ville de Montréal, l'Office de consultation publique a mené des consultations sur la proposition de Charte montréalaise des droits et responsabilités, dévoilée par le maire de Montréal, monsieur Gérald Tremblay, le 10 décembre 2003. Le projet de Charte montréalaise des droits et responsabilités a été entrepris au Sommet de Montréal de juin 2002 dans le cadre du chantier sur la démocratie. Le comité exécutif a mandaté l'Office de consultation publique afin de tenir des audiences publiques sur cette proposition.

Dans l'ensemble, le projet d'une Charte des droits et responsabilités pour les Montréalais a été reçu positivement par la grande majorité des intervenants. Il est perçu comme novateur et plusieurs interventions des citoyens(nes) et des groupes ayant participé à la consultation vont dans le sens de son renforcement et des clarifications quant à son mandat et à sa portée.

La commission se fait l'écho du soutien que les participants aux audiences ont donné à la Charte des droits et responsabilités tout en partageant l'opinion largement exprimée qu'il s'agit d'un projet inachevé qui mérite précisions et bonifications. Pour ce faire il faut tirer profit du travail méticuleux, exhaustif et généreux fait par les citoyens(nes). La commission relève que certaines questions ont été soulevées à de très nombreuses reprises et méritent clarification.

Ainsi les citoyens(nes) se sont interrogés sur la portée de la Charte des droits et responsabilités et souhaitent que celle-ci soit enchâssée dans la Charte de la ville de Montréal pour lui donner une valeur supérieure à un règlement du conseil de ville. On peut consulter la proposition de Charte montréalaise des droits et responsabilités sur le site internet de la ville de Montréal à http://www2.ville.montreal.qc.ca/asurveiller/pdf/charte_montrealaise.pdf

Par ailleurs, on peut prendre connaissance du rapport de consultation publique sur la proposition de Charte montréalaise des droits et responsabilités sur le site de l'Office de consultation publique à <http://www2.ville.montreal.qc.ca/ocpm/pdf/PD02/rapport.pdf>

Une des façons dont les citoyens peuvent s'assurer une place plus importante dans la Charte de la ville de Montréal est de suivre attentivement les prochaines démarches autour de l'initiative de la proposition de Charte montréalaise des droits et responsabilités et d'y participer en exigeant que cette Charte soit non seulement adoptée par le conseil de ville et des arrondissements, mais qu'elle soit enchâssée dans la Charte de la ville de Montréal.

Ils peuvent notamment presser leurs élus d'accorder une grande priorité à ce dossier pour qu'un jour, l'espace démocratique qui permettra une véritable participation aux décisions de la ville et de l'arrondissement soit garanti pour tous les Montréalais.

3.4 LE PROTECTEUR DU CITOYEN (L'OMBUDSMAN)

Le protecteur du citoyen (l'ombudsman) intervient lorsqu'un citoyen n'est pas satisfait d'un service rendu par la ville ou lorsqu'il se sent lésé par la réponse que lui donne la ville. Faire appel à l'ombudsman n'est pas un mode de participation civique à proprement parler, mais il pourrait dans certains cas alerter l'opinion publique quant à certaines failles ou lacunes dans la gouvernance de la ville. En ce sens, le recours à l'ombudsman peut être une façon d'améliorer ce qui vous empêche de participer.

Pour la première fois à Montréal, l'ombudsman n'est pas un élu et il est indépendant de l'administration en place. À la demande d'un citoyen ou de sa propre initiative, l'ombudsman peut faire enquête sur toute affaire touchant la ville ou une société paramunicipale. L'ombudsman ne peut cependant pas intervenir si la plainte fait référence à une décision, un acte ou une omission émanant des élus municipaux ni faire enquête dans le cadre du dossier des relations de travail. Il ne peut pas non plus enquêter sur le Service de police et sur la Société de transport de Montréal.

Vous pouvez également consulter le site internet de la ville de Montréal à <http://www11.ville.montreal.qc.ca/sherlock2/servlet/template/sherlock,AfficherDocumentInternet.vm/nodocument/>

4. LA PARTICIPATION CITOYENNE : STRATÉGIES

Plusieurs citoyens et groupes communautaires reconnaissent que les structures actuelles de la ville

empêchent la pleine participation citoyenne à leur propre gouvernance. Comme citoyen, vous devez demeurer attentif aux initiatives de ces personnes et groupes. Certaines initiatives pourraient en effet vous permettre à l'avenir de participer à des décisions publiques qui vous sont actuellement fermées.

4.1 LES INITIATIVES CITOYENNES

Par exemple, en septembre 2004, des groupes communautaires intéressés par la démocratie participative ont organisé le Troisième sommet des citoyen(ne)s sur l'avenir de Montréal dont le thème principal était « Vers la démocratie participative – un agenda citoyen » (Voir l'annexe 8). Au cours de cet événement public d'envergure, appuyé notamment par la ville de Montréal et le Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, il a été question de la participation des citoyens à la vie municipale et des façons d'améliorer cette participation. Pour en savoir plus sur cet événement, consultez leur site internet à <http://3sc.cam.org/>

Comme son nom l'indique, il s'agissait du troisième sommet de ce genre. Surveillez attentivement les médias et les sources d'information communautaires pour connaître la tenue d'autres événements semblables. En participant à des tels événements, vous contribuerez à améliorer les conditions d'exercice de la participation citoyenne à Montréal.

4.2 LE SOMMET DE MONTRÉAL DE 2002

En juin 2002, la ville de Montréal a tenu un important exercice de consultation et de concertation publiques appelé le Sommet de Montréal. À l'issue de ce Sommet, auquel ont pris part de nombreux intervenants, dont plusieurs groupes communautaires, un certain nombre d'initiatives appelées « chantiers » ont été lancées. Le chantier sur la démocratie (qui a donné naissance à la proposition de Charte montréalaise des droits et responsabilités) et plusieurs autres chantiers dans divers domaines stratégiques (par exemple le développement durable) continuent d'agir et sont financés par la ville.

Comme citoyen préoccupé par les lieux de participation civique, vous devez surveiller l'évolution du Sommet de Montréal et vous faire entendre (notamment auprès de vos élus) pour leur signifier l'importance que vous attachez au Sommet de Montréal et au suivi à lui donner (y compris l'organisation d'un autre Sommet auquel pourraient participer un plus grand nombre de citoyens). Pour en savoir plus sur le Sommet de Montréal et sur le suivi à son égard, consultez le site internet de la ville de Montréal à <http://www2.ville.montreal.qc.ca/ldvdm/jsp/sommet/index.htm>

Ce qu'il faut retenir...

Pour bien participer à la vie civique de Montréal et à son arrondissement, il faut d'abord considérer que la ville et l'arrondissement ont besoin de vous pour devenir meilleurs. C'est la première étape de la citoyenneté.

Dans cet esprit, vous agirez non pas seulement comme individu, pour des motifs purement personnels, mais

comme membre de la société soucieuse d'agir pour et avec les autres.

Comme citoyen, vous croyez que vous pouvez changer les choses et vous êtes prête à agir pour le faire. Vous n'attendez pas que d'autres prennent des décisions à votre place. En fait, vous prenez votre place.

Vous agirez avec d'autres, en particulier comme membre des nombreux groupes communautaires qui enrichissent la vie montréalaise.

Vous prendrez la parole à chaque fois où vous le pourrez, pour prendre part aux décisions publiques qui concernent votre ville ou votre quartier. Les élus qui vous représentent pourront faire un meilleur travail grâce à votre participation.

Vous apprendrez à connaître les rouages politiques, administratifs et sociaux de la ville pour mieux y participer.

Quand vous constaterez que les rouages actuels vous empêchent de prendre pleinement part aux décisions qui vous concernent, vous tenterez d'amener des changements en élisant des personnes qui partagent vos valeurs et en travaillant avec les personnes et groupes qui oeuvrent eux aussi pour le changement.

Il ne nous reste qu'à vous souhaiter du succès et du plaisir dans vos démarches. Et de vous remercier, au nom de tous vos concitoyens, de votre participation civique!

Les enjeux à identifier et les stratégies à envisager

Vous n'êtes pas d'accord avec des décisions prises par la ville ou votre arrondissement ou vous croyez que la ville ou votre arrondissement se croisent les bras dans un dossier et vous voulez qu'ils agissent. Dans la première section du présent guide, nous avons vu qu'il y a des choses que vous pouvez faire, comme citoyen pour participer aux décisions qui touchent votre ville ou votre arrondissement. Nous avons vu aussi que les rouages de la ville sont complexes et que l'on peut fort bien s'y perdre.

Votre première démarche consiste donc à bien vérifier si vous avez bien utilisé tous les outils actuellement à votre disposition. Avez-vous suffisamment bien défini votre objectif (ce que vous voulez) ? Avez-vous communiqué avec d'autres citoyens comme vous (des voisines, amies, groupes communautaires) pour que vous agissiez ensemble? Connaissiez-vous suffisamment bien les rouages de la ville ? Êtes-vous intervenu en temps opportun? Vous êtes-vous adressé aux bons décideurs (personne ou organisme) ? Avez-vous fait un bon suivi de votre démarche? Si vous avez répondu NON à l'une de ces questions, il vous faudra peut-être « refaire vos devoirs » et corriger ce que vous n'avez pas fait correctement.

Reconnaître les limites des structures actuelles

Par contre, il pourra arriver, malgré tous vos bons efforts et toutes vos connaissances des rouages de la ville, de « frapper un mur ». À l'heure actuelle, à Montréal, la très grande majorité des décisions qui touchent la ville ou l'arrondissement sont pris exclusivement par les élus (et encore, un petit nombre d'entre eux), des fonctionnaires et des employés de la ville, sans la participation des citoyens.

Voici quelques exemples de décisions où la participation des citoyens n'est pas possible dans l'ordre actuel des choses. Il s'agit des décisions prises par :

- le maire
- le comité exécutif
- les sociétés paramunicipales (voir p. 16)
- le budget de Montréal et des arrondissements Voir Guide de participation civique montréalaise à l'intention des citoyens(nes).p 34 à 36)

4.3 LES STRATÉGIES ET PRATIQUES COMMUNAUTAIRES

Est-ce que le palier municipal est important pour les groupes communautaires ? Quels sont les enjeux ? Des acteurs communautaires de premier plan : les tables de concertation de quartier et les corporations de développement économique communautaires (CDEC)

Il existe plus de 2000 organismes communautaires et groupes de femmes à Montréal et ce mouvement a de multiples facettes. Il intervient dans des domaines aussi divers que la santé et les services sociaux, l'éducation populaire, l'habitation, l'environnement, la coopération internationale, la défense des droits sociaux, l'insertion socioprofessionnelle, etc.

Que font les groupes communautaires au niveau municipal ?

Les groupes communautaires jouent un rôle important dans la ville et dans les arrondissements. Leur rôle auprès d'une partie importante de la population, ainsi que leur implantation physique dans les quartiers, leur confèrent donc une fonction d'intervenants majeurs auprès des différentes instances de la Ville qui offrent des services dans les domaines de l'habitation, de l'environnement, du transport, de la culture...

De plus en plus, on a l'impression que les personnes qui font appel à des organismes communautaires sont le plus souvent les plus grands utilisateurs des services offerts par la Ville. C'est donc dans l'intérêt des groupes communautaires et dans leur philosophie d'intervenir auprès des municipalités afin que, d'une part, celles-ci offrent une meilleure qualité de vie aux citoyens et que, d'autre part, l'on s'assure que les services publics soient dirigés de manière démocratique, équitable et inclusive.

Certains groupes communautaires sont également financés par la Ville pour travailler au développement social ou économique. Ces groupes coordonnent et implantent des projets qui ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie de certaines catégories de la population, telles les femmes ou encore les nouveaux arrivants. On peut penser au projet Femmes et Sécurité en ville, qui visait notamment une plus grande sécurité des femmes utilisant le transport en commun la nuit. Ce projet a obtenu l'accord des chauffeurs(ses) d'autobus, qui effectuent désormais des arrêts intermédiaires pour laisser les utilisatrices descendre plus près de leur lieu de destination. Cette initiative en est une parmi une quantité et une variété d'autres sur l'île de Montréal.

Est-ce que le palier municipal est important pour les organismes communautaires ?

Tout comme au sein de la population en général, il existe un débat au sein du mouvement communautaire sur l'importance à accorder aux gouvernements municipaux. « C'est devenu un lieu commun de dire que la ville est le gouvernement le plus proche de la population, tout au moins physiquement, dit Winnie Frohn, professeure au département d'études urbaines et touristiques de l'UQAM [...] et c'est un autre lieu commun de dire que la régionalisation (et on parle de plus en plus de localisation ou de glocalisation) est le pendant de la mondialisation ».

Les villes assumeront de plus en plus de pouvoirs ou, au moins, de plus en plus de fonctions, parce que les autres paliers de gouvernement ne voudront plus les assumer ou ne font pas un bon travail. Même si ce type

d'arguments ne convainc pas tout le monde, il n'empêche que beaucoup de décisions se prennent selon de cette logique.

Par ailleurs, Mme Frohn ajoute que « ...plusieurs auteurs et politiciens affirment encore que les municipalités doivent se limiter aux services à la propriété et qu'elles ne font pas ou ne devraient pas faire la redistribution de la richesse. Il n'en demeure pas moins que certaines municipalités ont toujours assumé des mandats d'ordre social et que d'autres développent des politiques et programmes innovateurs, par exemple les maisons de jeunes, les politiques de la famille ou du support aux personnes âgées.»

Quelle que soit l'importance que les organismes communautaires accordent au palier de gouvernement municipal, une réalité demeure donc : financièrement, les villes n'ont plus les moyens de répondre à un mandat qui grossit de plus en plus. «Les fusions ont été à notre avis des arènes politiques, de dire une représentante du FRAPRU. On ne croit pas que le gouvernement du Québec veuille régler les problèmes. Le gouvernement du Québec tente de transférer les responsabilités aux villes, mais pas l'argent qui va avec.»

«D'autres raisons militent en faveur d'une implication dans la ville, explique Winnie Frohn, c'est un excellent lieu pour apprendre les rouages du pouvoir. Si on veut participer dans un comité ou même devenir conseiller ou conseillère municipale, pas besoin de déménager. Il est donc plus facile de concilier vie familiale et postes de pouvoir.»

De tels enjeux définissent en effet le type de rapport que développent ces organismes avec l'État et, dans notre contexte, avec la ville. Nous pourrions dire que, d'une manière générale, ces caractéristiques tendent à faire du mouvement communautaire un «espace intermédiaire», entre l'État et les citoyens, structurant en quelque sorte les rapports sociaux entre l'État et la société civile au Québec depuis déjà de nombreuses années. Nous pourrions les voir comme les lieux qui permettent de faire entendre les voix des citoyens, de répondre à leurs besoins, qu'ils soient économiques, relationnels, sociaux ou culturels.

Les groupes communautaires constituent une manière de travailler le social qui crée des médiations en fonction du changement social. Les groupes organisent, sensibilisent, font entendre la voix des sans voix, créent un rapport de force.

Quels sont les enjeux ?

Lors de la décentralisation des pouvoirs vers les conseils d'arrondissements, qui s'est accompagnée de budgets locaux importants, un plan de démocratisation à grande échelle aurait normalement dû suivre à l'échelle des arrondissements. Malheureusement, ce ne fut pas le cas. Ce qui fait dire à beaucoup d'organismes communautaires oeuvrant dans le domaine du logement, de l'environnement ou auprès des femmes que, dans le contexte des fusions municipales, le travail de lobbying est devenu plus difficile car c'est maintenant dans chaque arrondissement «qu'il faut se battre».

Même si, au niveau central, il existe une certaine volonté politique d'accroître le logement social, de développer des politiques de développement durable ou d'encourager des mesures d'action positive visant une diminution de la discrimination systémique subie par les femmes et les autres groupes vulnérables, cette même volonté n'est pas présente partout au niveau des arrondissements.

Exemples de quelques enjeux

- les programmes de la Ville prévoyant le financement de groupes spécifiques;

- le financement d'organismes offrant des services particuliers;
- les sièges réservés pour les groupes communautaires et les groupes de femmes dans certains comités (par exemple dans le domaine de la sécurité et des relations avec la police);
- des habitudes plus ou moins officielles, comme la consultation des tables de quartier par différents services;
- l'utilisation des services de la Ville pour les organismes ne bénéficiant d'aucune subvention (photocopies, location de salles ou formations);
- l'inclusion des préoccupations des groupes communautaires, incluant les groupes de femmes, dans les différentes instances municipales.

4.4 DES STRATÉGIES À ENVISAGER

Les groupes communautaires, les groupes de femmes notamment, ont une longue expérience dans le développement de stratégies et tactiques. Ce qui suit sera pour plusieurs de simples rappels. D'abord, distinguons deux concepts : «tactique» et «stratégie». Selon *Le guide pour le secteur bénévole et communautaire*, « Tactiques » s'entend de mesures précises telles que distribution de dépliants, rédaction d'énoncés de position et établissements de relations ... Par «stratégie», on entend un plan général qui guide l'utilisation des outils tactiques en vue de la réalisation de buts. Une stratégie est une évaluation résolue de l'endroit où vous vous trouvez, de celui où vous voulez aller et des moyens d'y parvenir.

Pour élaborer une stratégie, on peut se poser plusieurs questions :

1. Établir les objectifs et les priorités : que voulons-nous faire, puisque nous ne pouvons pas être partout tout le temps ?
2. Avec qui voulons-nous travailler et qui doit-on atteindre ?
3. Quel est le message ? Que voulons-nous faire concrètement ?
4. Qui sera le plus efficace pour porter la responsabilité ou pour servir comme porte-parole ?
5. Diffusion : comment faire en sorte que nous soyons entendus ?
6. Ressources : qu'avons-nous en main ?
7. Écarts : que devons-nous mettre au point ?
8. Quel est notre plan d'action ?
9. Évaluation : comment savoir si la démarche est fructueuse ?

Rappelons aussi une distinction utile entre une stratégie pratique et une stratégie structurelle. La première cherche à remédier à une situation concrète ; la deuxième cherche à changer la structure de la société. Les deux stratégies sont utiles, par exemple : les refuges pour les sans-abri sont importants, mais il faut intervenir aussi pour avoir moins de sans-abri.

Ce que l'on considère dans la présente section, ce sont des éléments de stratégie favorisant la participation à la ville de Montréal et dans les arrondissements. Sont donc exclus tous les moyens pour influencer indirectement la Ville (par exemple, par les médias.). D'abord, il faut déterminer quel type de participation est visé. Selon Arnstein, on peut avoir une participation discursive, qui est au niveau des paroles (échanges d'information) ou une participation effective (planification d'une activité commune, délégation de la municipalité à un organisme.

Un type de participation n'est pas meilleur qu'un autre. Cela dépend des ressources et des objectifs du groupe. Il y a certaines instances de la ville, comme le comité consultatif d'urbanisme dans chaque arrondissement, où il faudrait peut-être s'assurer qu'il y a une représentation des intérêts des groupes communautaires et des femmes.

Les arrondissements varient beaucoup dans leur utilisation des comités et des commissions. Seul le comité consultatif d'urbanisme est obligatoire. Peut-être y aurait-il lieu d'avoir un comité sur le développement qui inclut l'économique

et le social, à moins que les corporations de développement économique communautaire (CDEC) ou les Centres locaux de développement (CLD) fonctionnent déjà tout en couvrant ces dimensions.

Rappelons que le conseil d'arrondissement a des compétences, pouvoirs et obligations, notamment dans les domaines du développement économique local, communautaire, culturel et social. (Charte de la Ville, art. 130). Il y aurait lieu aussi de faire du lobbying pour faire adopter et appliquer certaines politiques, par exemple une politique sur l'accréditation des groupes communautaires et des groupes de femmes (certains arrondissements ont une politique d'accréditation des groupes communautaires), puisque le conseil d'arrondissement peut soutenir financièrement un organisme qui exerce ses activités dans l'arrondissement et qui a pour mission le développement économique local, communautaire, culturel ou social (Charte de la Ville, art. 137).

Dans ce qui suit, nous énumérons différentes instances où il faudrait peut-être s'assurer de la représentation ou de la défense des intérêts des groupes communautaires et des groupes de femmes. Il faudrait également dresser la liste des différents événements auxquels les organismes auraient intérêt à participer et la liste des différents documents et politiques pouvant servir de leviers pour appuyer leurs arguments. Soulignons que, si on vise la permanence de certains projets ou institutions, il est toujours souhaitable de les faire enchâsser dans la Charte de la Ville, laquelle peut être amendée uniquement par l'Assemblée nationale du Québec. Finalement, il y aurait lieu d'établir une liste de différentes initiatives qu'il faudrait éventuellement démarrer ou soutenir.

Les instances où les intérêts des groupes et des femmes devraient plus particulièrement être défendus

1. Comité consultatif d'urbanisme (formé de quelques élus et des citoyens nommés par le conseil d'arrondissement);
2. Office de consultation publique (y a-t-il une préoccupation en ce qui concerne la participation des femmes? Des groupes communautaires ?);
3. Conseil interculturel et Conseil jeunesse (y a-t-il une préoccupation en ce qui concerne la participation des femmes et des groupes communautaires ?);
4. L'ombudsman, Me Johanne Savard, précise que :
« L'ombudsman intervient lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire qu'une personne ou un groupe de personnes a été lésé ou peut vraisemblablement l'être, suite à un acte, une décision, une recommandation ou une omission d'un employé ou d'un représentant de la Ville. Il s'assure que les citoyens de Montréal reçoivent les services auxquels ils ont droit et sont traités avec respect et équité » (site web de la ville de Montréal). »

Les opportunités : Événements

1. « La ville doit élaborer un plan relatif au développement de son territoire qui prévoit notamment les objectifs poursuivis par la ville en matière d'environnement, de transport et de développement communautaire, culturel, économique et social (Charte de la Ville, art. 91).
2. La Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) prévoit que la CMM doit adopter un projet d'énoncé de vision stratégique du développement économique, social et environnemental pour la région métropolitaine de Montréal. Cette vision stratégique doit ensuite être intégrée au schéma métropolitain d'aménagement, lequel doit être adopté par la CMM, à l'état de projet, au 31 décembre 2004.

La Communauté métropolitaine de Montréal a déjà fait des consultations à ce sujet (consulter le site de la CMM).
3. Cependant, d'autres consultations doivent suivre en ce qui concerne le schéma d'aménagement. La date limite officielle pour l'adoption finale est le 1er janvier 2006;
3. La Charte montréalaise des droits et responsabilités : la date limite pour le dépôt des mémoires était le 30 mars 2004;
4. Le Conseil des Montréalaises;
5. Les consultations par l'Office de consultation publique;
6. Les consultations par les arrondissements;
7. Les séances d'information sur les changements de zonage et la procédure pour arriver à un référendum.

Leviers ou documents d'appui

1. La Charte montréalaise des droits et responsabilités .
2. La Charte de la ville de Montréal.
3. La Déclaration mondiale de IULA* sur les femmes adoptée par la ville de Montréal le 26 février 2002
4. Les politiques qui existent déjà dans certains arrondissements (voir le site web de la ville)
5. En septembre 1995, lors de la 4^e Conférence mondiale des Nations unies sur les femmes à Beijing, le Québec, de concert avec plus de 180 États et gouvernements, a adhéré au principe d'appliquer l'analyse différenciée selon le sexe à ses politiques. Il va de soi que cette approche est donc obligatoire pour les municipalités.
6. La 5e orientation de la Politique en matière de condition féminine poursuit deux grands objectifs, soit une plus grande présence des femmes au sein des instances locales et régionales et une meilleure prise en compte de leurs intérêts et de leurs réalités par ces mêmes instances (Secrétariat à la condition féminine,1997).
7. Les rapports des chantiers du Sommet de Montréal de 2002 (voir le site web de la Ville).
8. Certaines politiques familiales (qui existent dans certains arrondissements).
9. La vision commune des tables de quartier.

Suggestions et interrogations

1. La reconnaissance d'une manière quelconque de la contribution des groupes communautaires au développement de la Ville : un lieu (conseil de développement social) qui représente les intérêts des groupes communautaires (est-ce nécessaire? dédoublement avec le Forum social ?);
2. Une politique de financement à la Ville et dans tous les arrondissements ?
3. Un responsable élu et un responsable fonctionnaire dans chaque arrondissement pour les femmes et pour le développement social;
4. Une analyse différenciée selon le sexe pour toutes les décisions municipales et des décisions des d'arrondissement, plus particulièrement pour ce qui est des politiques et des programmes;
5. L'adoption de la co-présidence homme-femme des comités, commissions, etc. (ou alternance);
6. L'adoption de la parité femmes-hommes dans tous les comités et toutes les commissions (cela est très facile quand ce sont des nominations);
7. Une politique claire sur la redistribution de la richesse (la dotation et la péréquation);
8. Une politique de participation (qui s'assurerait aussi du droit de parole des personnes moins habituées à prendre la parole);
9. L'adoption du modèle des conseils de quartier de Québec?
10. Une consultation budgétaire comme à Porto Alegre ?

4.5 LES TABLES DE CONCERTATION DE QUARTIER

À l'échelle du quartier, les organismes communautaires concertent leurs actions en matière de conditions de vie par l'entremise des « tables intersectorielles de concertation de quartier ». Dans le territoire de l'ancienne ville de Montréal (avant 2002), il existait dix-neuf tables de quartier qui opéraient sur une délimitation des quartiers légèrement différente de celle des anciens conseils de quartier. Aujourd'hui on dénombre environ soixante-treize tables de concertation dans le Montréal des vingt-sept arrondissements.

Chacune de ces tables rassemble, en moyenne, une quarantaine d'adhérents qui sont surtout des organismes communautaires. Siègent aussi, à certaines tables, des représentants d'institutions publiques et parapubliques, des milieux d'affaires, des syndicats et des églises de même que de simples citoyens. La plupart des tables de quartier sont des organismes à but non lucratif. Elles sont dotées d'une structure organisationnelle formelle : une assemblée des membres, des comités de travail, un conseil d'administration, un comité exécutif. Leur

financement annuel repose sur diverses sources : la ville de Montréal, l'Agence de développement de Montréal, une institution publique relevant du gouvernement provincial, Centraide, une organisation sans but lucratif qui centralise les dons de charité pour ensuite les redistribuer à divers organismes, des organismes religieux.

Les tables de quartier constituent des instances de concertation. Elles mobilisent principalement leurs membres sur des questions de conditions de vie et agissent souvent en tant qu'organismes de médiation entre les pouvoirs publics, les organismes communautaires et les résidants. Cependant, elles n'offrent pas de services directs à la population : ce sont leurs organismes membres qui assument ces services.

Pour une description complète et détaillée de chaque table de quartier, visitez le site internet www.santepubmtl.qc.ca/Publication/devsocial/portrait.html . Vous trouverez la liste complète des tables de quartier à l'annexe 6.

Qu'est-ce qu'une CDEC ?

À l'échelle de l'arrondissement, les organismes communautaires se sont inscrits dans une démarche partenariale avec le milieu des affaires, des organisations syndicales et des institutions publiques autour d'un objectif commun, l'emploi, au moyen des corporations de développement économique communautaires (CDEC).

Les CDEC présentent un large éventail d'adhérents : des organismes communautaires, des syndicats, des entreprises privées, des institutions publiques et de simples individus. Elles ont toutes adopté des statuts qui précisent leur structure organisationnelle. Celle structure comprend une assemblée générale, un conseil d'administration et un comité exécutif. Les membres du conseil d'administration, dont le nombre tourne autour de la vingtaine, sont élus par des collèges électoraux : il s'agit en général du collège communautaire, du collège institutionnel, du collège des affaires, du collège syndical et parfois du collège des employés et du collège des résidants(es).

Depuis 1988, les CDEC assument les mandats du centre local de développement de Montréal (CLD), un organisme instauré dans le cadre d'une politique provinciale de soutien au développement local et régional. Comme mandataires du CLD, les CDEC ont dû mettre en place des comités de partenaires locaux qui comprennent les membres de leur conseil d'administration auxquels s'ajoutent des conseillers municipaux et même, dans certains cas, des députés locaux.

Le financement annuel de ces corporations provient, par ordre d'importance, du gouvernement provincial, du gouvernement fédéral et de la ville de Montréal. Les CDEC ont trois missions : l'aide à la réinsertion sur le marché du travail des individus qui en sont exclus; le soutien aux entreprises dans le but de maintenir et de créer des emplois et la mobilisation des acteurs locaux afin de mettre de l'avant des projets de développement économique. Tout en étant des organismes intermédiaires de développement qui mettent en lien les acteurs locaux et qui permettent à ces derniers d'avoir accès à des ressources externes au territoire local, les CDEC offrent aussi des services directs à la population et aux entreprises et sont également engagées dans des projets de développement économique local.

5. CE QUI S'EN VIENT

5.1 LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION : QU'EN SAVEZ-VOUS?

Plusieurs personnes pensent que les résultats des «défusions» municipales signifient simplement que les citoyens récupèrent leur ancienne ville. Cela était vrai, mais en partie seulement : suite aux «défusions», Montréal a maintenu tous les pouvoirs acquis sous la loi 170 .

Quant au projet qui a permis le démembrement de Montréal, le projet de loi 9, ce dernier donne à Montréal toute l'autorité sur les enjeux urbains affectant les résidants de l'île, notamment les aqueducs, le transport public, l'évaluation foncière, le logement social, les services de police et les services d'incendie, les parcs industriels, l'aéroport, le tourisme et tous les événements touristiques tels que les nombreux festivals, toute l'infrastructure routière considérée de portée régionale (ajoutons ici que c'est la Ville qui décide quelles sont les infrastructures qui sont de portée locale ou régionale).

Les autres municipalités de l'île conservent donc une juridiction de portée strictement locale, portant sur la collecte des ordures, les parcs, l'enlèvement de la neige, les licences pour animaux domestiques, les petites rues et leur infrastructure souterraine.

Ce qui a donc réellement changé depuis les résultats des référendums du 20 juin 2004, c'est que le pouvoir décisionnel appartient désormais à une nouvelle instance soit le conseil d'agglomération. Formellement, ce conseil est très puissant, beaucoup plus puissant que le conseil municipal, par exemple.

Toutefois, ce pouvoir n'est pas contrôlé de manière démocratique, car en dépit des apparences, il est exercé par une seule personne, soit le maire de Montréal. Selon le projet de loi 9, le/la maire(esse) de chaque municipalité peut siéger au conseil d'agglomération. Tous les membres du conseil qui ne sont pas maires sont choisis par les maires eux-mêmes.

Les votes au conseil d'agglomération sont répartis selon le pourcentage de la population de chaque ville, et le nombre de sièges attribués est plus ou moins égal au pourcentage de la population locale de chacune. Westmount, par exemple, reçoit 0,3 % des votes au conseil d'agglomération et Montréal, en contrepartie, en reçoit 87,2 %.

Les résolutions votées au conseil d'agglomération font l'objet d'une double majorité. Elles doivent obtenir l'appui de 50 % plus un des membres de l'ensemble du conseil d'agglomération ainsi que celui de 50 % plus un des représentants de la ville-centre. Ce que cela signifie dans les faits, c'est que c'est le maire de Montréal qui contrôle tous les votes, puisqu'il dispose du pouvoir de nommer directement 87,2 % des membres du conseil.

Même dans le cas improbable où la population de Montréal deviendrait minoritaire dans l'ensemble de l'île, ce qui conduirait ainsi les villes de banlieue à obtenir la majorité au conseil d'agglomération, ce serait néanmoins toujours Montréal qui contrôlerait ce dernier. En effet, lorsqu'une résolution présentée au conseil d'agglomération obtient l'appui des représentants de la ville-centre, les autres représentants n'ont même pas besoin de voter, puisque Montréal détient un droit de veto.

Pourquoi est-ce que cela n'est pas démocratique?

Le gouvernement soutient que le conseil d'agglomération suit le principe démocratique de représentativité de la population. Ce serait le cas si les citoyens des plus petites municipalités pouvaient voter pour le maire de Montréal et les conseillers municipaux ou si Montréal n'avait pas de droit de veto. Avec la structure actuelle du conseil, les banlieues (qui n'ont pas voté pour le maire de Montréal) n'ont aucune représentation véritable et elles sont sujettes au pouvoir d'une autre instance gouvernementale. Cela pourrait être le cas d'autre part si les représentants de la ville-centre étaient élus au conseil d'agglomération, soit de manière directe (donc par la population) ou au moyen du conseil municipal.

Au contraire, c'est le maire qui nomme qui il désire, même si le parti du maire ne dispose pas de la majorité au conseil municipal ! Donc, dans les faits, ceci n'est rien de plus qu'un camouflage des pouvoirs absolus légués au seul maire de Montréal, des pouvoirs qui s'étendent au-delà de sa légitimité démocratique!

5.2 LE 3^e SOMMET DES CITOYEN(NE)S

La démocratie civique est l'incarnation de la politique. C'est la politique qui se rapproche le plus des citoyens, car c'est cette politique qui agit sur les enjeux de la vie quotidienne. La démocratie civique est la politique de la communauté. Elle occupe cet espace qui se trouve immédiatement à l'extérieur de nos foyers, de notre famille et de nos besoins personnels mais qui participe encore de l'intimité, de l'engagement et du sens de la responsabilité propres à la vie privée.

La démocratie civique est l'exercice de la démocratie citoyenne et ainsi de la citoyenneté. Son arène est la vie quotidienne du quartier, de la communauté et de la ville. En fait, la démocratie civique se doit d'être une démocratie participative. La démocratie civique n'est pas l'apanage professionnel de nos seuls élus pendant que le reste de la population se voit réduit au statut de « clients des services publics », d'« électeurs » ou de « contribuables ». La démocratie civique ou municipale vise à créer ou à recréer un espace public vital fondé sur la coopération.. Il s'agit d'un partenariat démocratique entre les représentants du peuple et les citoyens.

Malgré la gigantesque couverture médiatique accordée aux élections fédérales du 28 juin 2004, le travail acharné des politiciens et de tous les partis politiques auprès de la population et l'énorme investissement de temps et d'argent de la part d'Élections Canada pour motiver jeunes et moins jeunes à faire leur «devoir de citoyen», le niveau de participation des électeurs déçoit. Ce fut le taux de participation aux élections le plus faible depuis 1888; 60,4 % des électeurs inscrits ont voté alors que presque 80 % le faisait à cette époque.

Le système de démocratie représentative actuel ne fonctionne tout simplement pas; le système électoral du pays est sur la même voie que celui des États-Unis, c'est-à-dire le déclin progressif. En s'abstenant de voter, des gens de tous les milieux de notre société manifestent silencieusement leur opposition au système politique. Il y a ce sentiment d'être bien plus que des contribuables, des consommateurs ou des spectateurs; nous sommes des citoyens mais n'avons pourtant aucun rôle significatif à jouer en politique. Nous, qui nous soucions de l'état de la démocratie, entendons constamment nos amis et voisins nous dire qu'ils ont l'impression de ne pas avoir leur place dans le processus décisionnel sauf lorsqu'on leur demande une fois tous les quatre ans, lors des élections, de consentir à un parti ou à l'autre.

Nous sommes conscients de vivre dans une démocratie de consentement où l'on peut voter une fois de temps en temps et non pas dans une démocratie participative (où les citoyens ont un rôle important à jouer dans le processus décisionnel en matière de politiques publiques qui affecteront leur vie au quotidien. En cherchant à se faire élire, les politiciens sont en quête de légitimité. Peut-être aiment-ils/elles s'illusionner, mais l'absence du peuple dans l'arène publique affaiblit considérablement leur légitimité et leur crédibilité. Les gens ne sont

pas apathiques; ils sont en colère et refusent de collaborer. Ils aspirent à une toute autre façon de faire de la politique, d'où le 3e Sommet des citoyens.

Lors du 3^e Sommet des citoyens, une proposition intitulée *Agenda citoyen* (voir l'annexe 8) sera déposée et largement diffusé en tant qu'outil de débat public en vue des élections municipales de novembre 2005.

CONCLUSION

Ici s'achève un premier tout de piste sur les rôles, structures et pouvoirs des instances municipales telles qu'elles se présentent depuis la fusion municipale montréalaise de 2000. Nous avons passé en revue les principaux rouages de la ville, entre autres l'arrondissement, les modes de fonctionnement respectifs aux instances et leur contexte respectif. Nous souhaitons que ce portrait puisse constituer, en quelque sorte, un guide additionnel destinés aux membres et amis du milieu associatif des personnes handicapées qui s'intéressent aux enjeux actuels, et ceux à venir, lesquels se développeront avec les acteurs municipaux des arrondissements et de la ville centre. Ce à quoi se consacre le comité des partenaires du Projet LIENS.

Les annexes déjà citées de *Ce qu'il faut savoir sur les structures municipales* sont rassemblées à la *Partie V*; s'y ajoutent l'exemple d'un outil démocratique créé par un groupe de femmes (annexe 9), les constats 2003 d'AlterGo (annexe 10) et un recueil de documents intitulé *Annexes – recherche internet et autres sources de documentation* (annexe 11).

Enfin, le lexique et les références bibliographiques qui suivent complètent la présentation de la *Partie I*.

LEXIQUE

Source : L'important, c'est de participer – Guide de la participation civique montréalaise à l'intention des citoyen(ne)s, p.41.

Arrondissement : l'arrondissement est une subdivision de la grande ville de Montréal. Il y a 15 arrondissements à Montréal. Un certain nombre correspondent aux territoires d'anciennes municipalités de l'île de Montréal, fusionnées en 2000. D'autres sont des subdivisions de l'ancienne ville de Montréal. Pour connaître la liste et les limites territoriales des arrondissements, voir le site internet de la Ville de Montréal à http://www2.ville.montreal.qc.ca/portail_VM/accusomf.shtm

Budget participatif : processus de co-gestion entre les citoyens et le gouvernement municipal. Le budget participatif permet à la population des différents quartiers de la ville, dans le cadre d'un processus de participation citoyenne défini et connu, de délibérer et de décider des priorités d'investissements de la municipalité.

Démocratie de participation : (synonymes : démocratie directe, démocratie active) système politique où les citoyens exercent directement le pouvoir politique, par exemple en participant directement et activement aux décisions politiques qui les concernent.

Démocratie de représentation : Système politique où les citoyens délèguent le pouvoir politique à des représentants élus pour que ces représentants exercent le pouvoir des citoyens à leur place. C'est le système politique le plus répandu actuellement en Occident (y compris à Montréal).

Dotation : Somme d'argent allouée par le conseil municipal à partir de l'ensemble de l'argent à sa disposition (obtenu surtout sous forme de taxes). La dotation accordée aux différents arrondissements est calculée selon des formules mathématiques complexes. Parce que les arrondissements n'ont pas le droit d'imposer eux-mêmes des taxes, c'est la ville centre qui leur « donne » l'argent dont ils ont besoin pour assurer les services à la population.

Ordre actuel des choses : La situation telle qu'elle existe actuellement. Qui décide quoi et comment; qui participe aux décisions et selon quelles méthodes; dans quelles situations les décisions sont prises en secret et dans quelles situations elles sont prises ouvertement; les occasions offertes aux citoyens de donner leur point de vue et de participer aux décisions qui les concernent, toutes ces choses sont le résultat de décisions humaines. Celles-ci peuvent être valables ou non, selon son point de vue. Celles-ci peuvent également être changées, les personnes qui ont le pouvoir le décident. En principe, dans une démocratie, ce sont les citoyens qui ont le pouvoir.

Péréquation : Paiement à un arrondissement économiquement moins favorisé que la moyenne en vue de contribuer au financement des services publics de cet arrondissement et de permettre à celui-ci d'assurer un niveau de services publics comparable à celui des autres arrondissements, à des taux comparables d'imposition. En anglais, la « péréquation » s'appelle « equalization payment », c'est-à-dire «paiement égalisateur» : en fait, par la péréquation, on veut égaliser la situation entre les arrondissements plus riches et plus pauvres.

Plan d'urbanisme : Document de référence visant l'ensemble du territoire de la ville constitué de documents écrits et de cartes et adopté par le conseil de la ville. Le plan d'urbanisme vise à fixer à long terme le cadre d'aménagement de la ville. On trouvera dans un plan d'urbanisme des directives quant aux types de constructions dans tel ou tel secteur de la ville, des densités de population, de la hauteur des édifices, etc.

Pluraliste : Qui admet l'existence d'opinions politiques et religieuses, de comportements culturels et sociaux différents, au sein d'un groupe organisé; la coexistence de ces courants.

Programme triennal d'immobilisation (PTI) : Ensemble d'investissements sur trois ans. On entend par investissements les dépenses engagées pour des biens ou des services de longue durée, par opposition à des dépenses pour des choses que l'on consomme au fur à mesure. Par exemple, l'argent à dépenser pour construire une nouvelle rue serait une immobilisation (investissement). L'argent dépensé à chaque année pour l'entretien des rues, par contre, serait une dépense courante.

Rouages de la ville : La ville, avant tout, ce sont des gens (les citoyens) qui vivent ensemble; à un autre niveau, cependant, on peut comparer la ville (ou, plus particulièrement, l'administration de la ville) à une grosse machine assez complexe composée d'un grand nombre de pièces (la mairie, le comité exécutif, le conseil municipal, les arrondissements, les maires d'arrondissement, les comités, les commissions, le service de police, etc.) Pour voir l'organigramme de la ville de Montréal, consulter le site internet de la ville de Montréal à http://www2.ville.montreal.qc.ca/vie_democratique/pdf/organi_ville_2004.pdf L'administration de chaque arrondissement est aussi une sorte de machine. Pour voir l'organigramme des arrondissements de l'est de Montréal, consulter le internet de la ville de Montréal à http://www2.ville.montreal.qc.ca/vie_democratique/pdf/orga_arrest.pdf Dans le présent guide, les « rouages de la ville » ce sont justement toutes les parties de ces machines.*

* Mise en garde : les rouages de la ville sont si complexes qu'ils peuvent parfois causer des maux de tête, de la confusion et du découragement. Si vous éprouvez un ou plusieurs de ces symptômes, ne vous inquiétez pas, ils sont normaux. Toutefois, ce qui est important, c'est de bien savoir ce que vous voulez faire (votre objectif) : ne laissez pas les rouages de la ville vous faire perdre de vue votre objectif (ce que vous voulez faire). Si quelqu'un de la ville ou de l'arrondissement dit que vous frappez à la mauvaise porte, ne vous contentez pas de réessayer ailleurs « au hasard » : insistez auprès de la personne qui vous dit que vous frappez à la mauvaise porte pour qu'elle (ou une autre personne qui le sait) vous dise exactement à qui vous devez vous adresser pour régler la question qui vous intéresse. En dernier recours, communiquez directement avec votre élu pour qu'il vous dise à quelle porte frapper. N'oubliez pas au passage de lui dire que vous trouvez les rouages de la ville bien compliqués et que vous vous attendez à ce que les choses s'améliorent.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

SITES INTERNET ET OUVRAGES DISPONIBLES EN LIGNE

Société de développement communautaire de Montréal

<http://www.ecologieurbaine.net/>

Sur ce site, vous trouverez une foule de renseignements utiles sur la citoyenneté, la démocratie municipale et le développement durable, y compris des liens vers le site du Troisième sommet des citoyen(ne)s sur l'avenir de Montréal. La Société de développement communautaire de Montréal est un organisme à but non lucratif voué au changement social, au développement communautaire durable et à la démocratie municipale. Société de développement communautaire de Montréal

Ville de Montréal

www.ville.montreal.qc.ca

Le site web de la ville de Montréal est l'un des meilleurs moyens de s'informer sur tout ce qui concerne la ville de Montréal. On y trouve de grandes rubriques comme la Vie démocratique, la Gouvernance et les Services aux citoyens. De plus, ce portail ouvre la voie aux sites internet de chacun des arrondissements de Montréal. Un outil incontournable!

UN Habitat Tools to support participatory urban decision making

<http://www.unhabitat.org/cdrom/governance/start.htm>

SITES WEB – ENJEUX DE LA DÉMOCRATIE MUNICIPALE

Agir localement

1. www.ecologieurbaine.net (Projet Démocratie/ Journal Place publique en ligne)
2. www.ocpm.qc.ca (Office de Consultation publique de Montréal)
3. www.vrm.ca (Villes, Régions et Monde/ Le réseau interuniversitaire des études urbaines et régionales)
4. www.ville.montreal.qc.ca (Ville de Montréal/ arrondissements)
5. www.mamsl.gouv.qc.ca/accueil.asp. (Ministère des Affaires municipales, du Loisir et du Sport)
6. www.electionsquebec.qc.ca (Directeur général des élections du Québec)
7. www.cmm.qc.ca/vision2025 (Site de la Communauté Métropolitaine de Montréal)

Penser globalement

8. www.ocde.org (Les examens territoriaux de l'étude OCDE- Montréal, Canada)

Capsules d'information sur huit thèmes en lien avec la démocratie

9. www.vrm.ca/democratie.asp
10. Les structures de représentation et de décision politiques à la Communauté Métropolitaine de
11. Montréal (CMM), à la Ville de Montréal et dans les arrondissements
12. Les compétences et l'exercice des compétences à la CMM, à la Ville de Montréal et dans les arrondissements
13. Les modalités de financement de la CMM, de la Ville de Montréal et des arrondissements

14. L'organisation de la consultation publique à la CMM, à la Ville et dans les arrondissements (PDF, 218 Ko)
15. Le logement social dans la nouvelle ville de Montréal
16. La place des femmes dans le nouvel environnement politique et administratif de Montréal
17. Relations interculturelles, gestion de la diversité et réorganisation municipale (PDF, 60 Ko)
18. La place des groupes communautaires dans le nouvel environnement politique et administratif sur l'île de Montréal (PDF, 39 Ko)

Section liens utiles : www.vrm.ca

19. Démocratie municipale à Montréal : Des clefs pour analyser les enjeux de la réforme
20. La réorganisation municipale, réalisé par le Ministère des Affaires municipales (format PowerPoint, 3 716 Ko)
21. Rapport du groupe de travail Ruest-Jutras et Nicolet
22. Les rapports des comités de transition sont disponibles sur le site du ministère des Affaires municipales.

Section textes de référence : www.vrm.ca/seminaire_fusions_municipales.asp

23. Les regroupements municipaux : solution optimale ou dogme d'Etat ? (F. Desrosiers, Université Laval)
24. Enjeux métropolitains : les nouveaux défis (Pierre Hamel, Université de Montréal). Paru dans : International Journal of Canadian Studies/Revue internationale d'études canadiennes, 24, automne 2001.
25. La réorganisation territoriale au Québec : Les impacts et les enjeux pour les petites municipalités. Paru dans : Chaire Desjardins en développement des petites collectivités, octobre 2001.
26. Les fusions municipales : vieille recette, nouveaux enjeux (Bernard Jouve, École Nationale des Travaux Publics de l'Etat, Laboratoire RIVES, avril 2002)
27. Les enjeux souterrains de la métropolisation (J-F. Léonard et J. Léveillé) paru dans Le Devoir. Idées, 31 octobre 2001)
28. Par delà la fusion des municipalités : des solutions administratives, politiques et fiscales (Jean-Pierre Collin, INRS-Urbanisation, Culture et Société)
29. Les fusions municipales au Québec : À la recherche d'une agglomération pour le 21ème siècle (?) (Vanessa Benoit, directrice de l'habitat et du logement, Dunkerque Grand Littoral et Anne Mévellec, Centre de Recherches Administratives et Politiques, IEP Rennes - Université Rennes 1)
30. Deux Québec dans un : Montréal et le « reste » du Québec. Quelques spéculations sur l'impact culturel des fusions municipales (Annick Germain)
31. Une île, une ville, et le reste? (Jean Décarie, consultant en urbanisme) Le « Pacte fiscal » entre le gouvernement du Québec et les municipalités : la raison du plus fort est toujours la meilleure (N.B.) Ceci est une version préliminaire d'un article soumis à la revue Organisations et territoires. Pierre J. Hamel, INRS-Urbanisation, Culture et Société)
32. Les fusions de municipalités au Québec et la participation citoyenne (Winnie Frohn) (PDF, 15 Ko)
33. Montréal et les autres grandes villes en 2007: deux scénarios (Raphaël Fischler) (PDF, 12 Ko) Exercice de

prospective sur la réforme municipale (Martin Alain) (PDF, 12 Ko)

34. Les municipalités québécoises : la politique d'archipel? (Anne Mévellec) (PDF, 13 Ko) Montréal 007 (Alain Faure) (PDF, 18 Ko)

OUVRAGES IMPRIMÉS

Société de développement communautaire de Montréal

L'important c'est de participer - Guide de participation civique montréalaise à l'intention des citoyen(ne)s, 2004.

Pour que Montréal vous appartienne !- Guide à l'intention des intervenantes communautaires, 2004.

La vie démocratique montréalaise

Revue critique des grands dossiers qui sont le résultat de recherches menées au cours des mois de juillet et août 2004 auprès d'intervenants (élus, membres de la société civile, fonctionnaires, etc.) de la scène montréalaise. Rédigés par Luc Dancause, Martin Ethier et Ghislaine Sathoud, ces textes ont pour objectif de décrire différents projets et processus liés à la participation citoyenne, afin de fournir de la matière à réflexion aux participants du 3^e Sommet des citoyen(ne)s sur l'avenir de Montréal. Les textes inclus sont :

- Le Sommet de Montréal « Tout seul on va plus vite, à plusieurs on va plus loin » :
- Les retombées du Sommet de Montréal
- Le budget de la Ville
- Le continuum démocratique budgétaire
- Les conseils consultatifs
- Les conseils consultatifs, natures singulières, sensibilités distinctes.
- Les commissions du conseil municipal
- Quel rôle pour les Commissions permanentes du conseil municipal dans la démocratie montréalaise ?
- Plan d'urbanisme
- La démocratie participative appliquée au plan d'urbanisme : un élément de vérification citoyenne ?
- Expérience de démocratie participative au Plateau-Mont-Royal
- Quand les citoyens participent à la vie municipale : le cas de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

La démocratie participative est-elle possible à Montréal ? disponible en ligne sur le site internet

Ce guide renferme de nombreux textes sur la démocratie participative, les structures municipales actuelles et les plus récents développements vers l'instauration d'une véritable démocratie forte à Montréal. C'est un outil précieux pour quiconque veut pousser plus à fond ses connaissances et sa réflexion sur le rôle que doivent jouer les citoyens à Montréal.

René, Jean-François et Jean Panet-Raymond (2001) *Le mouvement communautaire au Québec comme espace de transactions sociales vers une citoyenneté active et un développement local*, AFORTS, Revue de la recherche en travail social, 2001, pp. 31-40.

S.R. Arnstein (1969) «**A ladder of citizen participation**», AIP Journal, (American Institute of Planners Journal) juillet, pp. 216-224.

Table du secteur bénévole et communautaire (2003) *Un guide pour le secteur bénévole et communautaire : Participation à l'élaboration des politiques du gouvernement fédéral*, Gouvernement du Québec, pp. 26-28. Document pdf sur site web : www.vsi-isbc.

Coalition montréalaise des Tables de quartier, octobre 2001. ***Construire des solidarités pour bâtir des communautés : une base collective : les concepts et les pratiques***, Tiré de « De l'information au partenariat dans les quartiers et arrondissements de Montréal : une contribution à la démocratie participative? » de Richard Morin et Anne Latendresse, Géocarrefour, vol. 76, 3/2001.

PARTIE II

Résultats sur les types de relations et stratégies

6. Une méthodologie qualitative mixte

- 6.1 La rencontre collective du 1^{er} décembre 2004
- 6.2 Le questionnaire sur les liens
- 6.3 Le groupe de discussion et l'entretien semi-dirigé
 - 6.3.1 Typologie du niveau d'intervention de l'organisme
 - 6.3.2 Ce qui facilite / Les obstacles
 - 6.3.3 Représentations sur le rôle de mon organisme
 - 6.3.4 Nos stratégies
 - 6.3.5 Le profil des émissaires de l'arrondissement
 - 6.3.6 Notes sur des enjeux particuliers

6. Une méthodologie qualitative mixte

Plusieurs raisons motivent le devis qualitatif encadrant le Projet LIENS, tout particulièrement parce qu'il s'agit de mieux comprendre les types de relations et de stratégies des organismes du milieu associatif des personnes présentant une déficience, d'en explorer le sens et la portée. Parmi les motifs qui nous guident, nous tenons à souligner des intentions telles que :

- Acquérir des connaissances sur les expériences significatives portant sur les liens construits ou souhaités avec le réseau des acteurs municipaux.
- Connaître et questionner les diverses perceptions sur les liens entre les organismes, leur arrondissement et la ville centre.
- Rendre compte de l'écart des connaissances sur les liens avec l'arrondissement.
- Identifier les lieux communs afin d'instaurer une démarche collective de défense des droits par le milieu associatif auprès des instances municipales.

La recherche documentaire, le questionnaire qualitatif, le groupe de discussion, l'entretien semi-dirigé et le journal de bord constituent les méthodes privilégiées. Celles-ci se situent dans une perspective ethnographique qui propose de s'appropriier le langage et les concepts du milieu observé. Ce qui sous-tend dès lors notre choix de présenter les discours observés en respectant le phrasé utilisé par les participants. L'authenticité du propos constitue une valeur qualitative primordiale.

Dans cet ordre d'idées, la compréhension des données examinées s'appuie principalement sur les conduites interpersonnelles et les perceptions expliquant ces comportements.

La représentativité et la fiabilité des résultats obtenus ne valent que pour les groupes rencontrés; ces groupes sont hétérogènes quant à leur niveau d'intervention ainsi qu'au plan des déficiences en cause. Les résultats brossent un premier portrait qualitatif sur lequel d'autres actions et réflexions viendront nous instruire sur les moyens ciblés pour clarifier et consolider les démarches ayant trait aux instances municipales.

La rencontre collective (4 heures / 24 participants), le groupe de discussion (2 heures / 9 membres du milieu associatif) et l'entretien semi-dirigé (un organisme actif auprès des instances municipales) couvrent une durée totale de huit heures d'échanges discursifs. Dans ce rapport, nous livrons la compilation de seize questionnaires sur les liens.

6.1 La rencontre collective du 1^{er} décembre 2004

Les résultats de la rencontre collective sont présentés de la sorte :

- A) Évaluation / compilation des fiches d'évaluation du 1^{er} décembre 2004
- B) Synthèse des ateliers pratiques
- C) Synthèse des ateliers thématiques

A) Évaluation / compilation

FAITS SAILLANTS

1. Douze des 24 personnes ayant participé à la rencontre du 1^{er} décembre ont déposé leur fiche d'évaluation.
2. Dans l'ensemble, l'évaluation de la journée de réflexion sur les instances municipales a été appréciée dans une mesure très satisfaisante (cote 3).
3. Selon les appréciations obtenues, les ateliers de l'après-midi ont été préférés aux activités de l'avant-midi. Parmi ces ateliers, ceux conçus avec le schéma stratégique d'intervention ont été plus appréciés.
4. Au sujet de l'animation des ateliers, une grande variabilité de compétences était manifeste, surtout que les consignes pour l'animation n'ont pas été respectées par quelques animatrices. Cela s'explique aussi par le fait qu'aucune rencontre préparatoire collective n'a eu lieu pour les personnes ressources à l'animation (échancier trop serré).
5. Selon les résultats obtenus, les enjeux liés aux conseils d'arrondissement s'avèrent les éléments pour lesquels les organismes souhaitent le plus approfondir leurs connaissances et développer davantage leurs façons de faire.

Note sur la compilation des 11 fiches d'évaluation obtenues jusqu'à maintenant :

1. Les réponses sont présentées selon le numéro de la fiche d'évaluation
2. Les numéros sont toujours dans le même ordre, soit de 1 à 11.
3. Les « - » correspondent aux sans réponse.
4. Le phrasé des réponses est reproduit tel quel en appliquant les règles d'écriture, au besoin.

ÉVALUATION / COMPILATION

1. Qu'est-ce qui vous a motivé à participer à cette journée de réflexion ?

Numéro de la fiche

1. Sonia et Thérèse m'y ont obligé!! C'est une blague !; Sujet pertinent
2. Pour mieux comprendre et identifier les rouages complexes des services municipaux.
3. Mon organisme est de plus en plus impliqué auprès de diverses instances municipales.
4. Mieux connaître la structure municipale montréalaise.
5. Échanges d'idées et collaboration.
6. Membre du comité de suivi; trouver une façon d'être plus efficace dans mes actions et mes priorités.
7. Mieux comprendre les rouages municipaux et les démarches à faire pour recevoir un service.
8. Le bagage d'information. Vu les enjeux, mieux connaître le milieu municipal.
9. Contenu, concertation, professionnalisme, bonne ambiance.
10. Vu les enjeux, mieux connaître le milieu municipal
11. En tant que membre du ROPMM, nous jugions important d'y assister.
12. Faisant partie de l'organisation du projet, j'étais convaincue de l'intérêt et du bien-fondé d'une telle journée.

2. Dans quelle mesure avez-vous apprécié les activités listées ci-dessous :

Veillez utiliser l'échelle suivante :

4 → Excellent 3 → Très satisfaisant 2 → Satisfaisant 1 → Insatisfaisant

Votre note de 1 à 4

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Occurrences	Moyenne
2	3	2	4	3	4	2	4	3	4	3	4	12	3 Partage d'expériences et de préoccupations face aux changements
1	3	3	4	3	1,5	3	3	2	4	3	2	12	2,7 Citoyenneté urbaine
-	-	-	4	3	1	-	3	-	-	2	-	N/A	Jeu des questions/réponses
3	3	2	4	3	2,5	3,5	4	-	-	-	3	9	3,1 Ateliers pratiques/questionnaire sur les liens du ROPMM – CRADI
3	4	2	4	3	4	2,5	3	3	4	-	3	11	3,2 Ateliers pratiques avec le schéma d'intervention stratégique
2	4	3	4	3	4	3	3	3	4	-	2	11	3,1 Rencontre plénière, les échanges
2	4	3	4	3	4	3,5	4	2,5	4	-	2	11	3,3 Rencontre plénière, les pistes d'action et recommandations

3. Comment avez-vous apprécié la présentation *Citoyenneté urbaine* ?

- 1- C'est une organisation complexe mais c'est important de s'impliquer comme citoyenne.
- 2- Démêler les termes, entre autres : prestataires de services et citoyenne; mieux comprendre le système urbain.
- 3- C'était très bien, sauf un aspect où l'exposé semblait assimiler la démocratie représentative au statut des villes au Québec.
- 4- Très instructive. Les outils sont bien montés.
- 5- Excellent, très explicite.
- 6- Beaucoup trop long et didactique... Certains concepts intéressants mais la présentation n'était pas adaptée à la journée... Bien déçue du manque d'écoute et du non respect du temps alloué de la présentatrice...
- 7- L'importance de la Ville dans notre quotidien; il faut reprendre en mains et cogner aux portes de la Ville, que la Ville est soumise au dictat du provincial.
- 8- Bonnes informations à retenir.
- 9- Plus ou moins apprécié, effleurement !
- 10- Bien.
- 11- Recherche approfondie qui éclaircit sur des sujets.

- 12- Aspects très intéressants au début. La partie concernant le fonctionnement avec la ville a été trop rapide, si bien que les choses présentées étaient déjà connues. Le rythme de transmission des informations était très lent et ennuyeux – de référer aux documents, par ailleurs bien faits, était fastidieux et avait tendance à nous perdre davantage. C'était tellement long qu'en même temps je lisais et en apprenais plus de cette façon. Pour moi, c'était une déception.

4. Recommanderiez-vous le *Jeu des questions/réponses* à d'autres intervenants ?

[activité qui n'a pas eu lieu]

- 1- Ne s'applique pas
- 2- Idem
- 3- Idem
- 4- Idem
- 5- Oui
- 6- Dommage d'avoir préparé ce jeu et de n'avoir pas pu l'utiliser... Peut-on en avoir une copie?
- 7- -
- 8- Oui
- 9- -
- 10- -
- 11- -
- 12- -

5. Comment avez-vous apprécié les *Ateliers pratiques/questionnaire sur les liens* ?

- 1- Échanges entre les organisations; partage des plus, des soucis, des difficultés; Très bien animation de Jean-Yves : humoristique, professionnel, à l'écoute !! Bravo.
- 2- Comment et où se situe notre organismes dans tout système administratif. Quelles sont nos possibilités une fois que nous avons des explications et qu'on sait nommer les choses.
- 3- C'était parfois embêtant de répondre aux questions; aucun échange sur le questionnaire en atelier.
- 4- Très dynamique; riche d'expérience.
- 5- Constructifs.
- 6- Pourquoi ne pas avoir repris seulement les questions sur les liens dans le questionnaire; ça mélange les gens et c'est moins une discussion qu'un questionnaire à remplir... il semble que notre animatrice n'a pas bien compris le point.
- 7- Les organismes ont peu de contacts avec les représentants de la Ville.
- 8- Bonne idée pour solutionner le problème.
- 9- -
- 10- -
- 11- -
- 12- Très intéressante, d'autant plus que bien animée. Tous les membres du groupe ont participé abondamment et le sujet semblait rejoindre les participants, constituait une préoccupation – à titre de représentante d'un regroupement, c'est une chose que j'avais moi-même à vérifier –

6. Comment avez-vous apprécié les *Ateliers thématiques/schéma d'intervention pratique* ?

- 1- Excellente animation de Denyse Lacelle, bon support, Bravo!
- 2- Super! Cela nous permet d'actualiser sur papier les infos de l'avant-midi.; peu importe la problématique, suivons les stratégies démocratiques.
- 3- Les mises en situation amenaient les participants à se situer sur le terrain individuel. Les animateurs n'étaient pas suffisamment *briefés*.
- 4- Très dynamique; riche d'expérience.
- 5- Intelligent.

- 6- Très intéressant, ça aurait pris plus de temps.
- 7- Intervenir localement (arrondissement) à court terme, s'appuyer de notre regroupement pour le long terme afin que ça s'étende sur toute l'île de Montréal.
- 8- Très intéressant.
- 9- -
- 10- Bon
- 11- -
- 12- Très bien aussi. Les situations pratiques étaient un bon support. Il y a eu de bonnes discussions, quelques solutions.

7. Comment avez-vous trouvé le travail de la conférencière de *Citoyenneté urbaine* ?

- 1- Possède très bien le sujet; méthode magistrale trop longue; trop théorique; peu d'occasion de poser des questions.
- 2- Pendant un moment, avec la première partie, cela a été trop long; la présentation aurait pu être plu succincte; l'énergie des groupes en présence a chuté.
- 3- Elle est très bonne animatrice.
- 4- Belle présentation; bien synthétisé et complet; dynamique, compétent.
- 5- Professionnelle.
- 6- Personne intéressante mais n'était pas préparée à intervenir dans le temps qui lui était alloué.
- 7- Un peu «magistral» mais bonne animatrice parfois; elle ne laissait pas les gens terminer leurs questions.
- 8- Bien informée sur le sujet.
- 9- -
- 10- -
- 11- -
- 12- Elle n'avait pas les qualités de transmission espérées et avait du mal à maintenir mon intérêt. Divers éléments apportés étaient intéressants mais on ne voyait pas bien le fil conducteur de sa présentation; on avait l'impression qu'elle n'était pas prête, ou bien pas « apte » à augmenter notre compréhension.

8. Comment avez-vous trouvé le travail des ressources humaines venant d'autres milieux ?

- 1- Ayant présenté moi-même, je vous dis merci de nous avoir donné l'opportunité de participer; ce fut un grand honneur de faire partie des discussions, Merci!
- 2- Intéressant – Leurs réalités sont différentes, parce qu'en région les instances sont différentes.
- 3- Les animateurs n'étaient pas assez *briefés*.
- 4- -
- 5- Très professionnelle.
- 6- Bon mais un peu trop «non-interventionniste » en terme de respect de l'horaire, surtout au niveau des animatrices d'ateliers.
- 7- L'une bien, l'autre manquait un peu de connaissance de la dynamique du milieu, peut-être que les participants n'étaient pas assez à la hauteur.
- 8- Ils travaillent beaucoup.
- 9- Intéressant et bonne idée.
- 10- -
- 11- -
- 12- Bon animateur. Par contre la 2^e animatrice qu'on nous a jointe était plus un problème qu'une aide. Celle-ci n'était pas très bonne pour prendre des notes ni synthétiser nos idées. L'animation de la plénière était recevable malgré l'improvisation.

9. Dans quelle mesure trouvez-vous que cette formation accroît la capacité de votre organisme à :

- 1- Formation pas assez longue, on a survolé le sujet et les façons de faire ensemble (3)
 2- (4)
 12- Pour bien faire, il me faudrait assimiler tout ce qui aurait dû être apporté à la partie « Citoyenneté urbaine ».
- 4 → Impact très positif 3 → Impact positif 2 → Faible impact 1 → Aucun impact

Votre note de 1 à 4

9.1 Mieux vulgariser auprès des citoyens les connaissances nécessaires pour participer activement à la vie civique montréalaise ? 2,5 3 4 4 4 3 3,5 4 3 - 4 2

Occurrences 11
Note moyenne 3,4

9.2 Porter efficacement les préoccupations et les revendications des citoyens dans les processus de consultation des nouvelles instances de Montréal ? 2 3 4 4 3 3 3,5 4 3 - 4 2

Occurrences 11
Note moyenne 3,2

10. Sur quel élément en lien avec les instances municipales souhaitez-vous approfondir vos connaissances et développer davantage vos façons de faire ?

Élément 1	Élément 2	Élément 3
1- Mieux comprendre et voir le fonctionnement d'un arrondissement.	1- Enjeu.	1- Lieu d'échanges
2- Lister tous les organismes personnes handicapées et les autres dans un arrondissement.	2- M'informer davantage sur les conseils d'arrondissement.	2- Développer une stratégie commune fondée sur une communication saine.
3- Développer des moyens d'accès aux élus d'arrondissement.	3- Développer des moyens d'accès à l'information sur les conseils d'arrondissement.	3- Développer des moyens d'accès à l'information sur les structures administratives et politiques.
4- PTI	4- Processus électoral.	4- Protocole d'intervention aux instances de paroles et d'écoute des citoyens.
5- Logements adaptés en HLM.	5- -	5- -
6- Message commun.	6- Procédures de la Ville, échéancier.	6- -
7- Approfondir les liens entre organismes et arrondissements	7- -	7- -
8- Accessibilité	8- -	8- Meilleurs services.
9- -	9- Équité en emploi	9- -
10- -	10- -	10- -
11- -	11- -	11- -
12- Fonctionnement de la ville	12- Nos façons de nous organiser efficacement.	12- -

11. Votre mot de la fin et autres commentaires

- 1- Merci mille fois Thérèse, Sylvie, Sonia pour vos efforts, votre dynamisme, votre patience, vous êtes formidables ! Formation pas assez longue, on a survolé le sujet et les façons de faire ensemble.
- 2- Ne lâchons pas; nous sommes dans le groupe, dans le regroupement d'associations et dans l'arrondissement et dans la ville.
- 3- Le jeu des questions/réponses aurait pu être fait par l'animatrice de la journée. Aucun échange n'a pu avoir lieu sur le questionnaire. Les animateurs n'étaient pas suffisamment *briefés*.
- 4- Merci pour la belle après-midi.
- 5- Merci ! Bravo!
- 6- Manque de rigueur dans la gestion du temps... surtout en avant-midi, dommage ! Autrement c'était très bien, bon exercice d'éducation populaire et de mise en commun.
- 7- Merci! Ce fut profitable et cela devrait s'étendre à plus d'organismes.
- 8- Journée bien organisée. Bravo aux initiateurs du projet.
- 9- -
- 10- -
- 11- -

- 12- Il faut qu'il y ait une suite pour « récupérer » et développer les stratégies potentielles des personnes présentes.

Note :

Les mises en situation et le schéma d'intervention stratégique ayant servi à réaliser les ateliers thématiques sont présentés aux pages 63-64-65.

NOM des participants	Organismes
ROPMM	
1. Sonia Desbiens	ROPMM
2. Mathieu Noël	ROPMM
3. Andrée Nepton	ROPMM
4. Pierre-Yves Lévesque	Ex æquo
5. Serge Poulin	RAAMM
6. Danielle Gionet	RUTA
7. Marie-Hélène Tanguay	Ex æquo
8. Henry Desbioles	RUTA
9. Louise McGilvray	ADSMQ
10. Emmy Hasbrook	CRVA
11. Denise Desrosiers	AQEPA
12. Sophie Lanctôt	Société Logique
13. Jeanne-D'Arc Paradis	CCSMM
CRADI	
14. Thérèse Colin	CRADI
15. Patrick Toupin	AMDI
16. Carole Godin	Un prolongement à la famille
17. Tracy Wrench	Association de l'Ouest de l'Île pour la déficience intellectuelle
18. Martine Rainville	Corporation L'Espoir
19. Anne Barbier	Corporation L'Espoir
20. Denise De Ladurantaye	ADMI
21. Paulette Berthiaume	Regroupement pour l'intégration dans la communauté
22. Carmen Lahaie	ATEDM
ALTERGO	
23. Monique Lefebvre	AlterGo
24. Guy Lemieux	AlterGo
AUTRES PARTENAIRES	
25. Lyse Chartrand	Ville de Montréal
26. Marie St-Laurent	Handidactis
PERSONNES RESSOURCES	
27. Sylvie Gravel	Contractuelle
28. Rosa Pires	Conférencière/animatrice
29. Céline Martin	Animatrice
30. Claire Desrosiers	Animatrice
31. Jasmine Casrejon	Animatrice
32. Jennifer Crawford	Animatrice
33. Jean-Yves Joannette	Animateur
34. Denyse Lacelle	Animatrice
35. Yannique François	Interprète
36. Chantale Bousquet	Interprète
37. Michel Maheu	Interprète

B) SYNTHÈSE – 1^{er} décembre 2004

Les ateliers pratiques

Le questionnaire du Projet Liens, questions 10 et 12 : à vos réponses !

- NOTE :**
- Le phrasé des réponses est reproduit tel quel en appliquant les règles d'écriture, au besoin.
 - Les réponses sont présentées selon les questionnaires/répondants déposés lors de la rencontre du 1^{er} décembre et des notes prises en atelier.

10. Selon votre expérience des relations vécues avec la Ville de Montréal et/ou ses arrondissements, quels sont :

10.1 Vos acquis, vos forces, ce que vous devez renforcer encore davantage ?

(par exemple : information sur les ordres du jour de votre conseil d'arrondissement, capacité de joindre aisément les élus; aisance à déposer des mémoires; relation régulière avec les employés municipaux)

- Information sur l'accessibilité (qui est perdue maintenant).
- Signaux sonores : techniciens.
- Suivi du Sommet de Montréal.
- Budget pour l'accessibilité.
- Hôtel de ville / environnement.
- Formations à tous les directeurs d'arrondissement.
- Services des immeubles et accessibilité dans les bâtiments

10.2 Vos défis à relever, les obstacles à surmonter ?

(par exemple : manque d'information, aucun contact significatif avec des représentants du conseil d'arrondissement, faible connaissance des structures et des types de pouvoirs)

- Décentralisation a fait perdre des acquis vu la multiplication en 27 arrondissements.
- Diverses municipalités : divers fonctionnements.
- Nos membres n'osent plus faire des plaintes.
- Plus difficile de suivre l'arrondissement, à court terme.

10.3 Ce qu'il faut améliorer ou ce qu'il faut changer ou développer (leçons apprises) ?

(par exemple : développer divers moyens d'accès à l'information et aux nouvelles technologies pour les personnes ayant des besoins particuliers; aller régulièrement aux périodes de questions dans les lieux décisionnels)

- Assurer le suivi avec la ville et l'administration.
- Rampes d'accès.
- Émissaire en arrondissement.
- Suivi pour l'accompagnement.
- Protocole de décentralisation avec la loi 62.
- Plan d'urbanisme : réglementation pour le mode de paiement.

12. Veuillez nous décrire quels types de relations ou de liens vous souhaitez développer avec les instances municipales (ville ou arrondissements), quelles façons de faire répondraient à vos besoins ?

Connaître plus, en savoir davantage sur les instances.

C) SYNTHÈSE – 1^{er} décembre 2004

Les ateliers thématiques / Schéma d'intervention stratégique

- NOTE :**
- Le phrasé des réponses est reproduit tel quel en appliquant les règles d'écriture, au besoin.
 - Les propos ont été obtenus à l'aide du schéma d'intervention stratégique (voir annexe) avec lequel les participants ont réalisé les ateliers thématiques, selon les mises en situation qu'ils avaient respectivement choisies. Les notes prises en atelier (sur les chevalets) complètent les résultats.

MISE EN SITUATION 1 (Fauteuil roulant, coopérative, trottoir non adapté)

Un membre en fauteuil roulant nous a téléphoné pour nous demander de l'aide, elle habite une nouvelle **coopérative à Lasalle** et elle se rend compte qu'elle ne peut pas descendre du trottoir. En conséquence, elle ne peut plus aller faire ses commissions seule. C'est pourquoi elle est venue voir son **organisme de défense des droits habituel**. Quelles sont les étapes et les démarches à entreprendre ?

1- À quelle(s) instance(s) faut-il s'adresser et qui s'occupe de l'intervention?

1. BAM : faire une plainte à Accès Montréal.
2. Conseiller municipal.
3. Conseil d'arrondissement.
 - avec appui de la coopérative.
 - avec appui du regroupement.
4. S'informer : s'agit-il d'un problème isolé ou d'une généralité.
5. S'il s'agit d'une généralité :
 - 5.1 Documenter la problématique afin d'intervenir, de dénouer :
 - auprès des journaux et médias.
 - conseil municipal avec des alliés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

- Au conseil d'arrondissement : les processus ne sont pas clairs (on mentionne le cas des bateaux pavés).
- Si la démarche au conseil d'arrondissement ne fonctionne pas, que faire ?
 - S'adresser au journal local, contact avec des journalistes.

2- Où cette instance ou ces instances se trouvent-elles?

(Comment trouver les coordonnées, par exemple)

- Utiliser les pages bleues de l'annuaire téléphonique ou le 411 pour ceux et celles qui ont une déficience visuelle; il y a aussi Internet :
 - Contacter la ville et l'arrondissement
 - À qui sont les trottoirs (parfois ils sont privés / à la coopérative
 - Bureau Accès Montréal

3- Comment y intervenir?

(Quels seront nos outils stratégiques : réclamation, requête, dépôt d'un mémoire?)

➤ Faire une requête

3.1- Avec qui? (Amenons-nous nos partenaires ou acteurs clés avec nous?)

Accompagner par son organisme, comme organisme de défense des droits ainsi que de la coopérative (les bateaux pavés, c'est rendu au niveau administratif).

4- Comment le suivi sera-t-il assuré? Après un mois

➤ Un mois après la requête :

- Député et conseil municipal (conseiller municipal) : demander un délai pour obtenir une réponse.
- Envoyer une lettre si on n'obtient pas d'appui.
- Convocation à la presse.

3^e étape : conseil d'arrondissement :

➤ S'inscrire à la période de questions, prendre son courage à quatre mains.

ACTION COLLECTIVE

- Que notre Association accompagne la personne au conseil d'arrondissement.
- Faire intervenir les membres de la coopérative.
- Avoir l'appui des membres.
- Journaux locaux.
- Documentation sur la situation.

➤ S'il s'agit d'une problématique d'ensemble :

- Se rendre au conseil municipal.
- Voir si le problème existe dans d'autres arrondissements.
- Aller chercher des alliés : ROPMM, CRADI, FRAPRU.

MISE EN SITUATION 2 (Politique d'équité en emploi)

Nos membres apprennent que plusieurs organismes publics ont des politiques d'équité en emploi. Suite à une rencontre d'information sur l'emploi, **certaines de nos membres ont ciblé la ville de Montréal comme potentiel employeur et s'appêtent à faire une demande d'emploi.** Ils s'informent auprès de la Ville s'il y a une politique d'équité en emploi. On leur répond qu'il y aura une politique pour les femmes, les communautés culturelles, les minorités visibles et les autochtones. **Donc on en conclut que les personnes handicapées ne sont pas considérées.** Ces membres interpellent notre organisme parce qu'ils trouvent ça inacceptable et craignent de ne pouvoir obtenir un emploi. Où pouvons-nous nous plaindre et nous faire entendre ?

1- À quelle(s) instance(s) faut-il s'adresser et qui s'occupe de l'intervention?

1. Assemblée publique avec nos membres : quels sont les problèmes, les difficultés, les intérêts.
2. Identifier à qui s'adresser :
 - Services : où en est le processus.
 - Politique : au conseil de ville, avec un argumentaire : financement, besoins et droits.
3. Sensibiliser les élus, les syndicats, l'opinion publique, faire jouer les alliés, mouvement des femmes, autres.

4. Au bout de cette campagne, on gagne et on fête !

NOTES COMPLÉMENTAIRES

- **Appeler le ROPMM et le CRADI** pour monter le dossier.
- **Politique d'équité, ça dépend de qui ?**
 - Dans l'organigramme; service de gestion des ressources humaines;
 - Intervenir pour être inclus dans les politiques d'embauche
- **Organiser une assemblée publique** pour étoffer le dossier.
- Inscrire notre préoccupation au conseil de ville.
- **Sensibiliser les élus** : argumenter sur les droits; faire parler le gouvernement du Québec.
- **Identifier les partenaires**
 - les groupes de femmes;
 - tous ceux qui sont victimes de discrimination;
 - les syndicats.
- **Toucher l'opinion publique** par le biais des journalistes sympathiques à notre cause.

MISE EN SITUATION 3 (Personne aveugle, information, spectacle, Maison de la culture)

Notre organisme a rencontré hier un de nos membres qui est aveugle et voudrait participer à un spectacle offert à la Maison de la culture de son quartier mais **il n'arrive pas à trouver l'information détaillée**. Nommez les instances auxquelles vous pourriez vous adresser successivement, en cas d'obstacles ?

* L'information, c'est différent de l'accessibilité, selon le besoin de la personne, dans la solution à court terme

1- À quelle(s) instance(s) faut-il s'adresser et qui s'occupe de l'intervention?

DROIT INDIVIDUEL (solution court terme)

1. **Moyen avec l'accompagnateur :**

- 1.1 Accès Montréal
- 1.2 Maison de la culture
- 1.3 Service des communications de l'arrondissement
- 1.4 Directeur de l'arrondissement

DÉFENSE DU DROIT COLLECTIF

- 1.5 Conseil municipal : service des communications de la Ville
- 1.6 Adaptation de l'information

DROIT COLLECTIF (solution long terme)

2. Moyen sans accompagnateur :

- 2.1 Information n'existe pas en braille.
- 2.2 Adaptation de l'information : braille; cassette vocale; Internet (différent du reste)
- 2.3 Site Internet : afficheur en braille

3. Ce qui renforce l'autonomie des personnes : informations récentes dans une boîte vocale, une sorte de publiphone

4. Action plus large :

- a. qu'il y ait un représentant par déficience;
 - b. établir des contacts;
 - c. rechercher d'information avec tous les arrondissements;
 - d. cibler des problématiques (que les émissaires vont cibler)
- 4.1 Commission permanente du conseil sur les arrondissements, la culture et le patrimoine.
- 4.2 Service central des communications :
* Proposition d'une politique sur l'adaptation de l'information.
- 4.3 Conseils d'arrondissement et le conseil de ville en même temps.

5. Problématiques liées : besoin de travailler aux deux niveaux

- Négociations par arrondissement depuis les fusions / défusions
- Guerre entre le service central de communications et l'arrondissement

6. Comment on sensibilise les élus

- 6.1 Utiliser les mises en situation car cela aide vraiment à comprendre par l'expérience.
- 6.2 Travailler avec les regroupements sur la sensibilisation des élus.
- 6.3 Importance de faire le suivi des propositions.

7. Formation sensibilisation sur les arrondissements (avoir un ROPMM dans chaque arrondissement, une façon de faire de type «regroupement»)

OUTILS

- **Formation sur les structures.**
- **Représentation diversifiée selon les problématiques.**

COMMENT ?

Avec les mises en situation à différents paliers :

Organismes

Formation sur l'arrondissement

Regroupement

Formation aux élus

2- Où cette instance ou ces instances se trouvent-elles?

(Comment trouver les coordonnées, par exemple)

- Répertoire de l'arrondissement mais voir les remarques précédentes.
- Se rendre sur place à Accès Montréal.
- Faire de la recherche Internet, avec de l'aide.

3- Comment y intervenir ?

(Quels seront nos outils stratégiques : réclamation, requête, dépôt d'un mémoire?)

- Plaintes au niveau individuel : demander des rencontres et des propositions, faire le suivi.
- Plainte au niveau collectif : dépôt de lettres et assurer le suivi; demander des rencontres et des propositions; faire le suivi

3.1- Avec qui ? (Amenons-nous nos partenaires ou acteurs clés avec nous?)

Regroupement

MISE EN SITUATION 6 (Enfant de 9 ans, camp de jour, accompagnement)

Une dame de **Mercier-Hochalaga-Maisonneuve** veut inscrire son fils de 9 ans au **camp de jour de cet été pour six semaines**. Elle précise qu'il a une déficience intellectuelle moyenne. On lui répond qu'il n'est pas possible d'accueillir son enfant sans **accompagnateur** et elle sait déjà **qu'elle pourra avoir au maximum une semaine d'accompagnement**. Quelle est la cause première du problème lié à l'accompagnement et comment intervenir ?

1- À quelle(s) instance(s) faut-il s'adresser et qui s'occupe de l'intervention ?

* Beaucoup de solutions de cas par cas.

- 1.1 Travailleuse sociale - CLSC (non municipal).
- 1.2 Requête Accès Montréal.
- 1.3 Budget d'accompagnement avec l'arrondissement.

- 1.4 Conseil d'arrondissement : présenter le cas avec représentants et citoyens membres des organismes.
- 1.5 Chercher des expériences similaires parmi les autres arrondissements.

- 1.6 Conseil municipal (conseil de ville) : développement social, sport et loisir.
- 1.7 Organisme communautaire IMPORTANT : représentation par des personnes pivots.

2- Où cette instance ou ces instances se trouvent-elles ?

(Comment trouver les coordonnées, par exemple)

Arrondissement et ville

3- Comment y intervenir ?

(Quels seront nos outils stratégiques : réclamation, requête, dépôt d'un mémoire ?)

- Requête au niveau d'Accès Montréal.
- Sensibilisation et prévention du cas au conseil d'arrondissement.
- Présentation de problématiques similaires au niveau de la Ville (par tous les arrondissements).

3.1- Avec qui? (Amenons-nous nos partenaires ou acteurs clés avec nous?)

Partenaires du milieu associatif, personnes pivots du milieu des personnes.

MISE EN SITUATION 9 (Piscine de la ville, absence de normes de sécurité)

Plusieurs de nos membres sont aujourd'hui handicapés suite à un accident de piscine. Plusieurs piscines ne répondent pas aux normes de sécurité. Comme organisme, nous voulons faire une action pour que de telles situations ne se reproduisent plus... Que pouvons-nous faire ?

1- À quelle instance faut-il s'adresser et qui s'occupe de l'intervention ?

- 1.1 Accès Montréal (prestataires / citoyennes; 1^{er} ligne : cibler son agent de développement d'arrondissement. Si ça ne fait rien, déposer une plainte, une requête.
- 1.2 Conseil d'arrondissement
Agent de développement de l'arrondissement

2- Où cette instance ou ces instances se trouvent-elles ?

(Comment trouver les coordonnées, par exemple)

- 2.1 Conseil municipal : période de questions en vue de faire changer le règlement.
- 2.2 Conseil d'arrondissement : pour conscientiser les acteurs de cet instance.
- 2.3 Copies conformes aux autres arrondissements.
- 2.4 Service d'infrastructure / environnement.
- 2.5 Service de développement culturel et qualité de milieu de vie.

3- Comment y intervenir ?

(Quels seront nos outils stratégiques : réclamation, requête, dépôt d'un mémoire?)

- 3.1 Connaître les problématiques et les normes.
- 3.2 Obtenir des statistiques à jour.
- 3.3 Sensibiliser le milieu scientifique de la recherche.
- 3.4 Comment transforme-t-on un règlement municipal ?
- 3.5 Conseil d'arrondissement de notre siège social.

3.1- Avec qui ? (Amenons-nous nos partenaires ou acteurs clés avec nous?)

- Autres organismes du secteur (arrondissements).
- Appui ROPMM et CRADI au niveau municipal.
- Agent de développement et organismes du milieu.

4- Comment le suivi sera-t-il assuré ?

Lettre d'appui des Regroupements et autres arrondissements

- Au Conseil municipal
- À la STM

PRÉALABLE : Bien connaître la problématique; appui des chercheurs, des universités et des programmes provinciaux (règlement et normes).

NOTES : Expérience d'une personne handicapée avec une piscine privée, résidence privée : il y a un lien au plan des normes de construction.

Accessibilité des lieux publics (parallèle avec les lieux privés).

Piscine résidentielle : réglementée par le municipal; le seul pouvoir de l'arrondissement est tarifaire.

Aller à la ville : période de questions

Aller à d'autres instances en même temps.

Comment se rendre à l'arrondissement ?

Au plan individuel : agir sur mon arrondissement et, simultanément, produire des copies conformes à tous les groupes.

AUTRES POINTS FORTS

ÉTAPE 1

- 1- Connaître son dossier.
- 2- Communiquer avec Accès-Montréal ou s'y rendre.
- 3- Se rendre au conseil arrondissement.

ÉTAPE 2, avec l'aide du regroupement, par exemple, le ROPMM

- 4- Communiquer avec les services administratifs / identifier des personnes significatives.
 - 5- Comprendre l'infrastructure du conseil d'arrondissement.
 - 6- Avec l'agent de développement du conseil d'arrondissement, établir un plan d'action serré.
 - 7- Analyser le potentiel des pistes d'action.
- Insister à tous les niveaux, y aller par tous les arrondissements pour 1 et 2, au local et au politique.
 - **3-4-5 ci-dessous : comment ?** À l'aide d'un représentant, d'un émissaire en arrondissement.
 - **Rendre disponible des formations** pour les membres.
 - **Avoir l'équivalent d'un ROPMM** dans chaque arrondissement

À un niveau plus politique : ROPMM, CRADI, Altergo

- **Devenir expert de la chose publique.**
- **En tant que citoyen, comment influencer les élus.**

MISE EN SITUATION 8 (Plancher surbaissé, problème de déneigement)

Un membre aimerait utiliser les autobus à plancher surbaissé pour se déplacer. À plusieurs reprises, il n'a pu accéder à l'autobus **car les arrêts d'autobus n'étaient pas déneigés**, ce qui l'empêche d'accéder à la rampe d'accès qui ne peut pas s'étirer. Il est « tanné » d'attendre le transport adapté à chaque fois qu'il y a un problème et s'adresse à nous pour savoir quoi faire pour que ça change. Le membre et l'organisme doivent-ils s'adresser à la Société de transport de Montréal ou au service de déneigement de la ville de Montréal ou aux deux instances ?

1. Accès Montréal, service de déneigement de la ville.
2. Conseils d'arrondissement.
3. Société de transport de Montréal (STM) : sensibiliser.

ATELIERS THÉMATIQUES – 1^{ER} DÉCEMBRE 2004

Mises en situation

1.

Un membre en fauteuil roulant nous a téléphoné pour nous demander de l'aide, elle habite une nouvelle coopérative à Lasalle et elle se rend compte qu'elle ne peut pas descendre du trottoir. En conséquence, elle ne peut plus aller faire ses commissions seule. C'est pourquoi elle est venue voir son organisme de défense des droits habituels. Quelles sont les étapes et les démarches à entreprendre ?

2.

Nos membres apprennent que plusieurs organismes publics ont des politiques d'équité en emploi. Suite à une rencontre d'information sur l'emploi, certains de nos membres ont ciblé la ville de Montréal comme potentiel employeur et s'appêtent à faire une demande d'emploi. Ils s'informent auprès de la Ville s'il y a une politique d'équité en emploi. On leur répond qu'il y aura une politique pour les femmes, les communautés culturelles, les minorités visibles et les autochtones. Ces membres interpellent notre organisme parce qu'ils trouvent ça inacceptable et craignent de ne pouvoir obtenir un emploi. Où pouvons-nous nous plaindre et nous faire entendre ?

3.

Notre organisme a rencontré hier un de nos membres qui est aveugle et voudrait participer à un spectacle offert à la Maison de la culture de son quartier mais il n'arrive pas à trouver l'information détaillée. Nommez les instances auxquelles vous pourriez vous adresser successivement, en cas d'obstacles ?

4.

Notre organisme a rencontré aujourd'hui un de nos membres qui est aveugle et qui souhaite s'inscrire à la chorale du centre de loisirs. On lui a répondu que ce n'était pas possible pour les personnes qui ne peuvent pas lire les notes. Que peut faire notre organisme ?

5.

Lors de notre dernière assemblée générale, un petit groupe de nos membres vivant avec une surdité ont senti le besoin de partager leur inquiétude à propos d'une entrevue à la télévision sur la question de l'eau. On semblait dire que, bientôt il allait falloir payer pour notre eau. Ils trouvent cela impensable et voudraient se faire entendre mais ne savent pas comment s'y prendre. N'oublions pas cependant que l'information validée prime sur la rumeur. Par quoi faut-il commencer pour cette situation ?

6.

Une dame de Mercier-Hochalaga-Maisonneuve veut inscrire son fils de 9 ans au camp de jour de cet été pour six semaines. Elle précise qu'il a une déficience intellectuelle moyenne. On lui répond qu'il n'est pas possible d'accueillir son enfant sans accompagnateur et elle sait déjà qu'elle pourra avoir au maximum une semaine d'accompagnement. Quelle est la cause première du problème lié à l'accompagnement et comment intervenir ?

7.

Alexandre a une déficience intellectuelle et il est capable d'utiliser le transport en commun pour se rendre à l'atelier qu'il fréquente régulièrement. Près de cet atelier, Alexandre constate qu'il est de plus en plus difficile de traverser la rue à l'intersection de deux rues importantes. En raison d'une nouvelle signalisation, l'une des deux rues est devenue très achalandée. Plusieurs personnes comme Alexandre ont de plus en plus de craintes et vivent un stress continu pour se rendre à l'atelier. Comment cette situation peut-elle être améliorée ?

8.

Un membre aimerait utiliser les autobus à plancher surbaissé pour se déplacer. À plusieurs reprises, il n'a pu accéder à l'autobus car les arrêts d'autobus n'étaient pas déneigés, ce qui l'empêche d'accéder à la rampe d'accès qui ne peut pas s'étirer. Il est « tanné » d'attendre le transport adapté à chaque fois qu'il y a un problème et s'adresse à nous pour savoir quoi faire pour que ça change. Le membre et l'organisme doivent-ils s'adresser à la Société de transport de Montréal ou au service de déneigement de la ville de Montréal ou aux deux instances ?

9.

Plusieurs de nos membres sont aujourd'hui handicapés suite à un accident de piscine. Plusieurs piscines ne répondent pas aux normes de sécurité. Comme organisme, nous voulons faire une action pour que de telles situations ne se reproduisent plus... Que pouvons-nous faire ?

SCHÉMA D'INTERVENTION STRATÉGIQUE

VEUILLEZ INDIQUER LE NUMÉRO DE LA MISE EN SITUATION _____
(veuillez utiliser le verso, si nécessaire)

1- À quelle(s) instance(s) faut-il s'adresser et qui s'occupe de l'intervention?

2- Où cette instance ou ces instances se trouvent-elles?
(Comment trouver les coordonnées, par exemple)

3- Comment y intervenir? (Quels seront nos outils stratégiques : réclamation, requête, dépôt d'un mémoire?)

3.1- Avec qui? (Amenons-nous nos partenaires ou acteurs clés avec nous?)

4- Comment le suivi sera-t-il assuré?

6.2 Résultats du questionnaire sur les liens

La présente section reprend telles quelles les questions du questionnaire assorties des résultats obtenus; un nombre total de 16 organismes y ont répondu. Le questionnaire * se divise en quatre sections qui traitent des données :

1. Nominatives et de connaissance sur l'arrondissement du siège social.
2. Ayant trait aux populations rejointes par les activités de l'organisme.
3. Identifiant les champs sociaux d'intervention.
4. Décrivant les liens avec les instances municipales.

Avant d'examiner le détail des résultats, nous proposons ci-dessous quelques faits saillants :

1. La grande majorité des organismes de l'échantillon connaissent l'arrondissement de leur siège social, de même que les arrondissements des populations qu'ils rejoignent.
2. Il existe un écart important entre les organismes observés au plan des connaissances sur les instances municipales ainsi qu'à celui des partenariats construits avec l'arrondissement.
3. Les organismes font face à deux grands défis d'ordre organisationnel :
 - 3.1 Le manque d'information, de formation et d'échanges sur les savoirs respectifs des organismes et des acteurs municipaux.
 - 3.2 Le manque de ressources humaines / de financement
4. La diversité et la complémentarité des commentaires émis caractérisent le «quoi faire» et le «comment faire » pour développer davantage de liens avec les structures municipales.

* *Le comité des partenaires a décidé de poursuivre la cueillette des données relatives au questionnaire sur les liens. En raison du caractère utile et révélateur que sous-tend l'utilisation du questionnaire sur les liens, l'objectif ici est d'ajouter le plus possible de renseignements sur le profil des organismes membres du milieu associatif.*

SECTION SUR VOTRE SIÈGE SOCIAL

Nombre d'organismes qui ont répondu **16**

Organismes qui connaissent l'arrondissement où se trouve leur siège social **15**

15 Oui

1 Non

Parmi les 15 arrondissements identifiés, Plateau-Mont-Royal et Rosemont-Petite-Patrie sont également représentés et à la fois les plus représentés.

LISTE DES RÉPONDANTS

(n total = 16)

ROPMM (n=9) 56 %

1. Association des devenus sourds et malentendants du Québec
2. Association québécoise des personnes de petite taille
3. Centre de la communauté sourde du Montréal Métro
4. Club des personnes handicapées Lac Saint-Louis
5. Dystrophie musculaire Canada
6. Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain
7. Regroupement des usagers du transport adapté de la CUM
8. Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain (ROPMM)
9. Société Logique

CRADI (n=7) 44 %

1. Association de l'ouest pour handicapés intellectuels
2. Association de Montréal pour la déficience intellectuelle
3. Association des parents du Centre Gabrielle-Major
4. Autisme et troubles envahissants du développement Montréal
5. Corporation l'Espoir
6. L'Ami du déficient mental inc.
7. Mouvement Personne d'Abord

SECTION SUR LES POPULATIONS REJOINTES PAR VOS ACTIVITÉS

Question 5 Connaissance de l'arrondissement ou des arrondissements des populations qui sont rejointes par les organismes

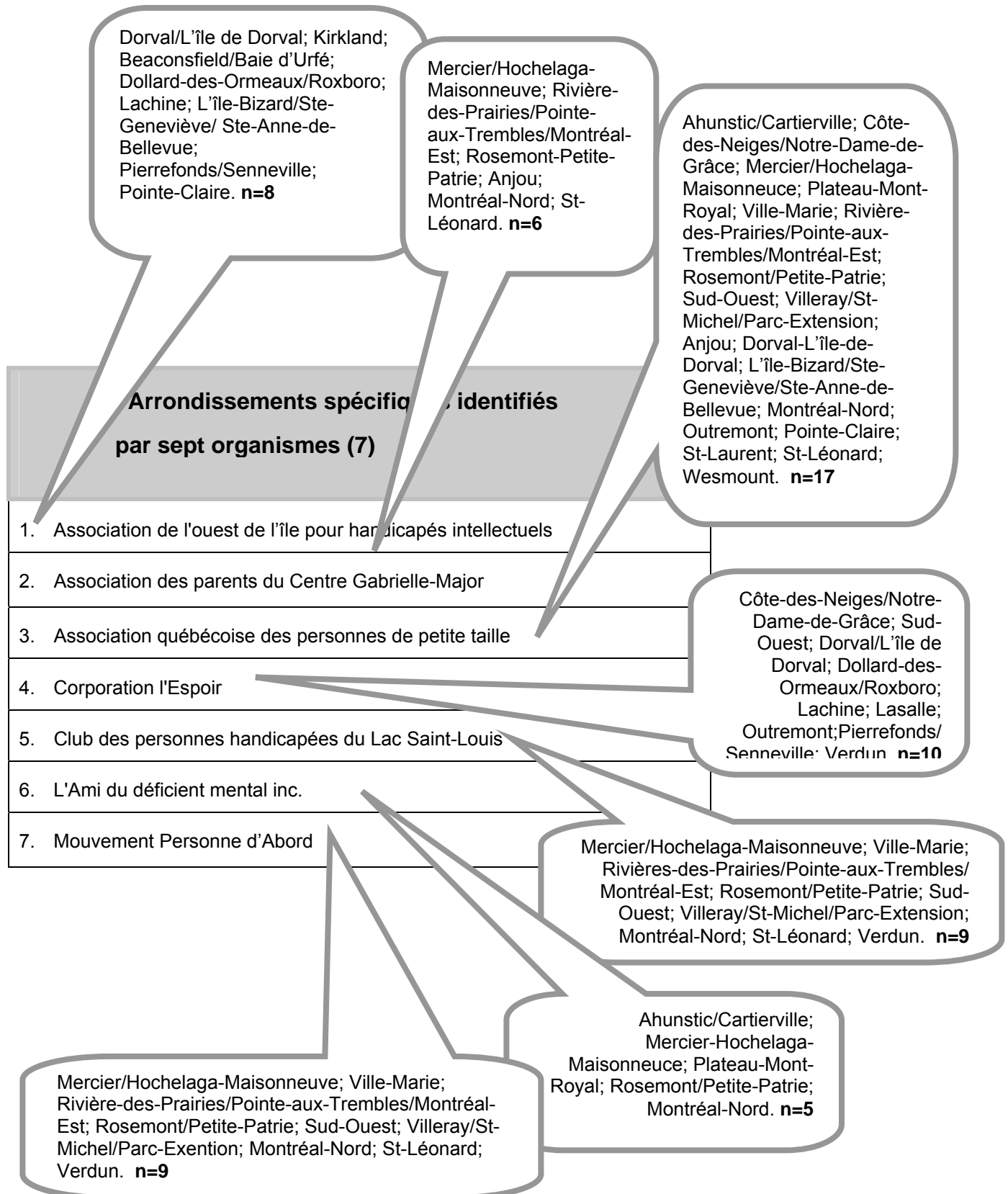
14 Oui

2 Non

OUI
1. Association de l'ouest de l'île pour handicapés intellectuels
2. Association de Montréal pour la déficience intellectuelle
3. Association des devenus sourds et malentendants du Québec
4. Association des parents du Centre Gabrielle-Major
5. Association québécoise des personnes de petite taille
6. Autisme et troubles envahissants du développement Montréal
7. Club des personnes handicapées du Lac Saint-Louis
8. Corporation l'Espoir
9. Dystrophie musculaire Canada
10. L'Ami du déficient mental inc.
11. Mouvement Personne d'Abord
12. Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain
13. Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain (ROPMM)
14. Société Logique
NON
1. Centre de la communauté sourde du Montréal métropolitain (organisme suprarégional et provincial)
2. Regroupement des usagers du transport adapté de la CUM (organisme suprarégional)

Répartition des OUI			
Tous les arrondissements	N = 7	Arrondissements spécifiques rejoints	N = 7
1. Association des devenus sourds et malentendants du Québec		1. Association de l'ouest de l'île pour handicapés intellectuels	
2. Association de Montréal pour la déficience intellectuelle		2. Association des parents du Centre Gabrielle-Major	
3. Autisme et troubles envahissants du développement Montréal		3. Association québécoise des personnes de petite taille	
4. Société Logique		4. Corporation l'Espoir	
5. Dystrophie musculaire Canada		5. Club des personnes handicapées du Lac Saint-Louis	
6. Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain		6. L'Ami du déficient mental inc.	
7. ROPMM		7. Mouvement Personne d'Abord	

Arrondissements spécifiques rejoints par 7 organismes



Occurrences des arrondissements identifiés, par ordre d'importance, pour les 16 répondants

Identifiés 11 fois sur 16..... 69%

- 11 Dollard-des-Ormeaux / Roxboro
- 11 [Dorval / L'Île-Dorval](#)
- 11 [Mercier / Hochelaga-Maisonneuve](#)
- 11 [Montréal-Nord](#)
- 11 [Rosemont / Petite-Patrie](#)

Identifiés 10 fois sur 16..... 63%

- 10 [Lachine](#)
- 10 [Pointe-Claire](#)
- 10 [Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est](#)
- 10 [Saint-Léonard](#)

Identifiés 9 fois sur 16..... 56%

- 9 [Ahuntsic / Cartierville](#)
- 9 [Anjou](#)
- 9 [Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce](#)
- 9 [L'Île-Bizard / Sainte-Geneviève / Sainte-Anne-de-Bellevue](#)
- 9 [LaSalle](#)
- 9 [Outremont](#)
- 9 [Pierrefonds / Senneville](#)
- 9 [Plateau Mont-Royal](#)
- 9 [Sud-Ouest](#)
- 9 [Verdun](#)
- 9 [Ville-Marie](#)
- 9 [Villeray / Saint-Michel / Parc-Extension](#)

Identifiés 8 fois sur 16..... 50%

- 8 [Beaconsfield / Baie-d'Urfé](#)
- 8 [Kirkland](#)
- 8 [Saint-Laurent](#)
- 8 Westmount

N'ont pas été identifiés

- 1 [Côte-Saint-Luc / Hampstead / Montréal-Ouest](#)
- 1 [Mont-Royal](#)

Arrondissements spécifiques rejoints N = 7

4	Dollard-des-Ormeaux / Roxboro	
4	Dorval / L'Île-Dorval	
4	Mercier / Hochelaga-Maisonneuve	
4	Montréal-Nord	57%
4	Rosemont / Petite-Patrie	
3	Lachine	
3	Pointe-Claire	43%
3	Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est	
3	Saint-Léonard	
2	Ahuntsic / Cartierville	
2	Anjou	
2	Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce	
2	L'Île-Bizard / Sainte-Geneviève / Sainte-Anne-de-Bellevue	
2	LaSalle	
2	Outremont	
2	Pierrefonds / Senneville	29%
2	Plateau Mont-Royal	
2	Sud-Ouest	
2	Verdun	
2	Ville-Marie	
2	Villeray / Saint-Michel / Parc-Extension	
1	Beaconsfield / Baie-d'Urfé	
1	Kirkland	1%
1	Saint-Laurent	
1	Westmount	
0	Côte-Saint-Luc / Hampstead / Montréal-Ouest	
0	Mont-Royal	

Question 6 Territoires de l'île de Montréal où des personnes sont rejointes (Réponses multiples)

Nombre d'organismes

- 7 Île de Montréal
- 6 Territoire suprarégional (Montréal métropolitain)
- 5 Autres précisions apportées
- 4 Ouest de l'île
- 4 Centre de l'île
- 3 Est de l'île

(Voir tableau suivante)

Nom de l'organisme	Montréal Métropolitain suprarégional	Île de Montréal	Est de l'île	Centre de l'île	Ouest de l'île	Autres territoires
1. Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal Métropolitain	Oui					
2. Association des devenus sourds et malentendants du Québec	Oui					Dans toutes les régions du Québec
3. L'Ami du déficient mental inc.			Oui	Oui		Ahunatic-Cartierville
4. ROPMM		Oui				
5. Dystrophie musculaire Canada	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Tout le Québec
6. Société Logique		Oui	Oui			Provincial
7. Association des parents du Centre Gabrielle-Major		Oui (centre G-M)				Extérieur de Montréal (parents)
8. Mouvement Personne d'Abord	Oui	Oui *				
9. Association québécoise des personnes de petite taille	Oui					
10. Association de l'ouest pour handicapés intellectuels					Oui	
11. Autisme et troubles envahissants du développement Montréal		Oui				
12. Association de Montréal pour la déficience intellectuelle	Oui	Oui				
13. Corporation l'Espoir				Oui	Oui	
14. Club des personnes handicapées Lac Saint-Louis					Oui	Sud-Ouest (Lasalle)
15. Centre de la communauté sourde du Montréal métropolitain	Oui					
16. Regroupement des usagers du transport adapté de la CUM		Oui				
Occurences	7	7	3	4	4	5
* Un de leurs membres a déménagé à Laval et suite à la décision du Mouvement, il reste membre tout de même.						

SECTION SUR VOTRE CHAMP SOCIAL D'INTERVENTION

Question 7 Les principaux champs sociaux d'intervention dans lesquels se situent les activités des organismes
(Réponses multiples)

Occurrences par ordre décroissant d'importance

Identifiés 12 fois sur 16.....75%

12 Loisir et culture

Identifiés 10 fois sur 16.....63%

10 Accompagnement

10 Soutien aux familles

10 Transport (réseau régulier et adapté)

Identifiés 9 fois sur 16.....56%

9 Accessibilité universelle

9 Habitation : ressources résidentielles, logement social, centre d'hébergement et de soins longue durée

Identifiés 6 fois sur 16.....38%

6 Adaptation et réadaptation (stimulation précoce)

6 Communication

6 Conditions de vie (pauvreté compensation, sécurité du revenu)

6 Justice

6 Services éducatifs

6 Soutien à domicile

6 Autres précisions mentionnées par six répondants


Identifiés 5 fois sur 16.....31%

5 Adaptation au domicile

Identifiés 4 fois sur 16.....25%

4 Emploi et formation professionnelle

4 Intégration en garderie des enfants présentant une déficience

- 
1. Accompagnement si nous avons des subventions.
 2. Bâtiments publics; réseau piétonnier.
 3. Défense des droits; promotion; sensibilisation et développement de services.
 4. Justice avec la Table de concertation justice; comités des communications de la ville de Montréal.
 5. Justice et défense des droits; un peu de loisir et culture ; formation et information sur le nanisme.
 6. Sensibilisation à ce qu'est la déficience

Question 8 Sur leur territoire, les interlocuteurs ou partenaires locaux et municipaux avec lesquels les organismes sont en lien.

(Réponses multiples)

STRUCTURES MUNICIPALES

- 5 Piscine
- 4 Bibliothèque
- 4 Bureau Accès Montréal
- 4 Conseil d'arrondissement
- 4 Direction de la culture, sport, loisir et développement social
- 3 Maison de la culture
- 3 Office de consultation publique de Montréal
- 2 Bureau consultatif d'urbanisme
- 1 Aréna

STRUCTURES PARA-MUNICIPALES

- 10 Société de transport de Montréal (STM)
- 4 Office municipal de l'habitation (OMH)
- 1 Stationnement de Montréal
- 1 + Service du transport adapté de Montréal
(ajout d'un répondant)

9 Centre local d'emploi (CLE)

11 CLSC

4 Postes de police

3 Réseau scolaire : école de quartier

RÉSEAU DES GROUPES COMMUNAUTAIRES

- 6 Corporation développement économique communautaire (CDEC)
- 6 Tables de concertation de quartier, voir ci-contre

13 Autres interlocuteurs locaux ou municipaux

- À l'interne avec notre site web
- Centres de réadaptation
- Clubs sociaux
- Comité de suivi du Sommet de Montréal
- Comité des communications de la Ville de Montréal
- Conseil canadien avec déficiences (CCD) (fédéral)
- CRADI avec les différentes tables de concertation, exemples : Vigilance-Défi Accès – Transport – Répit -Soutien aux familles - Formation CLSC – Ressources résidentielles

- Député fédéral de Lachine Lac St Louis
- Députés provinciaux pour les comtés de Marquette et Marguerite-Bourgeois
- Divers groupes communautaires
- Maires et conseillers
- Ministère Transports Québec /Direction de Montréal

Avec quels interlocuteurs devriez-vous être en lien ?
(2 réponses)

- CLSC
- Police

Tables de concertation de quartier

Note au lecteur : le concept «table de concertation» ici réfère strictement à l'usage de ce terme par les répondants qui, à notre avis, ont tendance à en élargir le sens.

Réseau scolaire : école spécialisée; Ruta; AlterGo, Déficience intellectuelle de l'Est. Conseil d'administration au CRADI; avec le CRADI: les différentes tables de concertation, exemples : Vigilance - Défi Accès-transport - Répit – Soutien aux familles - Ressources résidentielles.

CDC Rosemont; BRIC (Bâtir Rosemont par l'innovation et la concertation).

Concertation de Est (Gabrielle-Major) et du Nord (L'Intégrale); Hôpitaux; Familles d'accueil, Action Main d'œuvre, CDLC-HM: (conseil développement local et communautaire de Hochalaga-Maisonneuve (urbanisme et logement); AQIS, Universités (UDM et McGill), ville de Montréal.

Par manque de ressources, nous devons négliger le niveau municipal.

Table de concertation Solidarité-Ahunstic.

Table sur la déficience physique de l'Ouest-de-l'île; Concert'Action Lachine; Comité de lutte contre l'appauvrissement de Lachine; Table sur la sécurité alimentaire de Lachine; Comité Transport Lachine; Table intérimaire de concertation en loisir des personnes handicapées; CDH (Groupe de ressources techniques en habitation).

Les services des Sourds dont différents des services des Entendants à cause de la communication.

SECTION SUR LES LIENS ENTRE ORGANISMES ET INSTANCES MUNICIPALES

Question 9 Onze (11) organismes ont des relations avec la Ville de Montréal et/ou ses arrondissements.

Question 10 Selon l'expérience des relations vécues avec la Ville de Montréal et/ou ses arrondissements, les réponses de onze (11) organismes :

10.1 Nos acquis, nos forces, ce que vous devons renforcer encore davantage

1. S'informer sur les ordres du jour de notre arrondissement; avoir une relation avec les employés municipaux.
2. Formation donnée aux employés de la Ville en contact avec les citoyens.
3. Relation de confiance établie avec notre agent de développement, Jean Laforest. [arrondissement Rosemont-Petite-Patrie]
4. Capacité de joindre aisément les élus et le maire; capacité de déposer des mémoires; relations régulières avec les services de développement social de la Ville de Montréal.
5. Bonne connaissance des pouvoirs, des lieux et des niveaux de décision; crédibilité; acquis: information sur ce qui se passe; bonne capacité à interpeller les élus et les employés municipaux.
6. Relations cordiales et positives; suivi soutenu avec le comité des communications,
7. Partenariat pour desservir les personnes ayant un handicap en loisirs.
8. Partenariat : Intégration en camp de jour; prêt de locaux; support financier.
9. Relation régulière avec les employés en loisirs; facilité à joindre les élus car ils viennent par eux-mêmes.
10. Capacité de se faire connaître davantage.
11. Disponibilité et relations cordiales avec le personnel du Service culture, loisirs, sports et développement social; soutien financier annuel de la municipalité; service de prêts d'équipements et matériel audio-visuel; collaboration spontanée et efficace.

10.2 Nos défis à relever, nos obstacles à surmonter

1. Manque d'information; manque de services adaptés aux personnes handicapées visuelles; travailler en arrondissement; se doter d'émissaires afin de cerner la problématique locale.
2. Sensibilisation des élus aux besoins des personnes malentendantes.
3. Manque de temps et de ressources; augmentation de la bureaucratie dans les différents arrondissements.
4. Manque d'information sur les conseils d'arrondissement; manque de contacts avec les représentants des conseils d'arrondissement; manque d'information sur les structures administratives et politiques.
5. Manque d'information sur les procédures (exemple sur le budget); aisance à intervenir lors d'une assemblée : ça prend du «guts»; j'ai l'impression que j'ai moins d'écoute parce que je ne suis pas une personne handicapée.
6. Problème occasionnel de communication, par exemple : annulation, changement d'adresse.
7. Des fois, ils considèrent leur contribution comme un don et non pas comme contrat de services pour leurs citoyens.
8. Faible connaissance de la structure et des gens qui la composent; organisme régional avec des dossiers locaux et régionaux; lourdeur administrative; réussir à obtenir les services de la Ville pour répondre à nos besoins.
9. Amélioration de l'accessibilité à certains bâtiments; accentuer la disponibilité de logements pour personne handicapée à faible revenu.
10. Préoccupation constante de la recherche de financement afin de maximiser l'offre de services.

10.3 Ce qu'il faut améliorer ou ce qu'il faut changer ou développer (leçons apprises)

1. Aller régulièrement aux périodes de questions dans les lieux décisionnels; créer des relations entre employés d'arrondissement et les organismes.
2. Respect du principe de l'accessibilité universelle des lieux; application de l'article 3.8.3.7 du code national du bâtiment qui stipule que toute salle de réunion de plus de 100 mètres carrés doit être équipée d'appareils d'aide à l'audition.
3. Prendre le temps d'aller aux périodes de questions dans les lieux décisionnels.
4. Développer divers moyens d'accès à l'information sur les conseils d'arrondissement; développer les moyens d'accès aux élus des conseils d'arrondissement; développer divers moyens d'accès à l'information sur les structures administratives et politiques.
5. Transmettre notre message de façon concise et pertinente pour ne pas perdre l'attention des interlocuteurs; la persévérance, la répétition : pour que le message du réseau soit connu; avoir de la disponibilité (rencontres rapides, le soir, l'été).
6. Régularité des personnes en fonction (dommage qu'il y ait des démissions); développer d'autres services adaptés : transport avec moins de retard; sécurité dans le métro et dans les autobus.
7. Toujours montrer aux instances municipales que le partenariat leur est bénéfique aussi d'être toujours très reconnaissants de tout ce qu'ils font.
8. Communications; efficacité; lourdeurs administratives.
9. Mieux informer les élus et les employés clés (bulletin); Inviter officiellement les élus aux événements protocolaires.
10. De reconnaître nos personnes handicapées comme tout autre citoyen.
11. Sensibilisation aux besoins des personnes handicapées; accessibilité à des logements pour personnes handicapées; sensibiliser les paliers décisionnels au respect des normes du bâtiment; assurer un virage information (site web) permettant ainsi d'être à la pointe de l'actualité.

Question 11 Onze (11) organismes ont déjà vécu une expérience positive et constructive avec les acteurs municipaux; en voici le détail :

Expériences positives et constructives avec les acteurs municipaux	
1. Association de l'ouest pour handicapés intellectuels	Seulement en matière de sécurité en cas de sinistre.
2. Association de Montréal pour la déficience intellectuelle	Peut-être dans le passé ... (70 ans).
3. Association des devenus sourds et malentendants du Québec	Participation au Sommet de Montréal: il s'en est suivi que la ville a voté un budget pour sensibiliser son personnel à notre déficience. Des formations ont été données à deux reprises à 15 employés en novembre 2004.
4. Autisme et troubles envahissants du développement Montréal	Une entente de prêt avec la piscine Joseph-Charbonneau mais où se sont présentées des difficultés de gestion.
5. Club des personnes handicapées Lac Saint-Louis	Local fourni gratuitement par l'arrondissement; organisation d'une activité de sensibilisation (hockey entre élus municipaux et personnes handicapées de notre organisme); sensibilisation des élus aux difficultés vécues avec le transport adapté en incitant les dits élus à effectuer les réservations, d'où une permission à visiter les bureaux du Service du transport adapté.
6. Corporation l'Espoir	Partenariat depuis 1980 pour les services des loisirs destinés aux personnes qui ont un handicap; très bonnes relations avec les élus et les responsables des loisirs.
7. L'Ami du déficient mental inc.	La reconnaissance de notre organisme qui a pignon sur rue dans Rosemont.
8. Mouvement Personne d'Abord	Table employabilité avec la Ville; Table justice; contacts ponctuels avec les conseillers municipaux : hommage, événement protocolaire, promotion pour des activités, obtenir des billets réduits; pour démarrer certains projets : trouver des locaux, obtenir des listes.
9. Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain	Créer un accès à l'information pour les personnes handicapées visuelles: publication de communiqués dans le publiphone; faire des projets de formation aux employés d'Accès-Montréal.
10. ROPMM	Participation aux audiences publiques de l'OCPM sur le plan d'urbanisme et prise en compte de nos recommandations sur l'accessibilité universelle dans son rapport et dans le plan de la Ville.
11. Société Logique	Sommet de Montréal en juin 2002 : comment d'un concept non menaçant nous sommes parvenu, en 3 jours, à construire une base qui nous sert encore aujourd'hui.

Question 12 Les types de relations ou de liens que quatorze (14) organismes disent vouloir développer avec les instances municipales (ville ou arrondissements) et autres commentaires sur les façons de faire qui répondraient à leurs besoins.

1. Partenariat et échange; travailler directement avec les arrondissements plutôt que de travailler avec la ville centrale.
2. Savoir qui est notre maire d'arrondissement; pouvoir le rencontrer et lui expliquer quels sont nos besoins; une rencontre à nos locaux; établissement d'un plan d'action, rencontres de suivi aux six mois.
3. Que l'agent de développement de notre arrondissement soit l'agent de liaison avec les autres arrondissements avec lesquels nous desservons notre clientèle.
4. Outiller des agents multiplicateurs qui pourraient intervenir auprès des arrondissements.
5. Travailler avec eux sur des dossiers chauds : accessibilité universelle; transport; leur faire comprendre les besoins des personnes handicapées ; ce que la ville peut faire pour l'organisme mais également ce que l'organisme peut faire pour la Ville.
6. Élargir le débat : le réseautage avec des organismes communautaires de l'arrondissement est important pour multiplier les interventions et avoir les appuis requis.
7. Ce besoin ne s'est pas présenté.
8. Que ce soit davantage déneigé pour que les arrêts d'autobus soient respectés.
9. Nous souhaitons maintenir ce que nous avons maintenant.
10. N'avoir qu'un seul interlocuteur.
11. Financement de l'accompagnement en loisirs simple; invitation aux comités et commissions; un lien respectueux envers nous : nous représentons leurs électeurs.
12. Garder de bons contacts.
13. Consolider les liens d'amitié et la sensibilisation à l'égard des besoins des personnes handicapées; sensibiliser les partenaires aux lacunes dans le financement de notre organisme (aucun financement de Centraide et du SOC).
14. Déneigement des abribus (autobus à plancher surbaissé); déneigement des rues et des trottoirs (accessibilité pour le transport adapté); débarcadère des personnes handicapées (facilité la tâche).

Question 13 Avec la situation municipale actuelle, croyez-vous que le milieu associatif des personnes handicapées (organismes du ROPMM et CRADI) est organisé de façon à être efficace ?

7 Oui, veuillez expliquer votre réponse

9 N'ont pas coché la case « Non » et ont laissé un commentaire.

1. Notre structure étant provinciale, elle n'est pas adaptée pour travailler avec la ville sur la base des arrondissements. On ne peut pas se permettre de voir chaque arrondissement. Il nous faut aussi un interlocuteur qui est au-dessus des arrondissements et qui renvoie la communication aux arrondissements.
2. Pas de capacité à intervenir par arrondissement; il manque parfois d'expertise.
3. J'ignore
4. Nous sommes peu informés. Toutefois, nous savons que le forum développe de plus en plus sa présence à ce niveau, ce que nous trouvons important dans la conjoncture actuelle.
5. Je ne sais pas
6. C'est difficile à évaluer puisque depuis quelques années ATEDM n'est plus aussi présent..
7. Nous apprécions les informations reçues de vos organismes et complimentons souvent votre travail. Toutefois nous déplorons notre manque de disponibilité afin de mieux connaître ceux-ci.
8. Le transport adapté est inefficace pour les personnes sourdes - aveugles - Souvent, elles doivent attendre trois heures.
9. Les arrondissements ont le plein pouvoir, donc il est très difficile d'appliquer des politiques (des lois) car chacun interprète le plan d'urbanisme à sa façon.

- Mais... Ce sont des ressources efficaces mais pas assez nombreuses.
- Mais le manque de ressource fait en sorte que souvent nous manquons de temps.
- Mais il le serait davantage si les organismes de base effectuaient le travail directement avec les arrondissements.
- Les membres des regroupements ont accès à des personnes handicapées de tous les arrondissements qui peuvent servir de multiplicateurs auprès des arrondissements. Le défi ici est de les outiller.

Question 14 Les priorités pour instaurer des conditions favorables au développement positif des liens entre votre organisme et le ou les arrondissements.

Priorité 1

1. Accessibilité universelle
2. Avoir un seul interlocuteur
3. C'est très différent à Montréal qu'au WestIsland : nous avons déjà bâti les liens
4. Communication et régularité dans les liens
5. Connaître les délégués en matière de transport
6. D'être plus visible
7. Développement des moyens d'accès aux élus d'arrondissement
8. Faire mieux connaître nos besoins et nos services
9. Liste des élus et employés clés des arrondissements
10. Nous informer à qui on doit s'adresser à la ville
11. Plonger, aller en arrondissement et se familiariser
12. Rétablir des relations entre le central et les arrondissements
13. Sensibilisation de la cause auprès des élus

Priorité 2

1. Amélioration du transport adapté
2. Assurer l'autonomie d'action aux organismes du milieu
3. Bottin des ressources pour instrumenter les organismes qui vont intervenir en arrondissement.
4. Développer des moyens d'accès à l'information sur les conseils d'arrondissement
5. Effectuer du travail concret avec les arrondissements
6. Ententes claires
7. Faire connaître la réalité des personnes handicapées
8. Hébergement
9. Invitation officielle lors d'événements protocolaires
10. Nous communiquer la structure fonctionnelle des différents services
11. Se faire connaître davantage

Question 15 Groupe de discussion

Huit (8) personnes ont accepté de participer au groupe de discussion du 17 janvier 2005, dans la perspective d'examiner et d'utiliser les stratégies identifiées à l'aide du présent questionnaire ainsi que lors de notre journée de réflexion du 1^{er} décembre 2004.

Priorité 3

1. Développement de moyens d'accès à l'information, aux structures administratives et politiques
2. Identifier des pistes de travail prioritaires de concert avec les autorités locales
3. Rapidité d'exécution
4. Rencontre annuelle des associations avec partage des progrès réalisés et témoignages du Sommet de Montréal
5. Rencontres régulières avec le directeur et le maire d'arrondissement
6. Transport

6.3 Le groupe de discussion et l'entretien semi-dirigé

Le corpus des discours tenus lors du groupe de discussion et de l'entretien semi-dirigé vient enrichir les résultats obtenus avec la rencontre collective et le questionnaire sur les liens. Les neuf personnes ayant participé au groupe de discussion (voir la liste à la page 81) ont reçu à l'avance les outils préparatoires à la discussion, c'est-à-dire :

1. Le schéma de discussion (voir page 94)
2. La compilation des fiches d'évaluation de la rencontre collective du 1^{er} décembre
3. La synthèse des ateliers pratiques (questionnaire / rencontre du 1^{er} décembre)
4. La synthèse des ateliers thématiques (mises en situation / rencontre du 1^{er} décembre)

Le même schéma de discussion a été utilisé pour l'entretien semi-dirigé avec un organisme intéressé à participer au groupe de discussion mais qui n'était pas disponible à la date choisie). Nous présentons ici les résultats cumulés de ces deux moments de la recherche.

En collaboration avec la co-animatrice * pour le groupe de discussion, une première synthèse analytique a mené à une catégorisation intitulée « Ce qui a été dit » (voir les pages 98 et 99) et qui a servi d'aide-mémoire pour le groupe de discussion. L'aide-mémoire a été distribué à tous les participants et lu en introduction à la deuxième partie de la discussion. La consigne de ne pas répéter ce qui avait été mentionné auparavant devait amener les participants à partager des idées précises, explicites et significatives quant aux objectifs et stratégies émergeant des premiers résultats obtenus dans le cadre du Projet LIENS.

Pour être plus précis, les résultats obtenus sont présentés selon l'ordre qui suit :

- 6.3.1 Typologie du niveau d'intervention de l'organisme
- 6.3.2 Ce qui facilite / Les obstacles
- 6.3.3 Nos représentations sur le rôle de mon organisme
- 6.3.4 Nos stratégies
- 6.3.5 Le profil de l'émissaire de l'arrondissement
- 6.3.6 Notes dur des enjeux particuliers

Faits saillants

1. Deux formes de défense des droits se côtoient et se répartissent en fonction du niveau d'intervention de l'organisme et du territoire. Il s'agit de :
 - l'action pratique fondée sur l'échange de services de qualité
 - l'action représentative et «philosophique» appuyée sur des principes directeurs globaux
2. Les priorités de développement nommées révèlent trois dimensions à examiner de près :
 - la circulation de l'information entre les organismes et les acteurs municipaux
 - la sensibilisation sur les enjeux communs touchant toutes les déficiences
 - la participation directe aux instances municipales, notamment à l'arrondissement

* *Nayiri Tavlian a contribué à la conception de l'aide-mémoire et a coanimé le groupe de discussion; ses activités son rattachées à L'Institut de développement communautaire de Montréal. Son intérêt pour l'inclusion des « différences » dans la construction de nos pratiques démocratiques nous est apparu un atout. Sa contribution a enrichi la bonne conduite de l'activité.*

Présences

GROUPE DE DISCUSSION

17 janvier 2005 – 13h15 à 16h00 Institut Raymond Dewar

NOM	Initiales *	Organisme
1. Barbier, Anne	A.B.	Corporation l'Espoir (CRADI)
2. Desbiolles, Henry	H.D.	Ruta (Regroupement des usagers du transport adapté de la CUM)
3. Gionet, Danielle	D.G.	Ruta (Regroupement des usagers du transport adapté de la CUM)
4. Julie Champagne	J.C.	ATEDM (CRADI)
5. Lemieux, Guy	G.L.	AlterGo
6. Poulin, Serge	S.P.	RAAMM (Regroupement des aveugles et amblyopes Montréal métropolitain)
7. Nadeau, Michel	M.N.	ADSMQ (Association des devenus sourds et malentendants du Québec)
8. Rainville, Martine	M.R.	Corporation l'Espoir (CRADI)
9. Jeanne d'Arc Paradis	J.D.P.	CCSMM (Centre de la communauté sourde du Montréal métropolitain)
10. L'interprète pour la personne sourde		
11. Nayiri Tavlian		coanimatrice
12. Sylvie Gravel		coanimatrice

L'entretien semi-dirigé a été réalisé avec Sophie Lanctôt (**S.L.**), de Société Logique.

* Nous avons identifié les discours respectifs à l'aide des initiales de chaque participant et participante.

6.3.1 Typologie du niveau d'intervention de l'organisme

ORGANISME LOCAL

- Plus facile d'avoir des contacts avec l'arrondissement.
- Plus difficile de répondre aux enjeux liés à un éventail d'arrondissements.
- Manque d'information et de formation sur les instances municipales.
- Manque de moyens et d'outils pour développer des liens avec l'arrondissement, sauf dans les anciennes villes ou ceux-ci sont déjà bâtis.

ORGANISME RÉGIONAL (REGROUPEMENT)

- Plus grande difficulté d'avoir des contacts : multiplier les personnes ressources rattachées aux arrondissements (agents multiplicateurs).
- Obligation de s'adapter aux nouvelles structures municipales.
- Devoir de mettre de côté « nos petites guerres de pouvoir » entre organismes du milieu associatif.
- Rapprochement et notre renforcement comme milieu associatif avant d'élargir vers des réseaux d'alliance.
- Exigence d'élargir les alliances à l'extérieur du milieu associatif des personnes handicapées.
- Plus grande difficulté : multiplier les personnes ressources rattachées aux arrondissements (agents multiplicateurs, de liaison, émissaires).
- Organisme à plusieurs thématiques.
- Rôle essentiel d'un regroupement : la sensibilisation à la cause des personnes présentant des déficiences.
- Regroupement régional ayant un lien spécifique et exclusif avec un service municipal, par exemple le RUTA avec la STM, lequel n'a aucun lien avec les arrondissements.

ORGANISME PROVINCIAL

- Projet au local est pris comme projet pilote ou expérimentation, ou démonstration; contrats de services en accessibilité universelle; promotion du concept, mandat de représentation, de formation.
- Expertise pointue, petit organisme pouvant avoir de la difficulté à se faire reconnaître en raison de la petitesse du nombre de membres.
- Organisme à une thématique qui couvre parfois plus large voir qui constitue le seul organisme du Québec pour l'ensemble des personnes ayant telle déficience, par exemple, le Centre de la communauté sourde du Montréal métropolitain dont les activités concernent aussi d'autres régions que Montréal.
- Organisme à une thématique dont la structure provinciale nécessite d'avoir un seul interlocuteur au plan municipal, interlocuteur qui devrait retourner la communication aux arrondissements.
- Organisme à plusieurs chapeaux : intervention provinciale, participation au Sommet de Montréal ; relation avec l'arrondissement de son siège social.

6.3.2 Synthèse de ce qui facilite et des obstacles

CE QUI FACILITE

1. Avoir une porte d'entrée (un guichet unique) ; connaître la même personne; appliquer la même méthode; avoir un seul interlocuteur.
2. Pour les anciennes villes comme Lasalle et Lachine, les contacts sont déjà créés et connus.
3. Être dans la même bâtisse facilite les échanges et la compréhension en raison d'une proximité naturelle.
4. Se rallier des personnes clés extérieures à notre arrondissement.
5. Être un collectif qui va intervenir à l'arrondissement et à la Ville.
6. Sensibilisation et sollicitation soutenues; un succès : réfection des rues avec les signaux sonores où dans certains arrondissements c'est beaucoup plus aisé que d'autres (Plateau Mont-Royal Ville-Marie).
7. Table de concertation co-coordonnée par un regroupement et la Ville.
8. Poursuivre la formation offerte par Handidactis aux élus et employés des arrondissements et de la Ville.
9. Connaître les organigrammes de la Ville.
10. Facilitateurs de la crédibilité : une combinaison des éléments qui suivent :
 - expertise en aménagement.
 - capacité d'écouter les besoins, de s'adapter, de s'ajuster à l'autre (compétences relationnelles).
 - avoir un intérêt pour les aspects sociaux qui dépasse l'intérêt esthétique.

OBSTACLES

1. Les élus et les fonctionnaires/employés pensent et décident pour nous; leur manque d'écoute; leur manque de disponibilité; les communications difficiles avec les acteurs municipaux; rigidité de certains individus dans leur routine.
2. Ne pas connaître les représentants dans les arrondissements; que les organismes du milieu ne situent pas correctement les structures et rouages de la Ville et l'inverse, que la Ville ne situe pas le rôle respectif des organismes dans leur milieu.
3. Avec la fusion, il y a eu une perte de documents : en exemple, un répertoire en braille; diminution des budgets alloués à la documentation adaptée; perte de services audio (au plan des permis) dans les arrondissements.
4. Difficulté d'accès accrue aux bureaux Accès Montréal.
5. Pour les personnes sourdes (défiance non visible) il y a un manque important d'outils, de modèles de communication, de services prévoyant l'accueil des interprètes; les personnes sourdes se sentent « à part » en raison de la difficulté d'obtenir des services.
6. Manque de financement.
7. Multiplication des arrondissements :
 - Plusieurs façons de faire qui complexifient notre travail.
 - Difficulté accrue pour implanter un programme de services, de formation, de sensibilisation.
 - Impossibilité de répliquer nos démarches dans tous les arrondissements.
8. Ne pas être enraciné dans aucun milieu, ne pas se concerter.
9. Que les fonctionnaires de l'arrondissement ne soient pas arrimés avec les fonctionnaires de la Ville (urbanisme-aménagement); que les liens entre l'arrondissement et les organismes du milieu ne soient pas reconnus par la Ville.
10. De ne pas connaître quels locaux sont accessibles et disponibles sur toute l'île de Montréal pour le prêt de locaux entre arrondissements.
11. Petites guerres de pouvoir; priorités différentes.
13. Négligence de certains dossiers ou éléments parce que nous n'avons pas de plan d'action.
14. Incompatibilité possible entre l'approche communautaire et l'approche municipale; difficulté de travailler ensemble.

6.3.3 Représentations sur le rôle de mon organisme

J.A.P. Nous ne faisons pas grand-chose avec l'arrondissement, sauf les activités qui ont débuté avec le Projet LIENS.

Comment mon organisme devrait être perçu

Les personnes sourdes c'est différent parce que leur handicap ne paraît pas. Dans le métro, qui peut voir que je suis une personne sourde ? Personne. En plus, notre organisme ne couvre pas juste Villeray mais tout Montréal métropolitain. Il n'y a pas de modèles, pas d'outils pour les personnes sourdes, pour que les personnes sourdes comprennent.

M.N. : Notre rôle est essentiellement de la sensibilisation. Au niveau des instances, il s'agit de les informer des besoins face à notre déficience, par exemple, pour l'accessibilité universelle. Un très bon travail a été fait avec la Ville de Montréal. Au niveau des bâtiments, le respect des besoins liés à la déficience auditive, le code du bâtiment, l'application du code. Donc c'est d'informer les gens de la Ville de l'existence de ces codes. Pour qu'ils sachent [les employés] comment agir avec notre clientèle quand elle se présente dans les édifices de la ville.

L'automne dernier, un beau travail a été fait à la ville centrale, on espère un budget 2005 qui permettrait de l'étendre aux arrondissements. Sensibiliser le personnel de la ville à comment savoir aborder une personne aveugle, ou malentendante ou sourde qui se présente au guichet, qu'est-ce qu'on doit dire et autres. Il y a aussi les technologies qui existent pour faciliter les communications avec ces personnes.

Comment mon organisme devrait être perçu

Nous voudrions être vus comme des groupes facilitateurs. J'ai deux exemples :

1. Au Sommet : Au sujet de l'accessibilité universelle, nous leur avons fait faire le tour du propriétaire de l'établissement municipal où nous étions et nous leur avons montré les horreurs qu'il y avait là. Autant pour la déficience motrice que sensorielle (auditive et visuelle). Résultat : l'Hôtel de ville a une très belle salle de réunion mais où la plupart des gens n'entendent presque rien parce que les plafonds sont trop hauts, il y a trop d'écho. Suite à cela, ils ont installés un système FM qui est aujourd'hui aussi utilisé par les médias et les journalistes que par nous.

2. À ExpoTech : L'an passé, nous avons fait le tour des bâtisses qui appartiennent au municipal. Nous avons fait le tour du nouveau Palais des Congrès. On leur a montré encore une fois des histoires d'horreur. Après un an d'acharnement, je peux vous dire que pour ma déficience, le directeur technique m'a appelé la semaine passée pour me dire qu'il avait acheté 70 systèmes FM et qu'ils seront installés d'ici le mois de juin. Savez-vous que ce Palais est l'endroit à Montréal où il se fait le plus de communications dans une journée, à cause de la quantité de monde qui y passe ?

Mais cela a pris un an et demi pour les faire bouger. Alors avec la ville, ça pourrait être la même chose, avec des histoires de cas. Si un arrondissement est en avance sur certaines technologies ou de nouvelles structures, ça peut être une occasion, lors d'un rassemblement annuel avec les associations, d'apprécier les progrès qui se sont faits à l'échelle de la Ville, des 3 ou 4 arrondissements qui ont mis des choses de l'avant et qui peuvent devenir des modèles pour les autres qui traînent de la patte. Ça fait boule de neige et cela accélère le processus pour la mise en application de normes. On ne demande pas la charité, ce sont des choses qui sont dans la loi. Selon l'article 3738 du code du bâtiment, depuis 1995, toutes les salles de plus de 100 mètres carrés doivent être munies d'équipement d'aide à l'audition. Donc ce n'est pas une faveur qu'on leur demande. La loi leur exige de le faire mais ils l'ignorent.

C'est toujours plus facile de corriger avant que de corriger après. Quand c'est un nouveau bâtiment, s'assurer que c'est déjà indiqué dans le cahier de charges. Pour ne pas être obligé de démolir l'escalier.

Un autre exemple du rôle de facilitateur : quand des gens m'appellent pour savoir quel type de système doit être installé, quelles sont les différentes technologies disponibles, selon tel type de salle. Par exemple, IMAX du Vieux Montréal, ils m'ont appelé pour que je leur suggère quoi faire; alors je leur ai suggéré un système et je me suis proposé pour faire les tests de sons quand ils l'ont installé.

D.G. Au RUTA, nous représentons les usagers du transport adapté. Notre lien est plus lié avec la Société de transport de Montréal (STM) qu'avec l'arrondissement. Nous avons à intervenir auprès de la STM, pas du tout avec l'arrondissement. On ne connaît pas l'arrondissement.

H.D. J'aimerais ajouter quelque chose. La plupart des administrateurs du conseil d'administration de la STM sont des directeurs d'arrondissement. Ils nous écoutent mais ils n'ont pas beaucoup de moyens pour pouvoir nous aider. J'essaie de les sensibiliser humainement mais après la sensibilisation, il faut que les moyens viennent et alors, le directeur tout ce qu'il a dire c'est – Écoutez, c'est comme ça la vie – Mais il y a des moyens pour faire des choses. J'ai l'impression qu'ils sont pris avec les cols bleus. Exemple : les arrêts d'autobus qui devraient être accessibles pour nous toute l'année, ce devrait être un service essentiel pour toute la population, les personnes âgées et toutes les autres personnes. Si vous tombez sur un trottoir de la ville, il n'y a plus d'assurances, ils ne sont même plus responsables. Alors ils nous mettent dans des situations difficiles... On devrait avoir une fluidité. Ils sont élus par des citoyens, ils devraient être proches de nous. Je me demande si on ne devrait pas se présenter.

Comment mon organisme devrait être perçu

C'est fantastique les acquis qui ont été fait. Mais ce qui est encore plus dur, c'est de conserver ces acquis et d'être vigilant pour que ces acquis restent. Car on nous remet toujours en question et chaque jour il arrive de nouveaux handicapés, de nouveaux handicaps. On nous promet des choses qui restent dans le brouillard et il y a des gens qui se retrouvent complètement désespérés.

Les organismes de référence c'est extraordinaire mais on devrait avoir plus, on devrait plus référer à des travailleuses sociales, à des thérapeutes. J'ai parfois l'impression que ces gens des organismes ils ne sont là qu'à titre représentatif, qui suivent des choses purement bureaucratiques. Mais dans la réalité, les gens ne sont pas entendus. Un exemple, pour obtenir un fauteuil électrique, on demande l'avis du médecin, de l'ergothérapeute et, encore par la suite, il faut passer tout un chemin énorme.

Conserver les acquis et que la Ville doit savoir que le CRADI et que AlterGo pour le loisir, ce sont des organismes nécessaires pour que la société reste humaine. Parce qu'on déshumanise et que c'est capital que ces gens connaissent notre réalité s'ils veulent être réélus, que nous ne sommes pas transparents, que nous existons.

Pour garder ces acquis, c'est la vigilance. On est quand même obligé de jouer un peu le jeu mais nous avons des droits. J'attends avec impatience cette charte des droits de Montréal pour qu'on puisse mettre les gens au pied du mur. C'est écrit dans la charte de l'ONU, la personne handicapée doit pouvoir vivre dans un monde sans obstacles. Nous devons aller vers les élus et eux aussi doivent venir à nous.

G.L. Notre rôle...on a deux moyens et on travaille à deux paliers : le central [ville de Montréal] et au niveau de l'arrondissement : on travaille de façon générale, au niveau macro, en essayant d'influencer en haut pour que cela se répercute en bas. Le domaine du loisir est propre à l'arrondissement, on ne peut pas simplement travailler en haut, il faut aussi travailler en bas; travailler sur les deux paliers;

À la Table de concertation en loisir, il y a aussi des organismes qu'il faut sensibiliser à l'importance de travailler plus en arrondissement; c'est une nouvelle façon de faire, je dirais. Parce qu'avant on n'avait pas ce réflexe-là des services de proximité offerts par la ville; donc les organismes ont un rôle à jouer à ce niveau-là.

Nous sommes en train d'instaurer un programme pour l'accompagnement en loisir dans tous les arrondissements. AlterGo ici joue un rôle avec tous les arrondissements parce que c'est lui qui coordonne le programme mais Altergo doit aussi faire les liens entre les représentants de chacun des arrondissements avec les organismes, c'est-à-dire les camps de jour. Donc les camps de jour qui reçoivent des montants d'argent de l'arrondissement, doivent créer des liens par rapport à leur propre arrondissement.

PARTIE 11_Groupe de discussion et entretien semi-dirigé

Notre rôle est de soutenir les organismes jusqu'à temps qu'ils auront développé le réflexe du lien avec l'arrondissement pour leurs services de proximité, que ça puisse se faire de soi. Ça va prendre encore quelques années.

Comment mon organisme devrait être perçu (G.L.)

Depuis le Sommet de Montréal, le climat a changé beaucoup. D'abord ils ont reconnu le principe d'accessibilité universelle. Le reconnaître c'est une chose, le mettre en pratique c'est dur. Il y a quand même un chantier qui s'appelle « accessibilité universelle » et il y a des sous qui ont été versés pour les projets qui touchent l'accessibilité à différents niveaux. Beaucoup de choses se font depuis deux ou trois ans qui ne se faisaient pas avant avec la Ville de Montréal. Donc il faut reconnaître que malgré les fusions, et peut-être en raison de ces fusions qui ont peut-être aidé, il y a eu beaucoup de changements d'attitudes. C'est un plus.

On travaille beaucoup sur ces gains que nous avons et qui se poursuivent d'année en année, au niveau de l'accessibilité des bâtiments de la Ville de Montréal; le programme d'accompagnement en loisir en est un, la communication simplifiée en déficience intellectuelle en est un autre. Il y en a plusieurs et nous voyons notre rôle, à Altergo, à la grandeur de la Ville et non spécifiquement pour un arrondissement, pour que par la suite ça puisse aller dans les arrondissements. Une fois que les gens sont sensibilisés en haut, c'est plus facile après quand on descend pour que les arrondissements puissent avoir les accords nécessaires pour poursuivre ce travail. Nous travaillons toujours à deux niveaux : les politiques sont au niveau central et les services au niveau de l'arrondissement.

Nous voudrions être perçus comme un organisme de référence au niveau Montréalais, pour toute l'île, pas seulement pour un arrondissement. En fait Altergo réfère à la Corporation l'Espoir ou à l' ATEDM quand ce sont des problématiques plus pointues, parce que ce sont eux qui sont les experts. C'est un peu le lien que nous avons développé depuis quelques années, pour que les gens de la ville nous appellent et que nous les orientions vers les bons organismes.

M.R. Notre rôle en est un de référence, nous sommes les spécialistes en déficience intellectuelle, alors on nous appelle, entre autres, pour l'accompagnement en loisir. C'est un rôle complémentaire et aussi de partenaire car les arrondissements (ou la ville) ne sont pas capables encore de donner ce service d'accompagnement. Souvent en loisir, ils ne sont pas bien équipés, ce n'est pas réaliste.

Nous sommes partenaires, par exemple, pour le prêt de locaux; ils nous prêtent des locaux car ce sont tout de même des citoyens de l'arrondissement et la Corporation donne ses services en déficience intellectuelle dans leurs locaux. C'est un partenariat d'échanges de services. Toutefois, dans certains arrondissements, quelques uns ont pris en main le loisir, c'est juste que nous sommes alors comme une référence, pour nous demander conseil.

Comment mon organisme devrait être perçu

Comme un partenaire reconnu

A.B. Notre rôle c'est aussi de se faire connaître par le plus de personnes possible travaillant dans les arrondissements, que notre organisme soit bien connu et qu'il fasse connaître les besoins de la clientèle.

Comment mon organisme devrait être perçu

Que nous soyons reconnus et que la clientèle ne soit pas mise de côté, qu'il y ait une intégration plus grande qui se fasse. Notre organisme veut faciliter ça. Nous voulons être considérés comme organisme expert en déficience intellectuelle des quartiers concernés. Que les arrondissements sachent tout de suite où référer le citoyen qui présente une déficience intellectuelle.

J. C. Notre rôle...comme notre clientèle vient de toute l'île de Montréal, donc ce qui est difficile c'est de sensibiliser tous les autres arrondissements autres que le Plateau-Mont-Royal. Informer la clientèle, référer la clientèle quand elle a des besoins et aussi le développement de services en lien avec les arrondissements : besoins de locaux surtout, de même que des locaux accessibles, ce qui est rare.

Comment mon organisme devrait être perçu

Je ne vois pas quoi dire de plus que les arrondissements doivent comprendre que nous sommes là pour supporter et aider nos familles et aussi sensibiliser tout Montréal à notre problématique, c'est-à-dire que ces gens-là [personnes présentant un handicap] puissent avoir leur place comme tout autre individu.

S.P Essentiellement, ça ressemble à ce G.L a dit. C'est donc un rôle de :

- Représentation politique : À titre d'organisme comme le ROPMM ou le RAAMM (Montréal métropolitain), on a d'une part, toute la représentation politique macro avec les partenaires (AlterGO, CRADI, ROPMM) et le central (la Ville), d'autre part, la représentation avec l'arrondissement, aller rencontrer les instances décisionnelles.

- Sensibilisation auprès de nos membres : expliquer comment ça fonctionne en arrondissement, comment on fait valoir quelque chose dans son arrondissement. Il faut informer nos membres.

- Référence auprès de nos membres.

- Promotion : On doit agir aussi comme agents multiplicateurs : amener nos membres à s'impliquer au sein de leur arrondissement. Le manque de ressources dans les organismes fait que pour les problématiques particulières comme un problème de réfection des trottoirs dans Ville-Marie, un problème qui n'existe pas sur le Plateau Mont-Royal, les gens de Ville-Marie devraient m'en parler et partager leurs préoccupations. Donc, c'est d'amener les membres, d'une part, à s'inclure au niveau de l'arrondissement et d'autre part, à nous faire part de ce qui arrive dans leurs quartiers. Moi, je ne peux pas être partout en même temps. Il faut qu'il y ait des agents multiplicateurs, un peu comme le projet que nous sommes en train de monter, il faut qu'il y ait des représentants d'arrondissement, des émissaires d'arrondissement. On peut bien dire que nous faisons de la défense des droits mais on doit aussi expliquer à nos membres comment nous le faisons.

Comment mon organisme devrait être perçu

Comme des partenaires qui peuvent en même être revendicateurs. C'est possible de faire en même temps du partenariat et de la revendication. Nous avons monté des beaux projets avec AlterGo. Tout ce qu'on a traité en accessibilité universelle, avec le service des immeubles. On a fait débloquer un budget hors Sommet de Montréal pour l'adaptation de bâtiments. Il va y avoir bientôt 9 bâtiments qui vont avoir des adaptations. Donc, ça se travaille à différents niveaux, ici c'est de la représentation politique. Alors qu'ils considèrent les organismes comme « des experts » de leur propre milieu.

Si ces gens pensent qu'ils peuvent décider pour nous, il faut leur démontrer pourquoi et comment il est préférable de travailler en partenariat. Écoutez, nous sommes en train de monter tel projet, pouvez-vous tenir compte de tel ou tel aspect.

S.L. Nous intervenons au niveau provincial, régional avec la ville de Montréal et dans notre arrondissement – Rosemont. Nous avons considéré que la Ville demandait à la Table accessibilité de tenir le rôle de la Ville elle-même lorsque qu'elle demandait à la Table d'identifier quels coins de rue ne sont pas accessibles. C'est leur travail et non le celui de la Table.

Nous intervenons à différents niveaux : celui des structures de la Ville, pour le dossier accessibilité et celui du Programme d'adaptation à domicile avec le service habitation (contrat avec la Ville).

Nous avons pris un Virage de représentation et de sensibilisation lorsqu'un prix de l'ordre des architectes a été décerné à un architecte pour une habitation non-conforme. En conséquence, certains acteurs ont réagi :

1. Ville – service du bâtiment qui n'a pas aimé le déboursé de 75 000 \$ pour apporter les modifications.
2. Régie de bâtiment dont les lois et règlements, qu'ils soient non appliqués ou appliqués à la lettre, ne donneront pas un résultat satisfaisant si on n'a pas un objectif de résultat de performance lié directement au contexte de vie. Les personnes handicapées pensent que le code est un objectif et pourtant ce ne l'est pas. Parfois le code est appliqué et ça ne fonctionne pas. Il faut nuancer et savoir comment intervenir.

Les plaintes que nous avons déposées au provincial n'ont pas donné de résultat, c'est la Ville qui a bougé. Nous avons donc collaboré à :

1. Une première sensibilisation concrétisée auprès des inspecteurs de la Ville; ce sont les ancêtres des ateliers de sensibilisation sur l'accessibilité (actuellement menée par Marie Turcotte, Serge Poulin, Léon Bossé).
2. Une suite aux plaintes : la Ville a décidé de former son personnel de permis / inspection en 1998.
3. Une ouverture des portes à la Ville.
4. Une sensibilisation sur le terrain en aménagement, avec les personnes sur le terrain, des exemples terrains, des exemples pratiques.

L'atelier a évolué. Il a été donné aux inspecteurs de la Régie du bâtiment; au comité consultatif à la Régie; il a été donné lors du suivi au Sommet de Montréal et à la Fondation de la rue principale à Québec.

En ce qui concerne notre rôle avec l'arrondissement :

- Nous avons très peu de contacts dans l'arrondissement par rapport aux fonctionnaires et élus.
- Nous ne nous connaissons pas de vue, on ne peut pas se replacer.
- Notre travail qui se fait davantage avec les organismes en raison d'un manque de disponibilité de temps de ressources.
- Rosemont est un de nos dossiers au niveau du Sommet de Montréal

Comment mon organisme devrait être perçu

Que les arrimages entre les organismes soient connus.

Il peut être équivoque d'être à la fois un organisme de représentation et un fournisseur de services. On ne devrait pas voir ça nécessairement comme une barrière. Il s'agit de savoir comment faire la différence entre les contrats de services en urbanisme et aménagement et la représentation pour l'accessibilité universelle. Nous sommes associés à la promotion de l'accessibilité pour les contrats de services. Pour la représentation, nous nous associons à AlterGo, au CRADI et au ROPPM qui parlent au nom des personnes.

6.3.4 Nos stratégies

MOYENS POUR JOUER LE RÔLE DE REPRÉSENTATION

S. P. Nous avons déposé, via le comité de suivi au Sommet des mémoires concernant la Charte des Montréalais et Montréalaises (ROPMM, CRADI, Exaequo). On a fait des représentations à ce niveau-là, nous étions délégués au concept d'accessibilité universelle et à celui des droits humains et des droits sociaux, pour faire partie d'une société inclusive et être des citoyens comme tout le monde.

D. G. Il faudrait que les dirigeants se penchent sur ce qui va arriver bientôt, la population va vieillir et nous aurons besoin d'une structure adéquate et fonctionnelle pour les personnes. Il y aura beaucoup de personnes handicapées et de personnes âgées. [...] Les gens de la Ville savent que nous sommes là. Si il y a une personne handicapée souffrant de n'importe quelle déficience, ils savent bien que les organismes existent.

H.D. Que les élus viennent vers nous, s'intéressent à nous. Comment ? Avoir des délégués dans chaque arrondissement, comme des délégués de la santé, et aller vers les gens : quels sont vos problèmes, vos besoins et vos attentes ? Vous voyez ici, pour notre groupe de discussion, cela aurait été bien qu'il y ait quelqu'un de la ville de Montréal. Ces gens là, les gens de la ville, ils ne sont jamais là.

EXEMPLE DE COLLABORATION AU NIVEAU DE L'ARRONDISSEMENT DANS ROSEMONT

1. Bâtir un projet d'habitation avec des subventions en logement social.
2. Se mettre à la place des gens.
3. Essayer d'imaginer les difficultés rencontrées et les solutions correspondantes.
4. Faire place aux compétences relationnelles qui doivent supplanter le protocole et les compétences techniques.
5. Faire preuve de rigueur dans le travail.
6. Être à l'aise d'apprendre des autres.
7. Prendre le temps de faire une place.
8. Apprendre à agir avec la difficulté.
9. Remettre en question sa propre ouverture aux personnes présentant une déficience.

MOYENS POUR RELEVER LE DÉFI DE LA DIVERSITÉ

H.D. Tout le monde doit prendre conscience que nous avons tous besoin les uns des autres et qu'on doit s'impliquer individuellement et en groupe. Il faut qu'on trouve des agents de liaison, qu'on ait des locaux pour qu'on puisse se rencontrer tous les six mois.

D'ici la fin de l'année, j'ai un projet qui est déjà bien avancé, c'est de faire un salon des personnes handicapées. Je suis en contact avec la France, plus précisément avec Lyon, qui fait ce type de salon toutes les années. Peut-être qu'à la fin du mois j'irai leur rendre visite pour voir comment ils s'organisent, parce que c'est un très bon moyen pour inviter les gens qui sont concernés, parce que tout le monde se retrouve ensemble et pour qu'on soit de l'actualité. Qu'en pensez-vous ?

Beaucoup de jeunes qui sont handicapés ont envie de s'impliquer et nous ne leur donnons pas l'occasion de s'impliquer. Ils en ont envie parce que c'est leur avenir. C'est très décevant que ces jeunes ne puissent pas s'impliquer... Il faut être à l'écoute des jeunes.

A. B. Je pense que pour le milieu associatif, les tables de concertation sont un bon moyen. En plus, comme nous sommes en lien directement avec les arrondissements, ceux-ci sont témoins de tout le travail que nous faisons ensemble lorsqu'on touche à toutes les déficiences. Il y a des gens des arrondissements qui sont là sur place alors ils voient, ils connaissent, ils participent.

M. N. Je pense que l'expérience du Sommet de Montréal sur l'accessibilité universelle a démontré que des rassemblements comme ceux-là amènent les leaders à mieux comprendre certaines déficiences. Quand tu es sur un terrain neutre comme la Ville, que tu bâtis l'idée de faire un rassemblement et de traiter, à travers les difficultés de ta propre déficience, de la problématique de l'accessibilité universelle, ça force tout le monde à créer des alliances, à abattre de la besogne pour atteindre un consensus.

J'avais recommandé dans les suivis du Sommet de mettre sur pied une journée de suivi annuelle justement pour faire le point sur les projets qui ont été mis de l'avant, nos succès, nos échecs. D'année en année, les progrès présentés vont s'accroître. Je pense que ça prend un forum comme le Sommet de Montréal, qui est neutre, qui rassemble tous les joueurs ensemble et qui les font avancer.

ÉLARGISSEMENT DU RÉSEAU – ALLIANCE – DIVERSITÉ DES DÉFICIENCES

G.L. Si on parle d'une ville inclusive, il faut s'allier à d'autres, on ne doit pas parler juste des personnes handicapées mais aussi de l'ensemble des citoyens qui ont certaines vulnérabilités. On devrait élargir notre groupe. Je ne sais pas si cela fait l'unanimité. On devrait élargir avec les personnes âgées et aussi avec les jeunes qui souvent sont mis de côté. Quelque part, c'est une façon d'être, une façon de vivre qui dépasse largement le côté accès physique. C'est plus une philosophie que nous devrions inculquer, dont on devrait parler davantage.

S.P. Ce que vient de dire Guy est fort louable et souhaité depuis longtemps. Cependant, il y a des problématiques qui sont liées à ça. Avant de procéder à cette étape-là, il faut s'assurer d'une chose : la reconnaissance par la ville que le milieu associatif des personnes qui ont des déficiences est uni et se tient ensemble. Il faut qu'entre nos organisations, nous arrêtons nos luttes de pouvoir, que nous nous consultations davantage.

Exemple : Guy m'appelle pour que je regarde son site qu'il est en train d'adapter où je peux consulter telle personne en déficience intellectuelle pour la communication simplifiée. Il faut que nous sachions comment faire des arrimages entre nous. Arrêtons de dire qu'on ne veut pas travailler avec eux, qu'on ne veut pas leur donner plus de pouvoir. Il faut cesser cette *game*. C'est la première chose à faire. Puis il ne faut pas avoir peur de travailler ensemble.

Autre exemple : — Quand je travaille avec Marie Turcotte, dans l'aménagement urbain extérieur, on dit toujours que pour une personne en fauteuil roulant, le fait d'avoir un bateau pavé égal à la rue serait l'idéal. Cependant pour une personne handicapée visuelle, c'est le plus grand danger du monde. Il a donc fallu s'asseoir ensemble pour se dire que le besoin de l'un vient contrecarrer le besoin de l'autre. Alors nous avons discuté ensemble pour décider de ce que nous allions demander afin que ça convienne à tout le monde.

Quand nous rencontrons la ville, souvent ils nous disent : — Bon là les gens en fauteuils roulants veulent des bateaux pavés égaux à la rue et vous (une personne ayant une déficience visuelle) vous ne voulez pas —. À ce moment-là, nous répondons que nous avons un paramètre délimité et que nous savons exactement ce que nous voulons.

Notre milieu doit être fort et nos membres doivent se soutenir entre eux, nous ne devons pas avoir peur des expertises d'autres personnes présentant des déficiences. Même chose lorsque je travaille avec la déficience auditive : ce n'est pas parce que je demande du visuel que tu dois enlever le sonore. Il faut travailler en solidarité au niveau des différentes déficiences.

De plus en plus je sens que cela est reconnu, c'est peut-être parce que je siège au comité du Sommet, ça m'intéresse de m'impliquer, ça me stimule. Je sens que les organismes travaillent de plus en plus serrés ensemble. C'est sûr que chacun travaille sur ces besoins, il faut donc s'assurer de ne pas nuire aux besoins des autres. Ça c'est la première étape à réaliser avant d'en arriver à une étape intersectorielle avec d'autres chantiers.

Cependant, nous avons là une problématique où il faudra travailler fort, pour en arriver au souhait des alliances avec d'autres groupes, et je peux vous assurer que je le souhaite mais ce n'est pas simple. Les personnes âgées trouvent difficiles de s'associer aux personnes handicapées. Elles le disent. Au colloque de l'accessibilité universelle, les personnes âgées nous disaient — Vous, vous avez des problèmes, nous non —. Les personnes âgées ont une crainte de se retrouver avec les personnes handicapées. C'est un milieu auquel elles ne veulent pas trop s'associer. Là, il va falloir développer un rapprochement d'une façon inclusive en leur disant qu'elles ne sont pas des personnes handicapées mais que nous voulons qu'elles sachent que nos besoins en accessibilité universelle au niveau des quatre axes, les concernent elles aussi. Ces axes sont :

1. La communication
2. L'accessibilité aux bâtiments
3. L'accessibilité urbaine
4. Les programmes et services

C'est autant bénéfique pour les personnes âgées que pour nous. On ne veut pas leur faire dire qu'elles sont des personnes ayant des déficiences. Ce qu'on veut leur entendre dire, c'est que si nous décidons de travailler avec vous, ça va nous aider en même temps.

MOYENS POUR DÉVELOPPER DES ALLIANCES

S. P. Les moyens pour développer de telles alliances sont :

- Rencontrer les organismes à rallier, essayer de les sensibiliser aux problèmes vécus avec les déficiences;
- Leur faire réaliser que ce qui est bénéfique pour nous sera bénéfique pour eux.
- Leur offrir des sensibilisations concrètes sur des thèmes précis : accompagnement en loisir (c'est un besoin) ; les amener faire le tour des bâtiments, à expérimenter concrètement les manques pour une véritable accessibilité.

Ce qu'on dit pour l'accessibilité universelle, c'est que si vous l'adaptez dès le début, vous l'adaptez donc pour toutes les populations incluant les personnes âgées.

LES ACTIONS INCONTOURNABLES / INDISPENSABLES

M.N. Que l'excellent travail qui a été fait de rassembler les commentaires [aide mémoire pour le groupe de discussion *Ce qui a été dit*] sera transmis et déposés aux instances supérieures en leur demandant, suite à ce dépôt, d'avoir un délai prescrit (ne pas attendre des années), pour nous revenir avec des réponses aux questionnements. Je pense qu'il y a beaucoup d'éléments de solutions qui ont été mis sur la table ici aujourd'hui et aussi à la rencontre qui a eu lieu en décembre 2004. Alors je pense que nous donnons un bon coup d'épaule aux gens de la Ville. Si on veut faire un bon travail d'équipe, on peut dire aujourd'hui que la balle est dans leur

H.D. Que le suivi de nos démarches se rende et ne se retrouve pas dans la poubelle... Il faut qu'on sente qu'on existe, que nous sommes des citoyens à part entière. [...] L'espoir est indispensable : une lueur d'espoir puisqu'il existe une ville en Europe, Barcelone, où tout est accessible, tous les autobus et métros sont accessibles et pour toutes sortes de handicaps. Après avoir eu les jeux olympiques pour les personnes handicapées, ils en ont profité pour rendre la ville complètement accessible. Alors ce sont de bons exemples. Il ne faut pas réinventer la roue. Il faut regarder ailleurs et voir ce qui s'y passe.

G.L. La sensibilisation est incontournable. On s'en rend compte à chaque fois que nous faisons une formation, comment les élus ou les directeurs d'arrondissement ou des loisirs sortent de là vraiment grandis, si je puis dire. D'abord parce qu'ils voient des personnes handicapées qui font des témoignages. Plus on est prêt de la personne qui vit la chose, plus c'est facile de convaincre les gens à changer les choses.

La formation est aussi très importante. Non seulement la formation du personnel des villes mais aussi celle pour nous-mêmes, nous devons nous former par rapport à la notion d'accessibilité universelle. C'est un beau mot mais qu'implique-t-il quand tu travailles dans une seule déficience alors qu'il faut que tu tiennes compte de l'ensemble des déficiences? Dans le cas d'un regroupement, qui lui est au-dessus parce qu'il touche à l'ensemble des déficiences et qu'il ne va pas dans le pointu, alors il faut vraiment aller chercher la formation nécessaire ou l'information adéquate qui va nous permettre de dire des choses qui ont de l'allure. Qu'on ne se tire pas une balle dans le pied en oubliant certains aspects. De plus en plus, ce qu'on remarque, c'est que la Ville se tourne vers les associations de personnes handicapées pour améliorer les bâtiments, tout ça. Avant, il ne le faisait pas. De plus en plus, nous sentons une tendance à ce niveau-là. Mais de notre côté, il faut faire nos propres devoirs là-dedans.

S.P Je vais tenter de résumer les incontournables :

1. Concertation entre le milieu
2. Concertation élargie
3. Formation de nous-mêmes et celle des intervenants de la ville
4. Sensibilisation réalisée par des personnes handicapées, autant que possible (ça parle de soi-même). Exemple de l'architecte qui a vu comment Serge utilise sa canne, les escaliers aériens qui rentrent dans la tête ça va me rester longtemps).
5. Représentation politique : Assurance d'avoir un après Sommet pour les personnes handicapées : comment on va faire nos représentations, par qui, par où, quelles instances.

Mais il nous faut clarifier comment le comité de suivi au Sommet va travailler là-dessus : ROPMM, Altergo, CRADI, Société Logique. On commence à travailler beaucoup là-dessus. Chose certaine, nous sommes en train de tisser des liens, il faut s'organiser pour qu'ils soient maintenus. Outre ça, il faut s'assurer qu'il y ait des structures établies. Et là j'aime beaucoup ce que Guy a dit là-dessus, nous sommes en train d'amener la Ville à développer des réflexes, ce qu'on n'avait pas avant. Non seulement avoir des réflexes mais aussi avoir des écrits comme la Charte des droits, par exemple. Donc, il faut que ça passe dans des structures écrites et formelles. Nous pourrions dire vous avez une charte, nous avons un principe qu'on appelle accessibilité universelle alors qu'on travaille là-dessus.

D.G. Les acteurs municipaux devraient consulter les organismes avant de faire quoi que ce soit.

S.L. Savoir ce qui se passe dans l'arrondissement :

1. Aller dans un conseil c'est une façon de parler aux élus, c'est une porte d'entrée.
2. Que les émissaires sachent ce qu'il y a à savoir sur un dossier afin de pouvoir agir, intervenir sur ce dossier.
3. Utiliser la structure du développement social présente dans chaque arrondissement (agent au développement social : c'est une autre porte d'entrée (l'homologue de Lise Chartrand au Central).
4. Que l'émissaire d'un arrondissement soit en lien avec l'agent de développement social, afin de développer un plan d'action pour l'arrondissement avec tel ou tel dossier.

Avis sur les premiers pas à faire :

1. Affronter la difficulté d'être parachutée parmi des gens que tu ne connais pas.
2. Lire les journaux locaux.
3. Connaître les enjeux de l'heure.
4. Connaître les intervenants, s'en faire une idée.
5. Se montrer, mettre des noms sur des visages; commencer par des petits contacts, briser la glace.

M. R. Continuer à demander ce qu'on a à demander.

EXEMPLE DE PROJET LIÉ À L'IMPORTANCE DU «*BON TIMING*» (S.L)

1. On a évalué dans presque tous les bureaux d'arrondissement où il y a des assemblées du conseil d'arrondissement (document à lire)
2. Dans plusieurs arrondissements, la Ville est en location et les baux finissaient en novembre 2004 alors que les évaluations auraient pu servir pour renégocier un bail en tenant compte du problème d'accessibilité pour renouveler un bail de 5 ans.
3. À retenir :
 - Avoir un *Timing* avec les projets de la Ville
 - Coordonner les interventions
 - Savoir à l'avance en vue d'arrimer nos actions aux échéances de la ville;
 - Savoir quand il faudra avoir fini d'attacher ses fils pour obtenir des résultats concrets

6.3.5 Profil des émissaires de l'arrondissement

Définition multiple de l'émissaire

- Agent multiplicateur qui doit être une personne handicapée disposée à parler pour toutes les déficiences.
- Personne capable d'apporter des exemples diversifiés (situations intégrées dans la résolution du problème).
- Personne exercée à revendiquer à la fois pour ses besoins et ceux des autres.
- Représentant-te généraliste du milieu associatif.
- Personne pivot ayant une formation spécifique.
- Ambassadeurs du discours sur l'accessibilité, qui a le réflexe d'accessibilité avec les partenaires, qui s'intéresse à ce que les autres font (CDEC, CDC, conseil d'arrondissement)
- Personne capable d'aborder les questions de façon globale (ce qui peut être plus facile à atteindre pour une personne qui ne présente pas de handicap dans le sens de faire abstraction de ses propres difficultés personnelles quotidiennes).
- Agent de liaison à thématique

Principes directeurs pour le groupe d'émissaires

- Vision inclusive vis-à-vis toutes les déficiences.
- Vision plus large : que les émissaires aient un discours commun; qu'ils demandent les mêmes choses; que se construise un consensus minimal sur les grands enjeux : emploi des personnes handicapées, déneigement des trottoirs, bateaux pavés, entretien des parcs, logement social; que les émissaires consultent pour les questions plus pointues.
- Ne pas acquérir seulement une formation mais aussi une façon de transmettre l'information sur ce qui se passe ailleurs, afin d'en arriver à une cohésion des communications respectives de chaque personne-pivot en arrondissement (qui y va avec les mots de Altergo, du CRADI, du ROPPM, du RAAMM).
- Adaptation à un plus grand nombre de portes d'entrée sans ligne directrice du central, du fait qu'il y a plus de services en arrondissement.
- Étant donné que le ROPPM ne peut se déployer partout, que les émissaires deviennent des « antennes » dans tous les arrondissements pour une intervention régulière sur tous les sujets.
- Un exemple du Plateau Mont-Royal : projet en cours pour développer des petites terrasses sur les trottoirs : il faudrait une intervention dans l'arrondissement pour aider les acteurs municipaux, les commerçants et les citoyens à prendre conscience des effets que ça peut avoir.
- Si une même question pointue s'applique dans plus d'un arrondissement, que les émissaires échangent entre eux pour prendre une position commune.

Outils de consensus

1. Patience et détermination.

2. Identification des émissaires à l'aide de critères :

- 2.1 Esprit d'équipe.
- 2.2 Ouverture sur les autres besoins en cause.
- 2.3 Capacité de comprendre les enjeux.
- 2.4 Capacité de contrôler ses impulsions; être articulé; être autonome; aimer partager avec les autres; habileté à se rallier aux autres même si je suis d'un autre avis
- 2.5 Capacité de développer un plan d'action; volonté d'approcher les différents services, les personnes clés; bonne disponibilité.

3. Moyens d'échanger des informations entre émissaires

- 3.1 Établir des lieux d'échanges.
- 3.2 Connaître les disponibilités des personnes.
- 3.3 Utiliser le courriel pour informer sur des sujets-thèmes en question dans tels ou tels arrondissements.
- 3.4 Se fixer une rencontre pour échanger sur ces sujets-thèmes et développer une position commune.
- 3.5 Mettre à niveau les connaissances et avoir en main les mêmes écrits.

4. Comment se coller à un arrondissement

- 4.1 Identifier les étapes charnières de l'arrondissement dans l'année
- 4.2 Rejoindre les acteurs municipaux par les thèmes
- 4.3 Savoir dans quelle période de l'année aura lieu la préparation du budget de l'arrondissement

5. Rencontres thématiques des émissaires entre eux

Sur le budget pour se préparer : quels sont les postes budgétaires de l'arrondissement; dans quels postes budgétaires il y a des choix qui pourraient avoir un impact sur les personnes ayant une déficience et sur l'accessibilité.

6. Aller poser des questions au conseil d'arrondissement.

7. Se coller sur les thématiques de l'arrondissement et faire le lien avec les enjeux.

Les deux niveaux du travail des émissaires

- A) Entre eux : information qui circule entre émissaires
- B) Avec les acteurs municipaux : information qui circule dans les arrondissements et la Ville, c'est-à-dire : le budget, le PTI, quand seront prises les décisions sur les zones majeures; savoir quand arriver pour avoir de l'influence (les calendriers).

6.3.6 Notes sur les enjeux particuliers

J.A.P Personnes sourdes ne peuvent pas communiquer avec l'extérieur, par exemple, les rendez-vous chez le médecin, à la banque; elles n'ont pas d'outils ni de modèles de communication pour que la Ville ou les arrondissements les comprennent.

S.P. Un défi ayant trait à la représentation politique : il y a des luttes de pouvoir entre le central et les arrondissements. Ce n'est pas à nous de gérer ces tensions sauf que nous devons leur faire comprendre que pendant qu'ils s'affrontent, les besoins sont là quand même et qu'il faut y apporter des solutions.

G.L. Si on parle d'une ville inclusive, il faut s'allier à d'autres, on ne doit pas parler juste des personnes handicapées mais aussi de l'ensemble des citoyens qui ont certaines vulnérabilités. On devrait élargir notre groupe. Je ne sais pas si cela fait l'unanimité. On devrait élargir avec les personnes âgées. Aussi l'accès du côté des jeunes qui souvent sont mis de côté. [...] Quelque part, c'est une façon d'être, une façon de vivre qui dépasse largement le côté accès physique. C'est plus une philosophie que nous devrions inculquer, dont on devrait parler davantage.

S.L. Il faut faire du pas à pas dans diverses circonstances :

- Élargir le réseau par des alliances à l'aide du plan d'action avec l'arrondissement
- Relier les tables de concertation et l'arrondissement pour des projets comme le logement social : très important que la Ville soit présente à la Table de concertation.
- Connaître l'historique de son arrondissement, ses façons de faire : l'émissaire agit avec plusieurs recettes.
- Que les acteurs municipaux aient été en contact direct avec des personnes handicapées où qu'ils aient vu ce qu'ils peuvent faire avant d'avoir les portraits des besoins; ces derniers peuvent aider mais seulement dans une étape ultérieure (les portraits des besoins reste théoriques, ça reste des chiffres).
- Qu'une personne non voyante qui fait une intervention puisse affirmer — Je suis contente d'être là mais je veux participer davantage, cependant je ne suis pas capable de prendre connaissance de vos documents, serait-il possible la prochaine fois, d'avoir les documents dans un média avec lequel je serai capable de lire ? —
- Quand on parle de langage simplifié et d'orthographe alternative, explorer et évaluer la pertinence des nouvelles technologies avec le site web de la Ville qui pourrait permettre de concrétiser d'excellentes idées.
- Dans le domaine de l'adaptation des communications et de la documentation, en arriver à une même compréhension du concept de l'accessibilité universelle.

GROUPE DE DISCUSSION – 17 JANVIER 2005

13h15 à 16h00

Institut Raymond Dewar (IRD), salle Pierre-Noël Léger

3600, rue Berri, (514) 284-2581

SCHÉMA DE DISCUSSION

Vos relations avec les arrondissements

A) Vos connaissances sur les liens avec l'arrondissement

- 1) Décrire en bref votre expérience avec la structure d'arrondissement (lien avec élu, employé).
- 2) Identifier les conditions à mettre en place pour être capable d'intervenir en arrondissement
- 3) Quels facteurs peuvent favoriser un impact positif de votre intervention avec l'arrondissement
- 4) Nommer les obstacles qui nuisent aux liens à développer avec l'arrondissement
- 5) Quelles interventions privilégiez-vous avec les élus et les employés des arrondissements ?

B) Votre rôle actuel et celui en devenir à long terme

- 6) Pour quels motifs croyez-vous au bien-fondé de développer les liens avec l'arrondissement ?
- 7) Comment percevez-vous votre rôle actuel (ou celui de votre organisme) en lien avec l'arrondissement?
- 8) Comment voudriez-vous que soit perçu votre rôle (ou celui de votre organisme) à ce sujet ?

C) Vos stratégies à court terme

- 9) Comment abordez-vous la diversité des handicaps dans le processus du développement des liens avec les arrondissements?
- 10) Faut-il une formation spécifique pour maintenir ou développer des liens avec l'arrondissement ?
- 11) Quelles sont les bases ou les qualités nécessaires pour accomplir ce travail?
- 12) Y a-t-il des rôles particuliers que votre regroupement ou votre milieu associatif devrait jouer ?

SYNTHÈSE DE CE QUI A ÉTÉ DIT

- 13) Quelles sont les « incontournables », les « choses indispensables » qui permettraient au milieu associatif des personnes handicapées d'améliorer ses actions auprès de l'arrondissement, d'être plus efficace ?

PARTIE III

Analyse globale des résultats

- 7.** Le tableau des objectifs et des résultats visés
- 8.** Le canevas des stratégies / outils / moyens
- 9.** Regard sur les types de partenariat
- 10.** Hypothèse d'un plan d'action municipale

7. Tableau des objectifs et résultats visés

COURT TERME	LONG TERME
<p>Information et communication</p> <ol style="list-style-type: none">1. Mieux comprendre le fonctionnement d'un arrondissement et celui de la Ville.2. Connaître les procédures et échéanciers de la Ville.3. Obtenir des écrits descriptifs de la structure et du fonctionnement des différents services.4. Connaître le Programme triennal d'immobilisation (PTI).5. Se familiariser avec le processus électoral.6. Informer de façon continue les instances municipales de nos besoins, des services que nous offrons; approfondir les liens entre organismes et arrondissements.7. Viser l'accessibilité à l'information en développant des moyens d'accès à l'information sur les conseils d'arrondissement, les structures administratives et politiques :<ul style="list-style-type: none">➤ Adaptation des communications : augmentation des services d'interprétariat et d'adaptation selon chaque contexte en cause; utilisation des nouvelles technologies et systèmes spécialisés.➤ Virage information (site web) permettant d'être à la pointe de l'actualité.8. Assurer le suivi sur les confirmations et avis de changement concernant les rencontres ou activités prévues.	<p>Information et communication</p> <ol style="list-style-type: none">1. Transmettre un message commun.2. Faire reconnaître le droit à l'accessibilité / sensibiliser le public et les élus.3. Défendre l'équité en emploi.4. Rétablir des relations entre la ville centrale et les arrondissements. <p>Accessibilité aux acteurs municipaux</p> <p>Approfondir les liens de suivi avec les acteurs municipaux afin d'établir un protocole d'intervention aux instances de paroles et d'écoute des citoyens (court et long terme).</p> <p>Résultats visés</p> <ol style="list-style-type: none">1. Améliorer nos façons de nous organiser.2. Atteindre plus de rapidité d'exécution dans les démarches à entreprendre.3. Obtenir de meilleurs services et une adaptation de l'information :<ul style="list-style-type: none">➤ Améliorer l'accessibilité de certains bâtiments; améliorer l'équipement pour l'aide à l'audition.➤ Augmenter le nombre de logements adaptés en HLM.➤ Accentuer la disponibilité de logements pour personnes handicapées à faible revenu.➤ Développer de l'hébergement adapté.➤ Diminuer le retard dans le transport adapté.➤ Assurer un déneigement efficace : c'est un service sécuritaire primordial.4. Effectuer une recherche constante de financement afin de maximiser l'offre de services.5. Implanter l'accessibilité des communications dans les structures municipales (Maisons de la culture, bureaux Accès Montréal, autres)6. Mettre en place des mécanismes favorisant l'accessibilité universelle.

Résultats visés

1. Implanter des mécanismes de suivi pour les dossiers municipaux.
2. Faire connaître la réalité des personnes handicapées.
3. S'obliger à l'atteinte de résultats concrets avec les arrondissements.
4. Établir des plans d'action serrés avec les agents de développement des arrondissements.

COURT, MOYEN ET LONG TERME

Stratégie commune de communication

1. Développement d'une stratégie commune à l'aide d'une communication saine.
2. Sensibilisation des élus à la cause du milieu associatif des personnes handicapées.
3. Raffinement du concept de l'accessibilité universelle pour l'ensemble de la population, au-delà de la simple adaptation des outils d'information et des moyens d'accès.
4. Sensibilisation des paliers décisionnels au respect des normes du bâtiment à l'égard des personnes présentant une déficience motrice ou sensorielle.
5. Consolidation des liens d'amitié et la sensibilisation à l'égard des personnes handicapées.
6. Sensibilisation des partenaires du milieu associatif (partenariats acquis et potentiels) aux lacunes dans le financement de certains organismes (ceux qui n'ont pas de financement de Centraide, SOC), entre autres.
7. Identification des pistes de travail prioritaires de concert avec les autorités locales : s'entendre sur un plan d'action.
8. Établissement d'ententes claires.
9. Prendre contact avec les médias et les journaux locaux pour faire connaître les situations.
10. Diffusion élargie des résultats du Projet Liens (Recommandations)
11. Amorcer le repérage des personnes susceptibles de remplir le rôle d'émissaire de l'arrondissement.
12. Définir le titre, le rôle et le profil de l'émissaire.

Outils

1. Liste des organismes des personnes handicapées de chaque arrondissement.
2. Liste des élus et employés clés avec coordonnées.
3. Production d'un « bottin des ressources » pour instrumenter les organismes qui se rendent aux conseils d'arrondissement ou à la Ville lorsqu'ils veulent faire des interventions.
4. Monitorat sur ce qui se passe en arrondissement et établir un mécanisme de communication.
5. *Coaching*... par des personnes qui ont déjà été actif dans un arrondissement (outil pour la participation).
6. Établissement et création de **lieux d'échange**.
 - Rencontres régulières avec le directeur d'arrondissement et le maire d'arrondissement.
 - Rencontre annuelle des associations pour nous faire part des progrès réalisés à la suite du Sommet de Montréal et pour témoigner d'histoires à succès réalisées dans les différents arrondissements.

COURT, MOYEN ET LONG TERME

Outils (suite)

6. Établissement et création de **lieux d'échange**.
 - Lien régulier avec un seul interlocuteur. (lieu d'échanges sur une base individuelle)
 - Rencontres thématiques entre les émissaires d'arrondissement pour la mise à niveau des connaissances et la position commune à adopter face aux acteurs municipaux.
 - Calendriers des rencontres des conseils d'arrondissement et d'autres instances municipales et leurs ordres du jour.

Moyens / Organisation

1. **Analyse du potentiel des pistes d'action**
2. **Formation continue à implanter**, fondée sur la réciprocité des connaissances :
 - Formation offerte au milieu associatif sur les instances municipales.
 - Formation/sensibilisation donnée aux élus sur les enjeux du milieu associatif des personnes handicapées (outil pédagogique privilégié : les mises en situation).
 - Formation donnée aux employé(e)s de la Ville en contact avec les citoyens. (outil pédagogique privilégié : les mises en situation).
 - Formation donnée aux organismes de référence sur les différentes déficiences
3. **Représentation diversifiée** du milieu associatif selon les problématiques au moyen de la mise sur pied progressive du plan de travail de l'émissaire (personne pivot – interface – agent de liaison) dans les arrondissements, afin d'identifier les enjeux locaux et d'assurer le suivi des communications.
4. **Alliance stratégique** avec d'autres regroupements communautaires sur les enjeux spécifiques et universels, notamment avec des groupes de personnes âgées sensibilisés au concept de l'accessibilité universelle.
5. **Rapprochement avec les jeunes personnes** présentant une déficience et reconnaissance de leurs préoccupations.
6. **Élargissement des débats** :
 - Débat analytique sur le côtoiement des approches centrées sur la qualité des conditions de vie et des services et celles liées à la portée des actions démocratiques.
 - Liens continus avec d'autres groupes communautaires en prévention et défense des droits.
 - Collaborations stratégiques sur les grands enjeux : accessibilité universelle, transport, habitat, communications adaptées et soutenues avec les instances municipales.

9. Regard sur les types de partenariat

Ce qui suit découle d'une réflexion sur les témoignages entendus que nous souhaitons examiner à l'aide de typologies inspirées par ce livre : *Le partenariat : Entre utopie et réalité*, de Gérald Boutin et Frédéric Le Cren (Éditions Nouvelles, 2004). Dans l'optique de considérer la portée réaliste des discours communiqués, peut-on mieux définir les pratiques de partenariat du milieu associatif qui s'avèrent rivées aux enjeux de la participation démocratique, c'est incontournable, dans le réseau des instances municipales ?

Éléments essentiels au partenariat

- Un certain niveau de confiance et d'ouverture et la capacité de décoder le message de l'autre
- Un projet et des objectifs communs que les partenaires re-définissent au fur et à mesure, au besoin.
- L'acceptation de l'expertise de l'autre.
- L'acceptation de la critique et de l'autocritique.
- L'existence de nouveaux canaux de communication en raison du « brouillage » des façons usuelles de communiquer des partenaires, des changements de leur statut habituel au sein du partenariat.

Que faire face aux logiques d'action différentes ?

- Accepter les autres représentations de la réalité.
- En arriver à une vue globale.

Quels acteurs doivent former le partenariat ?

Quatre questions s'imposent :

1. À-t-on exploré tous les aspects importants de la situation à modifier ?
2. Quels acteurs sont déjà engagés et lesquels ont été sollicités ?
3. A-t-on examiné tous les points de vue ?
4. A-t-on mobilisé les acteurs stratégiques, c'est-à-dire ceux qui en rallieront d'autres, et les acteurs névralgiques, c'est-à-dire ceux sans lesquels le projet de partenariat ne peut fonctionner ?

Comment mieux s'outiller pour réussir un partenariat terrain – institutionnel

Une action en partenariat est tributaire des ressources, souvent inégales parmi les acteurs partenaires, de leur volonté ainsi que des contraintes et des opportunités propres au milieu. C'est un processus qui s'inscrit dans la durée, c'est-à-dire qui prend du temps à s'installer et à progresser.

Trois moyens pour rendre le partenariat efficace ou comment faire le passage de la théorie à la réalité ?

1. Mieux comprendre les acteurs partenaires.
2. Utiliser les controverses (conflits, rapports de force) comme matériau pour bâtir des solutions nouvelles.
3. Élaborer des solutions nouvelles à l'aide des nouvelles connaissances, des débats d'idées que celles-ci suscitent, des nouveaux rôles et des relations plus égalitaires entre les acteurs partenaires.
4. Mettre en place des conditions pour augmenter la qualité de l'action : créer une dynamique de participation suffisante, égaliser les rapports de pouvoir et combiner les savoirs.
5. Définir ensemble un projet provisoire.

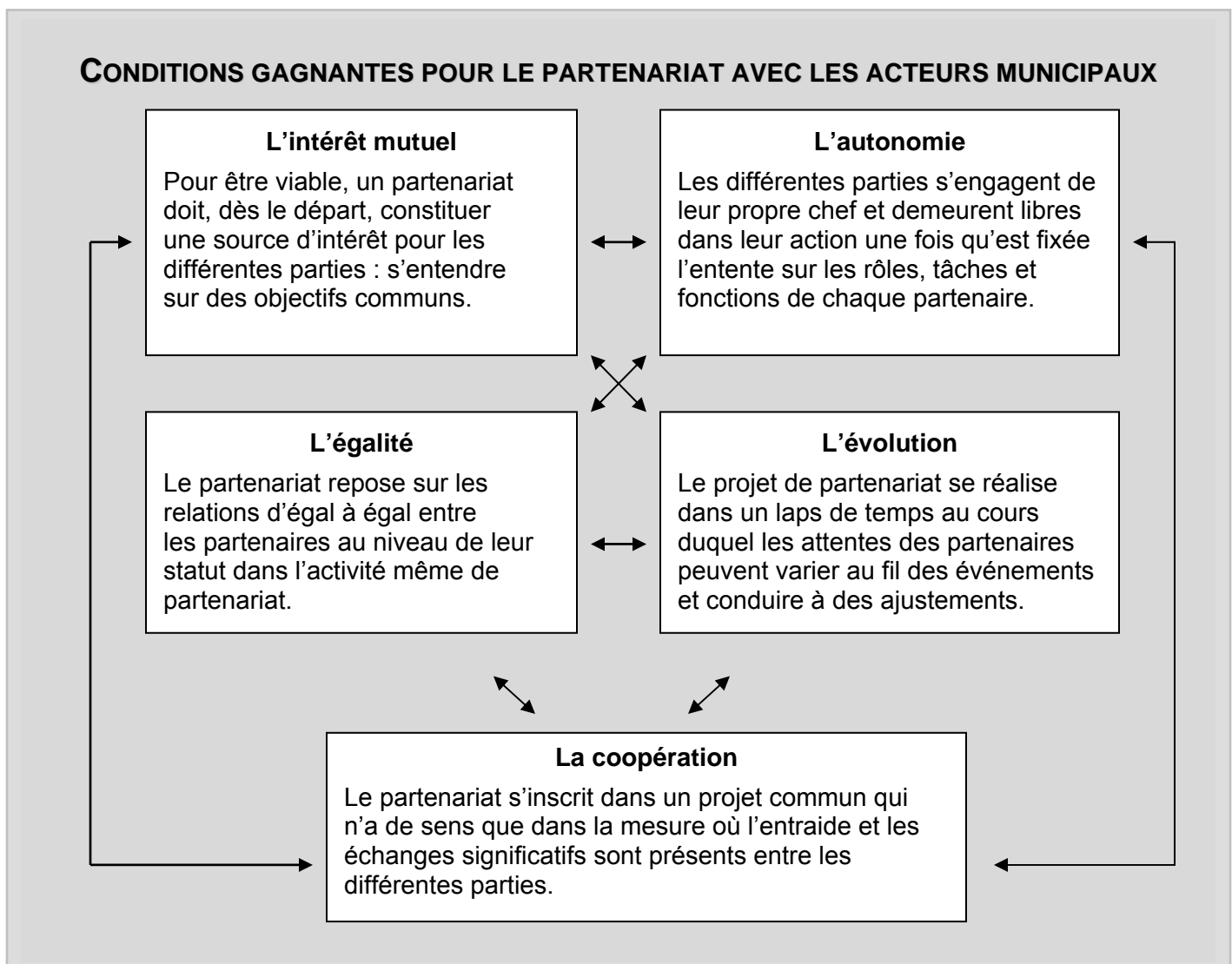
Par-delà les lieux communs et au-delà de la nécessité de partager, en quoi le partenariat se distingue-t-il de la coopération ou de la collaboration ? À quelle enseigne le processus relationnel de partenariat entre les organismes du milieu associatif des personnes handicapées et les acteurs municipaux loge-t-il ?

TYPES DE RELATION ENTRE LES PARTENAIRES

Types de partenariat	de services	de réciprocité	d'opportunité
Modalités	Prêt de personnels, de ressources matérielles	Travail en commun, prise en compte des forces de chacun : absence de pouvoir hiérarchique	Relation inégalitaire : un partenaire est en autorité sur l'autre
Limites	Travail davantage «pour» qu'«avec» un partenaire	Vision idéaliste et jalonnée ... d'obstacles	Partenariat de façade : alibi pour garder ou reprendre un pouvoir

Quelle lecture fait-on du partenariat avec les instances municipales ? Quelles orientations pourraient inspirer les liens entre les émissaires du milieu associatif et les acteurs municipaux?

TYPLOGIE DE PARTENARIAT / NIVEAU DE POUVOIR DE DÉCISION			
Types de partenariat	Institutionnalisé ou bureaucratique	Décentralisé ou de terrain	Intermédiaire ou concerté
Origines	Changement imposé par les pouvoirs publics	Initiatives locales partant des besoins du terrain	Besoins ressentis par le pouvoir institué et les partenaires de terrain
Buts poursuivis	Mises en place de décisions politiques	Résolution du problème	Vision commune par négociation et partage entre les partenaires pour arriver à une prise de décision concertée.
Modes de fonctionnement	Unités d'influence volantes annonçant les nouvelles façons d'agir	S'apparente à ceux de la recherche-action	Distribution des rôles et tâches en fonction de la représentativité numérique ou autre
Modes d'évaluation	Souvent externe sans participation des acteurs	Inscrit dans le processus avec participation des acteurs	Combinaison de modes de fonctionnement internes et externes (pratiques de liaison)



10. Hypothèse pour un plan d'action municipale

ORIENTATIONS :

- ✓ Sensibilisation « par et pour » ou l'empowerment des émissaires en arrondissement.
- ✓ Information et communication : tout ce qu'il faut savoir sur les instances municipales.
- ✓ Formation mutuelle : de la qualité des relations interpersonnelles entre les personnes présentant une déficience et les acteurs municipaux jusqu'au savoir communiquer.

Élément de vision globale :

Renforcer la présence du milieu associatif et des personnes handicapées sur la scène municipale dans le but :

- ✓ De rendre les services aux citoyens plus universellement accessibles.
- ✓ De développer la capacité des personnes handicapées d'être des citoyens à part entière en optant pour des approches fondées sur l'empowerment.
- ✓ De mettre en place des conditions favorables pour que les personnes handicapées soient habilitées à le faire

Stratégies 2005-2008

Dans le contexte de la multiplication des arrondissements et du manque de ressources à la permanence des regroupements pour couvrir tous les territoires, que les regroupements ROPMM, CRADI et AlterGo assurent l'offre d'une information et d'une documentation pertinentes dans le champ de l'action municipale ainsi que dans celui de la défense des droits aux organismes membres.

- Objectif 1 :** Développer un réseau d'émissaires pour représenter le milieu associatif des personnes sur la scène municipale. **(regroupements, organismes membres, partenaires, ressources contractuelles)**
- Objectif 2 :** Actualiser les connaissances, l'information et la formation portant sur les instances municipales. **(regroupements)**
- Objectif 3 :** Établir un canevas de plans annuels de communication sur la question municipale et ses enjeux. **(regroupements)**
- Objectif 4 :** Offrir une série de formations sur les instances municipales aux membres du milieu associatif. **(regroupements, partenaires)**
- Objectif 5 :** Poursuivre la formation-sensibilisation sur les besoins des personnes handicapées destinée aux acteurs municipaux. **(regroupements, partenaires)**
- Objectif 6 :** Proposer des formations sur les différentes déficiences. **(Organismes membres, partenaires)**
- Objectif 7 :** Prévoir des mécanismes d'évaluation, de rétroaction et de renouvellement des objectifs annuels. **(regroupements)**

Plan d'action 2005-2006

Dans la perspective d'un déploiement pas à pas d'émissaires dans les arrondissements, enclencher un processus d'identification, de mise en place de lieux d'échange et de formation des personnes intéressées à devenir émissaires.

- Objectif 1 :** Utiliser le Plan de communication municipale 2005-2006 (à concevoir) **(regroupements)**
- Objectif 2 :** Organiser un groupe de discussion ou une table-ronde avec les acteurs municipaux sur la réception des résultats du Projet Liens, avec des émissaires potentiels. **(regroupements, partenaires ressources contractuelles)**
- Objectif 3 :** Offrir pendant l'année 2005 une ou deux formations sur les instances municipales. **(regroupements, partenaires)**
- Objectif 4 :** Préparer des outils de connaissance avec et pour les émissaires, en vue de leur participation aux réunions de l'arrondissement de leur quartier. **(regroupements, organismes membres, partenaires, ressources contractuelles)**
- Objectif 5 :** Former un groupe de travail qui mettra sur pied un programme de formations portant sur les différentes déficiences. **(regroupements, partenaires)**
- Objectif 6 :** Planifier une rencontre annuelle de toutes les associations (peut être combiné à l'objectif 2). **(regroupements, partenaires)**

PARTIE IV

Conclusion

11. Les recommandations
12. La conclusion générale

11. Les recommandations

s'adressent aux regroupements qui se sont engagés à concrétiser des travaux dans le cadre du Sommet de Montréal et qui assurent le suivi des actions à venir (ROPMM-CRADI-AlterGo)

1. **Que les regroupements du milieu associatif mettent en priorité une sensibilisation portée « par et pour » les personnes handicapées :**

1.1 **En prenant la responsabilité d'aider les personnes à agir dans l'intention :**

- 1.1.1 Qu'elles soient présentes aux réunions des conseils d'arrondissement.
- 1.1.2 Qu'elles deviennent des « personnes réelles » pour les élus et fonctionnaires afin qu'ils constatent la présence de personnes handicapées dans leur arrondissement.
- 1.1.3 Qu'elles éveillent les acteurs municipaux aux besoins des personnes handicapées quand il s'agit pour elles de participer aux réunions du conseil d'arrondissement, pour que la documentation et l'environnement soient accessibles et facilitent la participation directe.
- 1.1.4 Qu'elles partagent leur expertise terrain et leurs manières de faire afin de contribuer aux solutions à apporter, tout en mettant de l'avant l'accessibilité universelle.
- 1.1.5 Qu'elles s'approprient les outils de connaissance que les regroupements du milieu associatif auront co-développés pour rendre plus aisée la participation aux réunions du conseil d'arrondissement; ces outils pourraient être : les calendriers des rencontres, les listes des élus et fonctionnaires, un guide maison sur ce qu'il faut savoir sur l'arrondissement de son quartier, l'information sur les thématiques de l'heure. Éventuellement, des outils stratégiques auraient leur place tels que : le plan d'action du regroupement pour agir dans le champ municipal, un portrait des besoins dans l'arrondissement de son quartier (ultérieurement).
- 1.1.6 Qu'elles cheminent vers une vision commune à l'occasion de rencontres thématiques ou de groupes de discussion ou de tables rondes pour lesquels des membres du milieu associatif ont déjà indiqué, d'une part, les sujets qu'ils veulent voir traités et, d'autre part, avec qui, c'est-à-dire qu'il y ait des acteurs municipaux présents à ces rencontres.

1.2 **En prenant la responsabilité d'équiper les personnes présentant une déficience, au sens de rendre plus aisée leur participation aux réunions du conseil d'arrondissement de leur quartier, avec l'aide des partenaires du milieu associatif et d'autres ressources extérieures qui s'occuperont de:**

- 1.2.1 Diffuser le *Rapport final* du Projet LIENS, versions complète et abrégée, selon les personnes ou groupes à mobiliser; produire des extraits-outils du *Rapport final* selon leur pertinence : tableau des objectifs, canevas des stratégies, recommandations.
- 1.2.2 Communiquer le bilan des travaux du Comité de suivi au Sommet de Montréal.
- 1.2.3 De concevoir un « carnet de l'émissaire » ou un « guide maison sur ce qu'il faut savoir sur les instances municipales » qui faciliterait l'autoformation des émissaires et contribuerait aux objectifs visés par les autres formations à développer, au fil des années.

2. **Que les regroupements offrent l'occasion à tous les partenaires du milieu associatif de débattre sur les responsabilités réciproques des personnes et des associations quand elles agissent dans l'arrondissement. Il est proposé :**

2.1 D'établir un plan d'action municipale provisoire, selon diverses stratégies possibles :

2.1.1 Utiliser les outils livrés au cours du Projet Liens :

- hypothèse pour un plan d'action municipale
- tableau des objectifs et résultats visés
- canevas des stratégies/outils/moyens
- profil des émissaires
- types de partenariat
- typologie des instances municipales
- résultats – questionnaire sur les liens

2.1.2 Explorer, d'une part, la possibilité de développer une instance représentant sur le milieu associatif des personnes handicapées parmi les structures actuelles de la Ville et, d'autre part, l'opportunité d'instaurer des hyperliens avec le site internet de la Ville.

2.2 De mobiliser des émissaires de l'arrondissement par :

- l'aménagement de conditions favorables pour que des personnes se proposent comme émissaire (appel de candidatures; description du rôle; stratégie de visibilité).
- le soutien aux échanges entre les émissaires (lieux et formules) pour le partage des savoirs / message commun;
- le mentorat des émissaires (*coaching*) afin qu'ils contribuent aux plans d'action des arrondissements, qu'ils expérimentent pas à pas un partenariat d'influence sur les acteurs municipaux de l'arrondissement, qu'ils puissent autoévaluer les répercussions de leur participation directe.

2.3 D'inviter officiellement les acteurs municipaux des arrondissements à participer, avec les émissaires de l'arrondissement, aux tables de concertation du territoire, aux événements et autres assemblées à caractère public (*élargissement du débat*).

2.4 De co-coordonner soit avec la Ville de Montréal, soit avec des partenaires municipaux en arrondissement, soit avec des ressources du milieu associatif, les formations identifiées dans le *Canevas des stratégies/outils/moyens*, par exemple :

Personnes handicapées	Émissaires	Acteurs municipaux
«Ce qu'il faut savoir sur les instances municipales».	Autoformation «Agir à titre d'émissaire en arrondissement»	Sensibilisation sur les besoins relatifs aux déficiences
Formations sur les différentes déficiences.	Formations sur les grandes zones décisionnelles.	La communication efficace avec la personne ayant une déficience : intention et moyens d'expression.
Enjeu : prestation de services/ participation citoyenne.	Séances de mentorat.	

2.5 D'instaurer des rencontres annuelles de toutes les associations pour exposer les bilans et histoires à succès de l'action municipale; selon les nouvelles affinités avec d'autres groupes sociaux, créer l'occasion d'un rassemblement plus large sur des perspectives communes (*élargissement du débat*).

3. Que les regroupements poursuivent leur engagement auprès de la Ville de Montréal par leur présence au suivi du Sommet de Montréal; qu'ils déposent leurs bilans et recommandations; qu'ils représentent la volonté d'un consensus fondé sur les droits et responsabilités des personnes pour qui l'inclusion sociale et l'accessibilité universelle rassemblent les voix du milieu associatif des personnes handicapées aux conseils d'arrondissement et au conseil municipal.

4. Que le milieu associatif se bâtisse une visibilité sur la scène municipale avec des liens informatiques proposant de l'information ciblées sur les personnes handicapées.

12. La conclusion générale

Lorsque les canaux de communication sont instaurés de façon unilatérale, partant du pouvoir central vers les collectivités, sans examen des pratiques du terrain, des messages et des modes de diffusion, les liens deviennent de plus en plus complexes et, dans certains cas, impossibles à maintenir. Pour les personnes présentant une déficience, une telle portée des relations interpersonnelles peut aggraver les situations.

C'est connu, le bât blesse en ce qui touche les relations entre les instances centrales et locales. Autrement dit, les façons intelligibles de communiquer, c'est-à-dire la justesse de communication entre les personnes handicapées, leurs représentants et les acteurs municipaux s'impose à tout coup, à tous les niveaux. La communication efficace incarne un but à poursuivre qui donne à toutes les parties des chances de parfaire la concertation liée au champ municipal.

Au terme de notre parcours, un sentiment d'enrichissement lié aux idées partagées suscite l'envie de livrer quelques mots entendus ou lus, porteurs de sens, signifiant des avenues, reprenant un point essentiel :

- ✓ Il faut que les gens de la ville reconnaissent davantage l'expertise du milieu des personnes handicapées sur la question de l'accessibilité universelle.
- ✓ Il faut créer des liens et aller en arrondissement, de là remonter à la ville. Si les organismes de base sont soutenus par les arrondissements, c'est sûr que l'efficacité des services va s'améliorer. Pour les personnes présentant une déficience, la proximité des services est cruciale.
- ✓ Continuons le combat ! Il y a une chose que je déplore c'est qu'il n'y ait pas plus d'organismes qui soient présents ici aujourd'hui. [groupe de discussion]. Ce serait bien que tous les organismes expérimentent ce type de liens. La présence de chacun est importante pour développer une volonté de partenariat et de concertation, avec les stratégies à construire.
- ✓ Est-ce que de simplifier le langage en faisant des résumés pour toute la population, qu'on traduirait en braille et diffuserait sur le web, ne serait-ce pas une accessibilité universelle ?
- ✓ Ce ne sont pas juste les personnes ayant une déficience intellectuelle qui vont bénéficier du langage simplifié, c'est peut-être tout le monde qui va en profiter : les analphabètes, les gens pressés...
- ✓ Jusqu'où doit-on se rendre dans le consensus avant d'élargir les débats ? N'oublions pas que d'amener les réflexions sur le terrain permet de rétroagir et donc, d'améliorer, de faire évoluer les réflexions vers le consensus. Les expérimentations deviennent des modèles parfois !
- ✓ Peut-être que ces écrits [la charte des droits et des responsabilités] permettraient de conserver tout ce que le milieu associatif des personnes handicapées a acquis jusqu'à maintenant.
- ✓ J'espère bien que l'excellent travail qui a été fait de rassembler les commentaires sera déposé aux instances supérieures en leur demandant, suite à ce dépôt, d'avoir un délai prescrit (ne pas attendre des années) pour nous revenir avec des réponses aux questionnements. Je pense qu'il y a beaucoup d'éléments de solutions qui ont été mis sur la table (groupe de discussion, janvier 2005 et rencontre collective, décembre 2004), alors je pense que nous donnons un bon coup d'épaule aux gens de la Ville. Si on veut faire un bon travail d'équipe, on peut dire aujourd'hui que la balle est dans leur camp.

Souhaitons alors que le Projet Liens porte des fruits auprès des acteurs municipaux et qu'il serve les regroupements à aider les personnes handicapées à agir concrètement en arrondissement.

PARTIE V

Annexes

1. Montréal et ses 27 arrondissements ou Montréal fusionné!
2. Montréal Métropolitain
3. Système électoral : les candidats à élire
4. Montréal et ses 15 arrondissements ou Montréal «défusionné»
5. Liste et mandats des commissions permanentes Montréal 2003
6. Portrait de concertations de quartier de Montréal
7. Partis politiques municipaux autorisés à Montréal
8. Agenda citoyen
9. Un exemple d'outil démocratique : la déclaration citoyenne des femmes...
10. Constats sur la concertation en loisirs 2003, AlterGo
11. Annexes – recherche internet et autres sources de documentation